



Charte de qualité pour les espaces publics Analyse partagée Point de vue des acteurs Documents additionnels

Commune d'Auby

Phase préalable pour l'élaboration d'une charte de qualité pour les espaces publics



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord
98 rue des Stations - Lille - Tel : 03 20 57 67 67 - Fax : 03 20 30 93 40 - Mail : caue59@caue59.asso.fr

MISSION N° 2005 0030 REALISEE PAR : Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études
& Ahmed REBAÏ, ingénieur écologue, chargé d'études

Introduction

La commune d'Auby a missionné le CAUE pour l'aider à définir un cahier des charges pour la réalisation d'une charte de qualité pour ses espaces publics.

En réponse à cette demande des élus, le CAUE du Nord a proposé de :

- construire une lecture du territoire dont les objectifs sont de connaître et comprendre l'espace public (cf. analyse partagée)
- avoir une vision globale de l'ensemble des études, réalisations et outils que les élus ont mis en œuvre sur leur territoire (cf. Point de vue des acteurs),
- créer une collaboration efficace avec l'ensemble des partenaires que les responsables municipaux veulent associer (cf. concertation).

21 Il s'agit, sur la base de l'analyse et de la synthèse des composants du territoire de la commune et de son environnement, du point de vue des élus et de la concertation des partenaires :

- d'une part, de réaliser un cahier des charges de consultation des bureaux d'études répondant aux attentes des élus,
- d'autre part, de :
 - constituer un socle de connaissance commun pour fonder une culture commune,
 - repérer les problèmes et les potentialités de la commune,
 - impliquer la population dans la démarche de projet par le biais d'une large concertation.

Pour atteindre ses objectifs, le CAUE propose, en s'appuyant sur ses compétences pluridisciplinaires en architecture, urbanisme, paysage et milieux naturels, de développer à partir d'une lecture partagée du territoire et des dynamiques en cours, un document pédagogique et technique exprimant de manière synthétique les attentes des élus pour une politique cohérente des espaces publics.

Plus qu'une réponse à la réalisation du cahier des charges, cette partie constitue un outil d'accompagnement et d'aide à la décision

Ce document s'organise en trois grandes parties :

1. L'Analyse partagée

Elle présente :

- Le territoire dans lequel s'inscrit la commune,
- Les évolutions historiques de la commune (urbain, industrielle et naturelle),
- Les impacts générés par ces évolutions (avec un développement particulier sur le paysage communal),
- Les potentialités de la commune.

2. Le Point de vue des acteurs

Cette partie présente une synthèse du point de vue :

- des élus (outil à caractère stratégique, actions, études et projets majeurs),
- des habitants (synthèse des réunions de concertation).

3. Les Documents additionnels

Cette partie regroupent l'ensemble des documents produits ou recueillis pendant la phase préalable :

- Les documents de sensibilisation présenté à la population sous la forme de powerpoint Ces contenus peuvent faire l'objet d'une déclinaison sous forme d'exposition, de publications,...
- Les 11 comptes rendus des réunions de concertation.

Le rendu

Ce document se présente sous la forme d'un « Carnet » où chacun des thèmes abordés est largement illustré (photos, blocs diagrammes, cartographie technique et schémas de synthèses) et commenté.

Ce document se veut à la fois pédagogique et technique :

- l'approche pédagogique peut faire l'objet d'une déclinaison sous forme d'exposition,

- l'approche technique est destinée aux techniciens, aux futurs lotisseurs, aux entreprises, aux habitants, bureaux d'études et étudiants qui s'intéressent au territoire. Ils trouveront une information de base écrite et cartographique riche et variée concernant le territoire et la commune.

Ce document constitue à la fois un socle de connaissance et un outil qui demande à être enrichi et développé par la communes et ses partenaires.

Propriété Intellectuelle

Tous les documents ou éléments intellectuels issus de la convention d'objectifs sont considérés comme rattachés à la mission d'appui à la Maîtrise d'Ouvrage et en conséquence propriété du CAUE du Nord.

La commune d'Auby pourra utiliser librement les documents ou éléments intellectuels issus de la convention d'objectifs. Elle s'engage toutefois à citer, dans toutes les publications ou diffusions écrites ou audiovisuelles, à quel niveau que ce soit, son partenariat avec le CAUE du Nord.

Les données et documents issus de cette mission d'appui et d'accompagnement, dont la commune d'Auby sera propriétaire, pourront être mis gracieusement à la disposition du CAUE du Nord. Celui-ci pourra, dans le cadre de son observatoire, les développer à des fins pédagogiques, de sensibilisation et de capitalisation, à condition de rappeler le cadre de la présente convention et sous réserve de conditions restrictives d'exploitation (mentions obligatoires, confidentialité,...).

1^{ère} partie - Analyse partagée

Etudier la commune d'Auby uniquement dans ses limites administratives serait faire abstraction des relations économiques, naturelles, paysagères et culturelles qu'elle entretient avec le territoire qui l'entourne. Nous proposons donc, pour une meilleure compréhension de cette analyse partagée, de l'aborder à deux échelles différentes :

Echelle territoriale

Ce premier niveau de lecture présente la commune d'Auby dans son territoire.

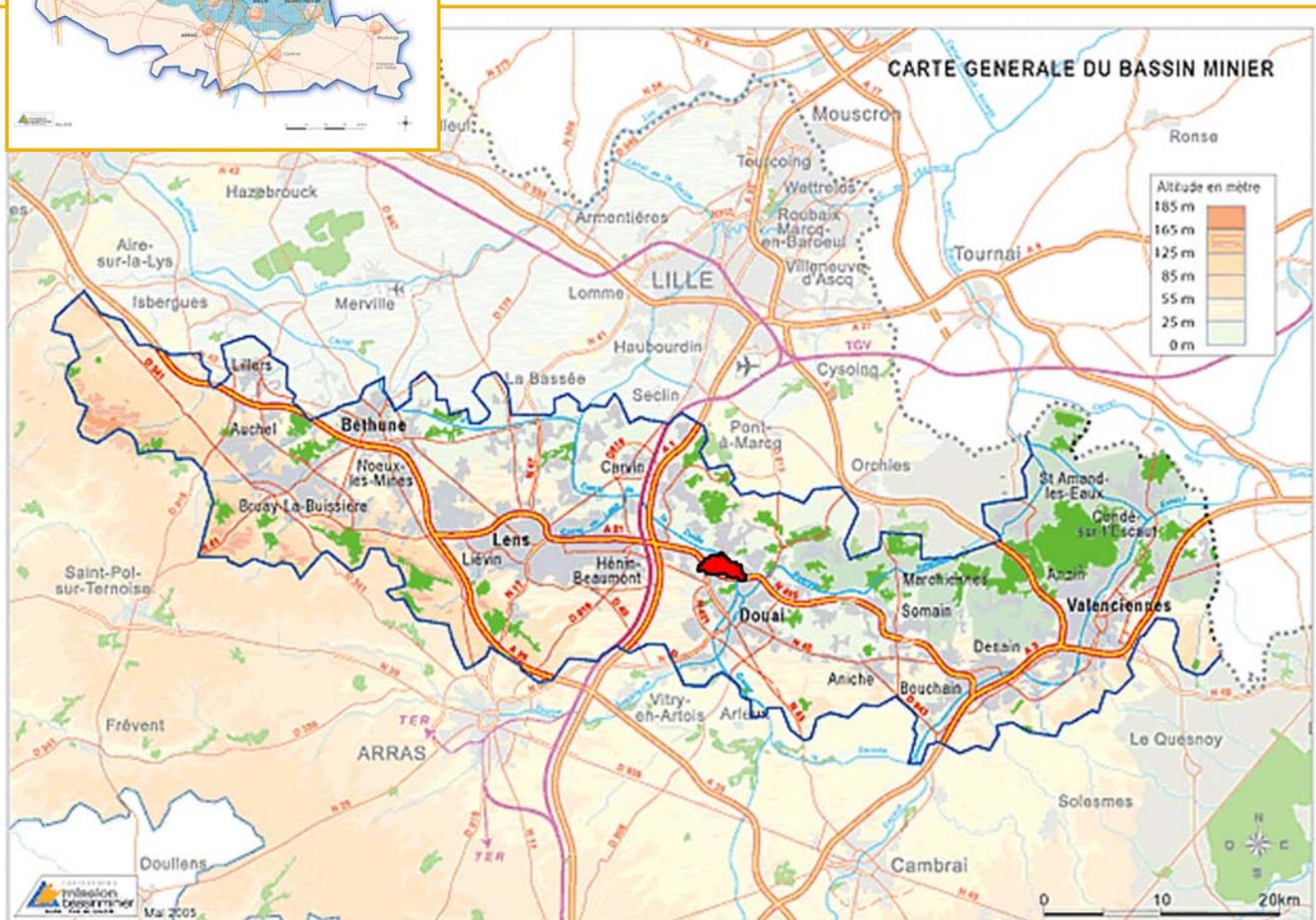
Echelle communale

Le deuxième niveau s'intéresse plus particulièrement à la ville dans ses limites administratives. L'analyse de l'évolution historique - urbaine et industrielle - et de l'inscription de la ville dans son site permet de retranscrire le développement urbain de la commune.

Cette approche permet de mieux comprendre les enjeux déjà identifiés et de mettre en évidence les atouts et les perspectives.

Ici le lecteur, en plus d'une fiche d'identité de la commune, trouvera une foule d'informations concernant la ville : son histoire, son évolution dans son rapport au site ainsi qu'une analyse des impacts générés (positifs et négatifs) par ses évolutions. Elle met en évidence l'ensemble des atouts et des faiblesses de la ville qui peuvent servir de levier à des politiques prenant en compte un développement durable.

Une commune bien desservie



Commune du Bassin Minier, la ville d'Auby, 7962 habitants (recensement de 1999) est située à quelques kilomètres au nord de Douai, en limite du département du Nord. Elle appartient à l'arrondissement de Douai et au Canton de Douai Nord-Est.

La commune est desservie par deux grandes infrastructures de transport :

- l'A21 qui dessert directement la commune et la relie à l'A1 (axe européen),
- le canal de la Deûle, canal à grand gabarit qui la relie aux différents ports de l'Europe du Nord.

La proximité de la plate-forme logistique¹ de Douges (Delta3) lui confère un atout supplémentaire du point de vue géographique.

La ville d'Auby est aussi relativement proche des principales villes de la région Nord Pas-de-Calais. La carte ci-contre donne une idée des temps de parcours nécessaires pour rejoindre ces villes :

- Douai, 15 mn pour 7 kms,
- Lille, 35 mn pour 38 kms,
- Valenciennes, 45 mn pour 46 kms,
- Cambrai, 39 mn pour 34 kms,
- Arras, 29 mn pour 30 kms,
- Lens, 21 mn pour 20 kms.

¹ Une plate-forme logistique est un terminal de transport qui combine transport ferré, route et voie d'eau. La plate-forme delta 3 - opérationnelle depuis 2003 - offre 330 000 m² d'entrepôts logistiques ainsi qu'un centre de services.

24

24

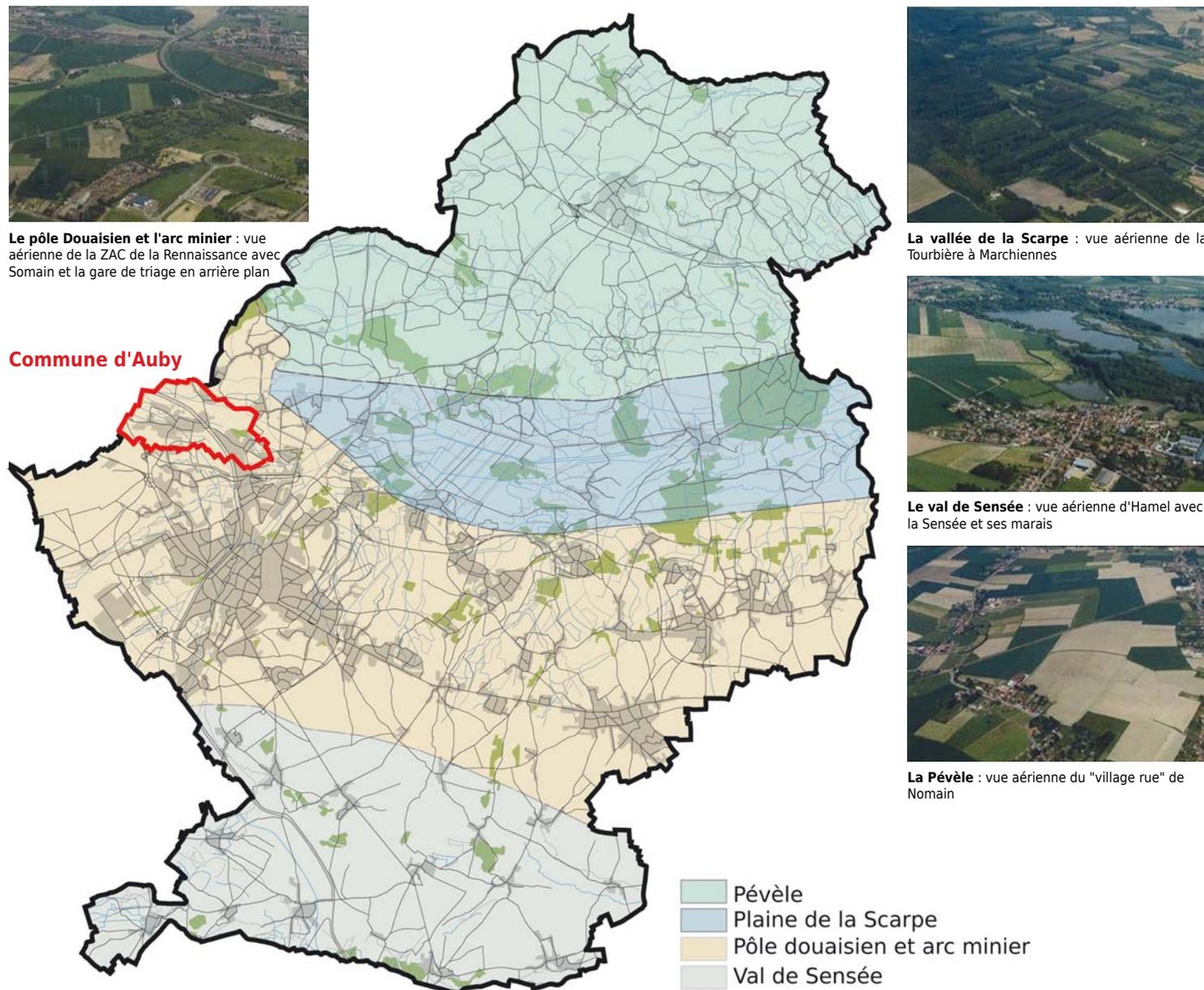
Les entités paysagères du Douaisis



Le pôle Douaisien et l'arc minier : vue aérienne de la ZAC de la Renaissance avec Somain et la gare de triage en arrière plan

Commune d'Auby

25



La vallée de la Scarpe : vue aérienne de la Tourbière à Marchiennes



Le val de Sensée : vue aérienne d'Hamel avec la Sensée et ses marais



La Pévèle : vue aérienne du "village rue" de Nomain

L'analyse paysagère du périmètre du SCoT réalisée par le syndicat mixte a mis en évidence quatre entités marquées par les activités industrielles, minières et agricoles.

- **La Pévèle**

Située au nord, elle présente un paysage équilibré mêlant espaces bâtis et agricoles. Elle se caractérise par une urbanisation linéaire historique le long des axes routiers.

- **La Scarpe**

Elle est constituée de milieux humides, boisés, dont certains présentent une grande valeur écologique. La forêt de Marchiennes y est un élément marquant. Elle se caractérise également par un maillage important de cours d'eau et de fossés.

- **Le val de Sensée**

Située au sud, elle est composée de milieux humides d'une grande valeur écologique et paysagère. Elle est caractérisée par un paysage ouvert à caractère rural.

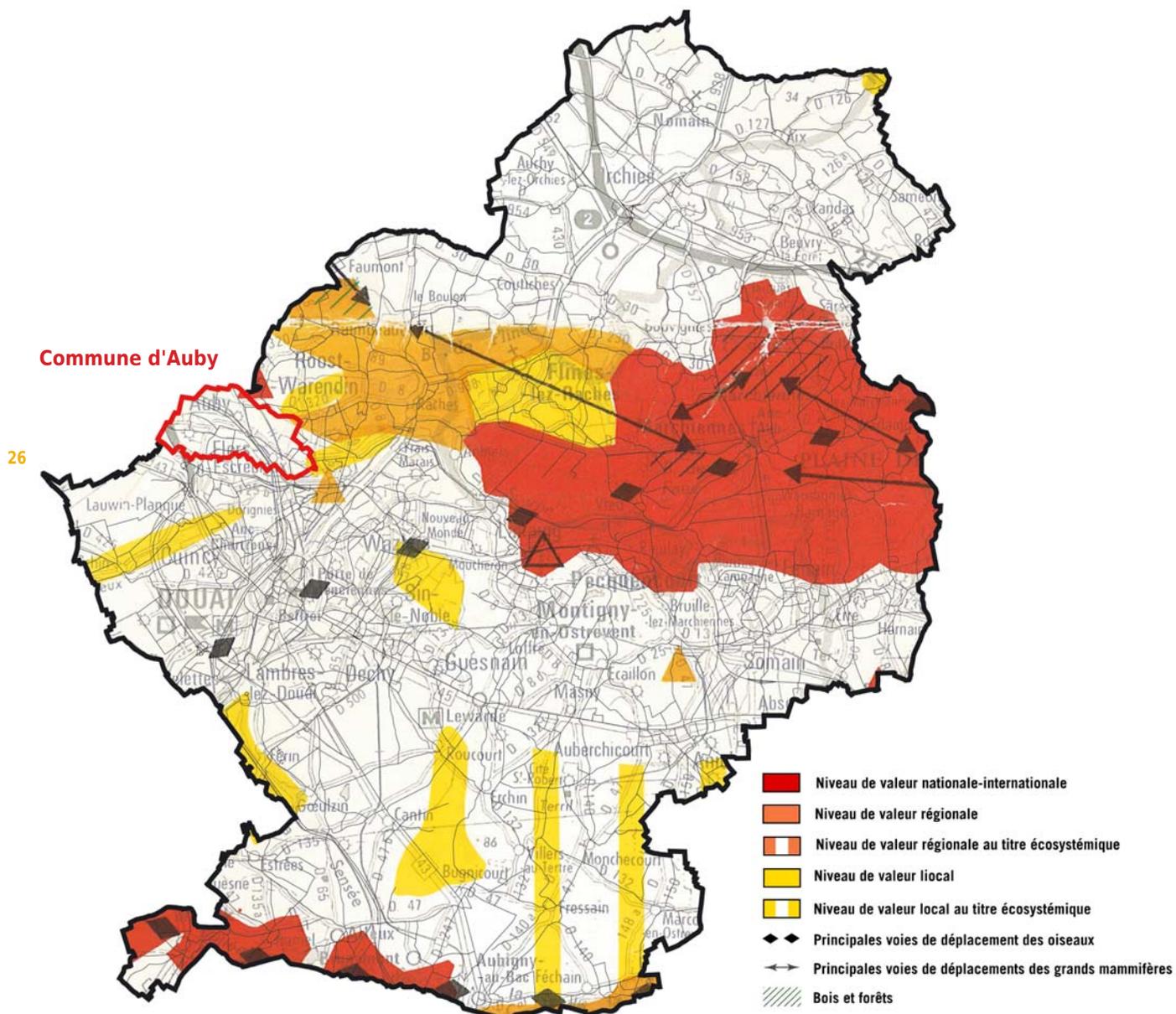
- **Le pôle douaisien et l'arc minier**

Ils se distinguent par une urbanisation dense et croissante ponctuée d'éléments associés à l'activité minière passée. Ce secteur compte un certain nombre de friches industrielles ou urbaines à requalifier ainsi que des entrées de villes hétéroclites.

La ville de Auby fait partie de cette dernière entité paysagère.

Carte ©CAUE du Nord à partir de "Les entités paysagères du Douaisis", SCoT Grand Douaisis, Atlas cartographique, Diagnostic général, Septembre 2005, publié par le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis, p.21

Inventaire cartographique hiérarchisé des zones naturelles (A.M.B.E.)



Source : © AMBE - 1993 - Reproduction interdite - Publié par EDF Production Transport Office de Développement Régional France Nord et l'Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement (A.M.B.E.)

L'Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement (AMBE) a procédé, à la demande du Ministère de l'Environnement, à l'inventaire cartographique hiérarchisé des zones naturelles fondé sur l'évaluation biologique. Elle prend en compte :

- la rareté de l'espèce ou du groupement d'espèces : plus une unité biologique est rare, plus sa valeur est élevée,
- la diversité : plus une unité est riche en espèces, plus sa valeur biologique est élevée,
- la proximité du climax : c'est à dire que les forêts sont très peu marquées par l'influence humaine,
- la continuité de l'espace naturel et surface d'un seul tenant.

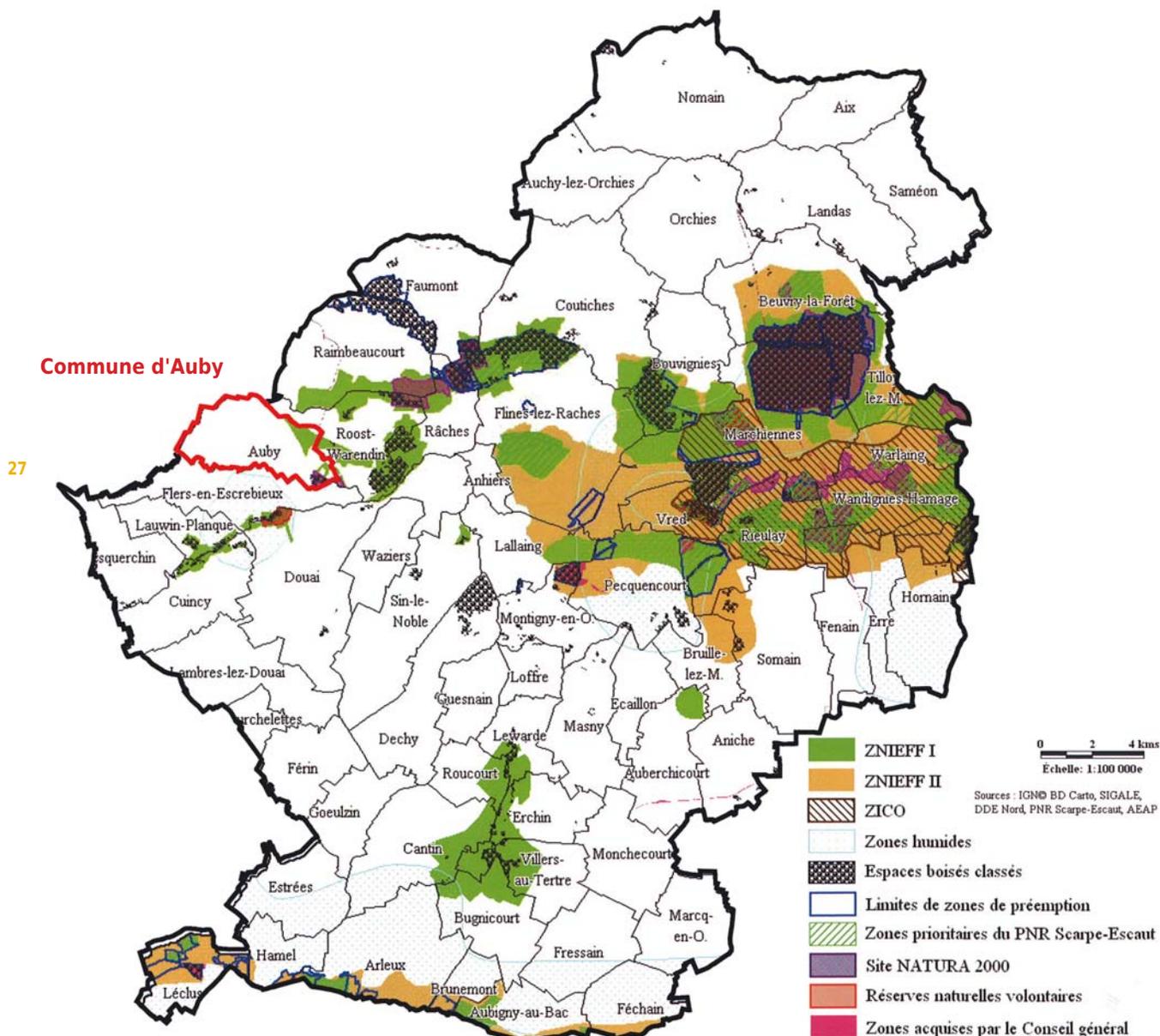
Sur la base de ce travail, le territoire de la commune d'Auby se distingue par :

- une zone naturelle de niveau national à international, elle correspond en majorité au Parc Naturel de la Scarpe (espace boisé classé, zone naturelle)
- une zone naturelle de niveau de valeur régional à dominance de prairies et quelques espaces boisés,
- une zone naturelle de niveau de valeur local, elle correspond aux terrains agricoles.

Cette carte nous montre les couloirs de déplacements pour les oiseaux et celui des grands mammifères

L'ensemble de ces zones correspond aux entités paysagères de la Plaine de la Scarpe et d'une partie de la Pévèle.

Inventaire du patrimoine naturel



Sollicitée par le Ministère de l'Environnement, un inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) a été réalisé entre 1984 et 1991 sous l'autorité du Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord Pas de Calais étude. Cet inventaire s'appuie sur la particularité des milieux de vie ainsi que sur la diversité et la rareté de la flore, de la faune et des biotopes. Il fait apparaître deux types de zones.

ZNIEFF de type 1 : secteur d'intérêt biologique remarquable

Il est considéré comme un véritable sanctuaire de Nature. Il correspond au (Cf. annexe) :

- milieu forestier : le massif forestier de Saint-Amand et ses li-sières ;
 - milieu des zones humides : complexe humide entre la ferme de la Tourbière, le bois de St-Amand et la ferme d'Hertain ;
 - milieu aquatique : la mare à Goriaux;
 - autre milieu : les terrils n°143 et 144 de Pecquencourt, Lallaing et Rieulay et marais de la Tourbière,...
- 27

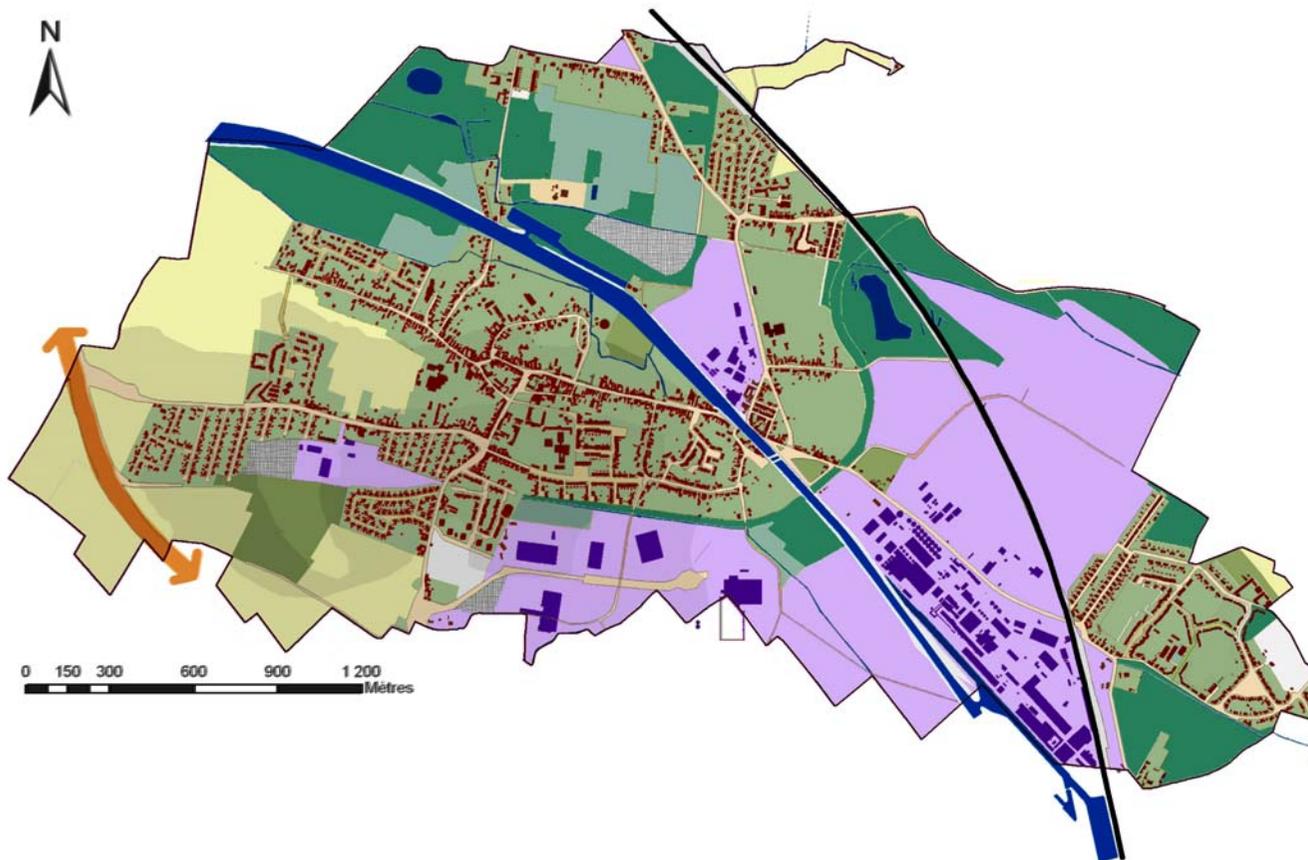
ZNIEFF de Type 2 : grand ensemble naturel

Ce sont les grands ensembles écologiques fonctionnels où les études d'impact d'aménagement devraient être renforcées. Ils sont représenté par la plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-les-Râches et la cofuence avec l'Escaut. Cette zone inclue les marais, cariçaies, tourbières, prairies humides,...

Pour la commune d'Auby Cf. annexe

Les éléments identitaires

28



Mentionnée pour la première fois en 1143, la commune d'"Oby" est dès l'origine intimement liée à l'eau : elle s'implante à 8 m d'altitude sur la chute du plateau de la Gohelle et surplombant de 4 m la vallée alluviale de la Scarpe . Face à la rivière Boutentiel, qui deviendra plus tard le canal de la Haute Deûle, et à de nombreux marais (Grand-Marais, les Marisson,...), le village se développe autour d'une simple chapelle.

Au fil des siècles, par un travail acharné et une grande force de caractère, les Aubygeois vont façonner cette terre hostile pour la rendre fertile.

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, Auby est une petite ville de 7 958 habitants répartis sur une superficie de 7 km². Comme l'ensemble des communes du bassin de minier, la ville d'Auby se caractérise par une assez importante densité de population (1 118 hab/km²).

L'occupation du sol contemporaine (Cf. carte ci-contre) résulte de la superposition de trois strates historiques : la période agraire (élevage, agriculture), la phase industrielle et minière (développement urbain et émergence des cités) et une phase de délocalisation des industries et de l'après mine.

De cette évolution, on peut retenir trois grandes étapes.

- L'assèchement

Cette période a duré jusqu'au XIX^{ème} siècle, l'Aubygeois a transformé, par des grands travaux hydrologiques, cette terre marécageuse en terrain agricole. L'élevage, la culture et l'artisanat sont alors les principaux pôles économiques.

- L'explosion démographique

Elle correspond à la période allant de la fin du XIX^{ème} à la moitié du XX^e siècle. Elle se caractérise par un important développement industriel et minier.

- La crise

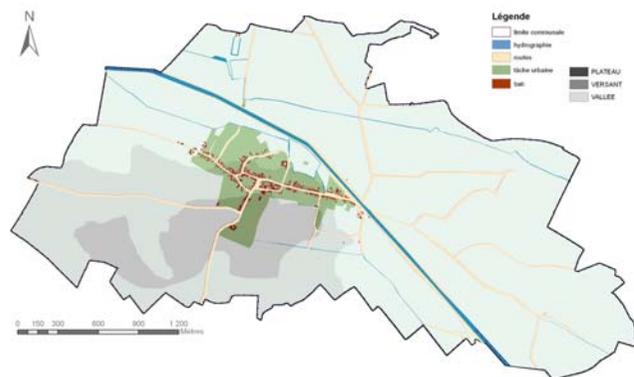
A partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, Auby, comme l'ensemble du bassin minier, connaît la importante crise économique avec la fermeture des mines et des principales industries historiques.

28



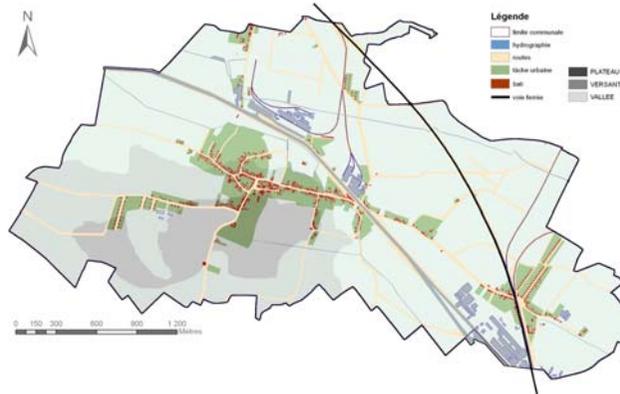
L'évolution urbaine

Auby en 1829 - L'évolution urbaine



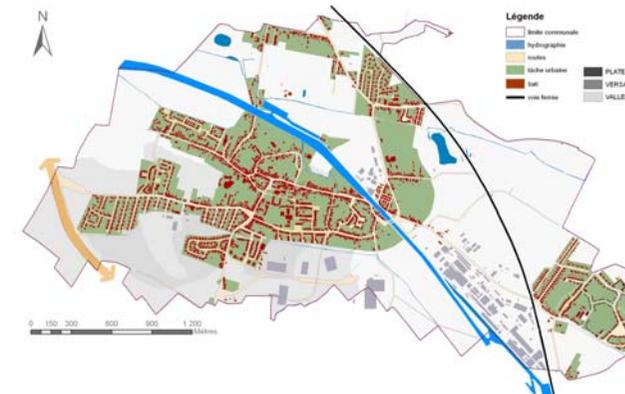
Source : © SIG - CAUE du Nord – 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

Auby en 1906 - L'évolution urbaine



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

Auby en 2006 - L'évolution urbaine



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

1829 - La période agraire

29 A son origine, "Oby" n'était qu'une chapelle implantée sur un micro-relief entre la vallée alluviale de la Scarpe (une zone marécageuse) et la fin du plateau crayeux de la Gohelle (un plateau sec).

Le plan cadastral de 1829 met en évidence les principaux traits de caractère que l'on retrouve en filigrane dans la forme urbaine de la ville contemporaine :

- la formation d'un noyau urbain dense autour de l'église,
- une extension linéaire le long des rues Léon Blum, Jean Jaurès et Denis Cordonnier.
- une amorce de construction d'habitat en zone inondable (futur quartier du "Grand Marais"),
- une urbanisation exclusivement installée sur la rive gauche du canal de la Deûle.

En 1829, les grands travaux d'assèchement de la vallée alluviale sont déjà bien avancés (creusement du canal et mise en place d'un système de drainage). L'économie de la commune est tournée vers l'élevage et l'agriculture et on dénombre un peu plus d'une quarantaine de fermes.

1906- L'ère industrielle et minière

L'évolution démographique et urbaine de la commune est étroitement liée à l'installation industrielle et aux ouvertures des puits N°2 et N°8.

Cette évolution se développe de façon progressive et se traduit par une explosion démographique du bourg rural et une urbanisation spécifique :

- Sur la rive gauche :
 - une densification du noyau urbain dont la vocation commerciale s'affirme,
 - l'émergence de cités issues de la mine (Jutice et Moulin) en périphérie du noyau urbain,
- Sur la rive droite :
 - le développement de cités de la Carbonisation, de la Potasserie, Casimir et des Asturies,
 - l'implantation de la voie ferrée (1852),

Si l'arrivée du train consolide l'installation des entreprises qui en retour étoffe les cités de la rive droite, il renforce l'isolement du quartier Asturies déjà séparé du noyau originel par le canal.

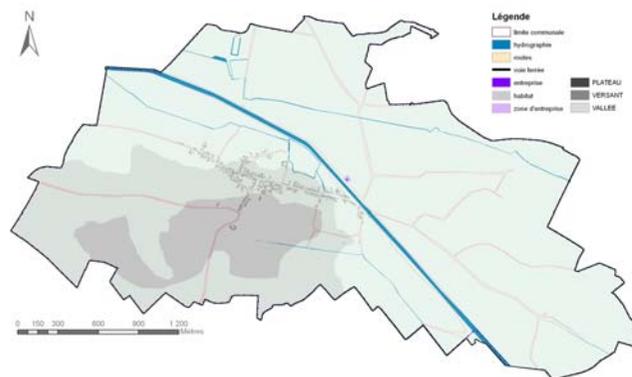
1998 - La crise

Auby en 1998 est une ville dont l'urbanisation a été fortement marquée par l'industrie et la mine et qui a subi une perte de population conséquente. Sa forme urbaine polynucléaire est typique des communes du bassin minier. Elle se caractérise par :

- un centre ville dense, siège des activités commerciales et administratives,
- des cités qui se sont étendues et ont fait corps avec le noyau historique (Justice, Moulin, la Vallée, Champs Fromentin et Grand Marais),
- des cités, dont l'implantation est liée à des industries historiques aujourd'hui disparues, qui se retrouvent en situation d'isolement par rapport au centre ville (Asturies, Hauteur, Casimir, Bon air, Carbonisation et Potasserie),
- quelques industries qui ont survécu à la crise et sont restées installées aux abords du canal et de la voie ferrée,
- de nouvelles zones d'activités qui ont pris la place des terres agricoles et recherchées la proximité de l'autoroute.

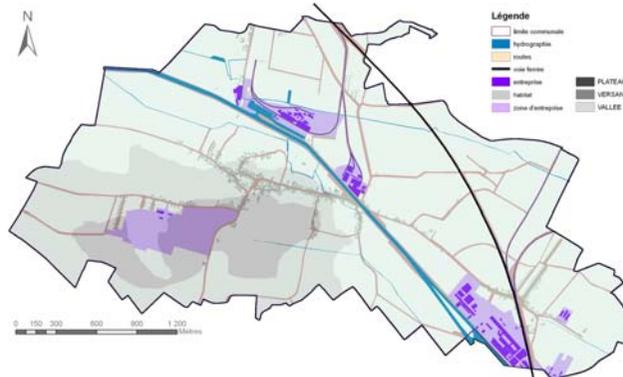
L'évolution industrielle

Auby en 1829 - L'évolution industrielle



Source : © SIG - CAUE du Nord - 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

Auby en 1906 - L'évolution industrielle



Source : © SIG - CAUE du Nord - 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

Auby en 2006 - L'évolution industrielle



Source : © SIG - CAUE du Nord - 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

30 La première industrie aubygeoise, une fabrique de sucre de Betterave, fût ouverte en 1813 par décret de Napoléon Bonaparte. Elle s'implante sur la rive droite du canal de la Deûle en face du petit village. Elle ferme ses portes en 1848. Pendant vingt, la ville rurale suit son cours au rythme des saisons.

1868-1968 - L'âge d'or

En 1868 commence, sur le site du marais Beaujon, la construction de la première grande industrie aubygeoise : la Compagnie Royale Asturienne des Mines spécialisée dans la fabrication de zinc et plomb. La situation privilégiée de ce site, entre le canal de la Deûle et la nouvelle voie ferrée Lille-Paris (1852), conforte l'idée de Jules Hauteur d'implanter son usine à Auby. Sa mise en exploitation démarre en 1869. Pendant près de quinze ans, l'usine connaît de vastes transformations et agrandissements visant à optimiser la production. Dans le même temps, non loin de l'usine, de l'autre côté de la voie ferrée, se développe un nouveau quartier, les Asturies, où les ouvriers et les ingénieurs s'installent dans des logement construits par la direction. En 1883, celui-ci accueille déjà près de 800 personnes et de nombreux commerces. En 1884, la Grande Corderie du Nord s'installe non loin du quartier des Asturies et construit son propre coron. En 1887, la Manufacture des Produits Chimiques s'installe dans les anciens locaux de l'usine sucrière en bordure du canal. L'usine est spécialisée dans la production de salpêtre,

d'acide sulfurique, de superphosphates et de sel de potasse. Située face au village, elle dispose d'un embranchement particulier à la voie ferrée Lille-Paris. En 1900, l'installation de la société Lorraine de carbonisation, au nord-ouest de la Manufacture des Produits Chimiques, vient compléter le dispositif industrielle de la ville. Aussi appelé, le "Transvaal", cette usine produit de la coke métallurgique et des sous-produits de la houille (sulfate d'ammoniaque, benzols, toluène, phénols synthétiques, gaz carburés, goudron, naphtaline). Sur ce site de 28 hectares vient aussi se développer le coron du Transvaal. En 1906 débute l'exploitation minière des sous-sols d'Auby. Si les premiers sondages concernant la houille ont eu lieu en 1835, l'exploitation réelle des sous-sols ne commencent que 70 ans plus tard, en raison de la nature du sous-sol : les couches de houille sont profondément enterrées, les veines peu épaisses et des poches d'eau salées rendent les forages difficiles. L'exploitation réelle débute peu avant 1910 avec la mise en place du Puits N°8 de l'Escarpelle au sud-ouest du village. Un premier coron (Port Arthur) s'implante aux abords de la mine de l'Escarpelle.

La même année, la Grande Corderie du Nord qui employait une soixantaine d'ouvriers, ferme ces portes.

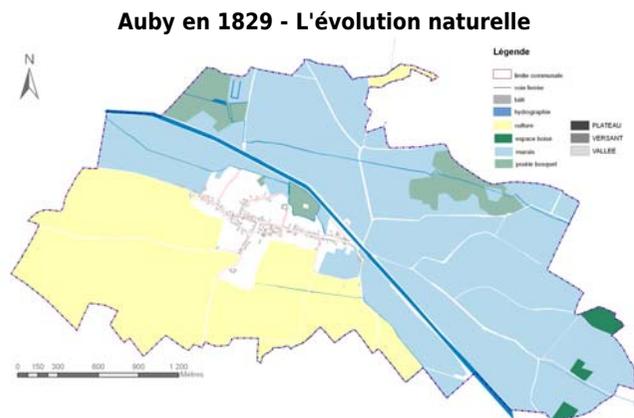
En 1914, à la veille de première guerre mondiale, Auby est la première cité industrielle du Douaisis. Dès septembre 1914, les allemands sont maître de la ville et l'occupe jusqu'au 1^{er} octo-

bre 1918. Au moment de leur retraite, seulement un mois avant l'armistice, ils pratiquent la politique de la terre brûlée et dynamitent les principales industries (Compagnie Royale Asturienne des mines, Manufacture des Produits chimiques et Société Lorraine de Carbonisation) ainsi que le pont d'Auby. Les dommages de guerre permettront de financer en partie la reconstruction et la modernisation des usines qui reprennent petit à petit leurs activités. La grande activité consécutive aux besoins d'après guerre va littéralement booster la ville qui passe de 4745 habitants en 1920 à 7000 habitants en 1925.

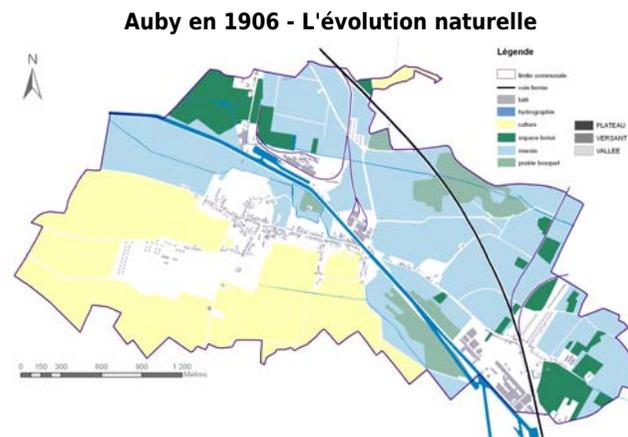
1968-1998 - La crise

La première industrie à fermer définitivement ses portes est la Société Lorraine de Carbonisation dont le conseil d'administration des Houillères Nationales décide la fermeture en 1963. Le Puits N°8 et la Manufacture des Produits chimiques ferment respectivement leurs portes en 1968 et en 1976. Des industries historiques, il ne reste que Compagnie Royale Asturienne des Mines. Celle-ci fusionne en 1987 avec la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne. Ces deux société rejoignent en 1993, le Groupe union minière aujourd'hui Umicore. Dans les années 1990, quelques sociétés s'installent au sud et au nord de la ville mais ces implantations ne compensent pas la fermeture des usines et de la mine.

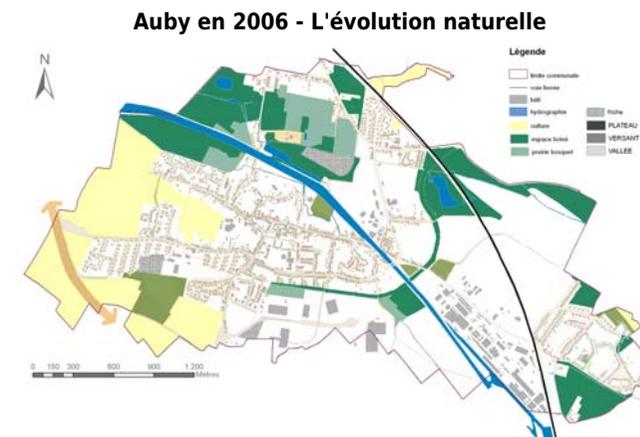
L'évolution naturelle



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

1829 - La période agraire

31 A son origine, la commune d'Auby n'était qu'une chapelle implantée en bordure d'une vaste zone marécageuse.

Par des grands travaux hydrologiques, l'Albygeois a transformé cette terre marécageuse en terrain agricole et en pâtures. L'élevage, la culture et l'artisanat sont alors les principaux pôles économiques.

Le plan cadastre de l'époque est très significatif. Il montre une commune scindée en deux parties bien distinctes :

- la partie élevée, située en bordure du plateau de la Gohelle, est occupée dans sa plus grande partie par des terrains agricoles. Ces terres correspondent aux sols les moins humides, plus propice à l'agriculture.
- la partie sud-est, localisée de part et d'autre du canal, s'apparente à la vallée alluviale. Cette zone correspond au lit majeur de la rivière. L'omniprésence de l'eau dans le sol a favorisé le développement des marais, de prairies humides et de bois.

1906- L'ère industrielle et minière

Entre 1829 et 1906 l'implantation des industries et le développement urbain ont déjà modifié l'occupation naturelle des sols de manière significative.

Sur la rive gauche du canal :

- les zones agricoles ont régressé au profit de la mine et de ses corons,
- la vallée humide commence à être investie par de l'habitat. Ce développement préfigure les futurs quartiers de La Vallée et du Grand Marais.

Sur la rive droite :

- une bonne part des prairies humides le long du canal ont laissé la place aux industries,
- la voie ferrée traverse les prairies humides en évitant le centre ville.

Malgré la densification du réseau routier, le canal et de la voie ferrée restent des facteurs d'isolement pour les cités de la rive droite issues de l'industrialisation.

Cette situation d'isolement est un des points noirs que les différentes équipes municipales ont encore à résoudre aujourd'hui.

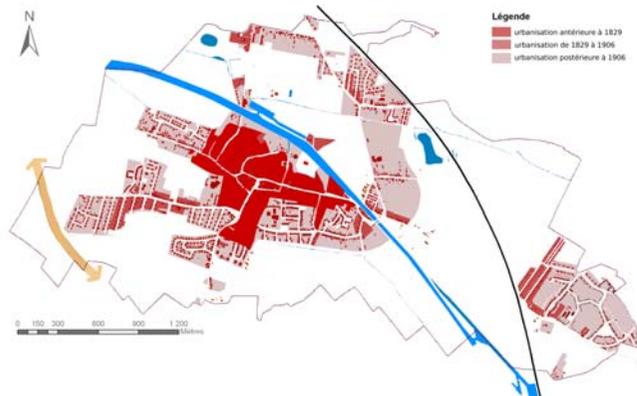
1998 - La crise

Comparativement à 1906, l'occupation naturelle du sol actuelle 31 est, dans l'évolution historique d'Auby, celle qui a généré les plus grandes mutations et induit le plus de problèmes. La municipalité est y d'ailleurs encore confrontée :

- une forte régression des prairies au profit des zones industrielles et d'activités,
- l'apparition de nombreuses friches industrielles,
- la présence de plusieurs sites fortement pollués dont certains sont inventoriés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (Pelouses et Bois métallicoles d'Auby d'une superficie de 33 ha),
- la réduction des surfaces d'écrêtements des eaux due à la forte perméabilisation des sols.
- une évolution peu significative des surfaces boisées.

Evolutions urbaine, industrielle et naturelle

L'évolution urbaine



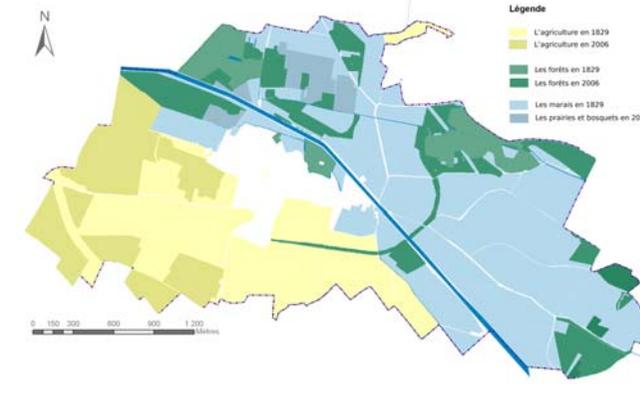
Source : © SIG - CAUE du Nord – 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

L'évolution industrielle



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

L'évolution naturelle



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2006
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

32 Auby, qui n'était qu'un petit bourg organisé autour de l'église, est aujourd'hui devenu une ville à part entière. L'explosion urbaine du XIX^{ème} siècle n'a pas été sans conséquence sur la ville. Parmi les grands bouleversements, nous retiendrons :

- un "nappage" important du bâti qui a bouleversé l'urbanisme de la ville : passage d'une urbanisation dense et linéaire à une urbanisation polynucléaire avec l'émergence de quartiers liés à l'industrie et à la mine
- la rupture entre le centre ville et les cités lié au canal et à l'implantation de la voie ferrée et des industries,
- la crise économique a généré un ensemble de friches industrielles que la commune est encore obligé de gérer,
- l'imperméabilisation des sols qui a pour effet une augmentation des risques d'inondation,
- un patrimoine bâti (habitat ouvrier) ne répondant plus aux normes actuelles de confort et d'hygiène (insalubrité),
- un patrimoine bâti (cités, Château,...) symbole d'un riche passé culturel et économique,

Les impacts de la crise des années 1960-70 sont nombreux et constituent encore aujourd'hui les données du problème que les responsables de la reconversion industrielle et urbaine d'Auby, doivent résoudre :

- une industrialisation de la rive gauche du canal de la Deûle,
- une paupérisation de la population,
- une indigence des espaces publics,
- une augmentation des charges communales (mise en domaine public des voiries des usines),
- de nombreuses friches industrielles et ferroviaires à reconverter,
- une pollution des sols,
- un patrimoine industriel remarquable (essentiellement la Cité Hauzeur),
- une consommation des espaces agricoles et naturels.

L'explosion urbaine et industrielle constatée depuis le XIX^{ème} siècle s'est traduite par une importante modification de l'occupation du sol. Cette mutation est facilement observable à travers la lecture des trois cartes représentant les périodes de références. 32

La carte synthétique ci-dessus fait ressortir les mutations les plus importantes. Nous remarquons :

- une régression très importante de la vallée alluviale,
- assèchement des zones humides et des marécages par un système de drainage,
- enfouissement de certains cours d'eau dans leurs parties urbaines,
- une pollution des cours d'eau liée aux rejets industriels et domestiques,
- implantation de plantes rares liées à la pollution des métaux lourds (classement en ZNIEFF des pelouses et bois métalliques des Asturies, 33 ha),
- une diminution en surface des zones d'édredement du surplus d'eau (zones humides) qui s'est traduit par une augmentation des risques d'inondations.
- régression des surfaces agricoles au profit de l'habitat et des ZI.

Le paysage : méthodologie

L'occupation du sol, le type d'urbanisation, la richesse du patrimoine bâti et naturel sont la résultante des différentes évolutions économiques qui se sont succédées (agricoles, industrielles et minières) que la ville a connu. Cette ville, vécue et construite sur les bases de son histoire, se caractérise par une diversité d'ambiances urbaines dont la connaissance est essentielle pour la mise en place d'une charte de qualité pour les espaces publics.

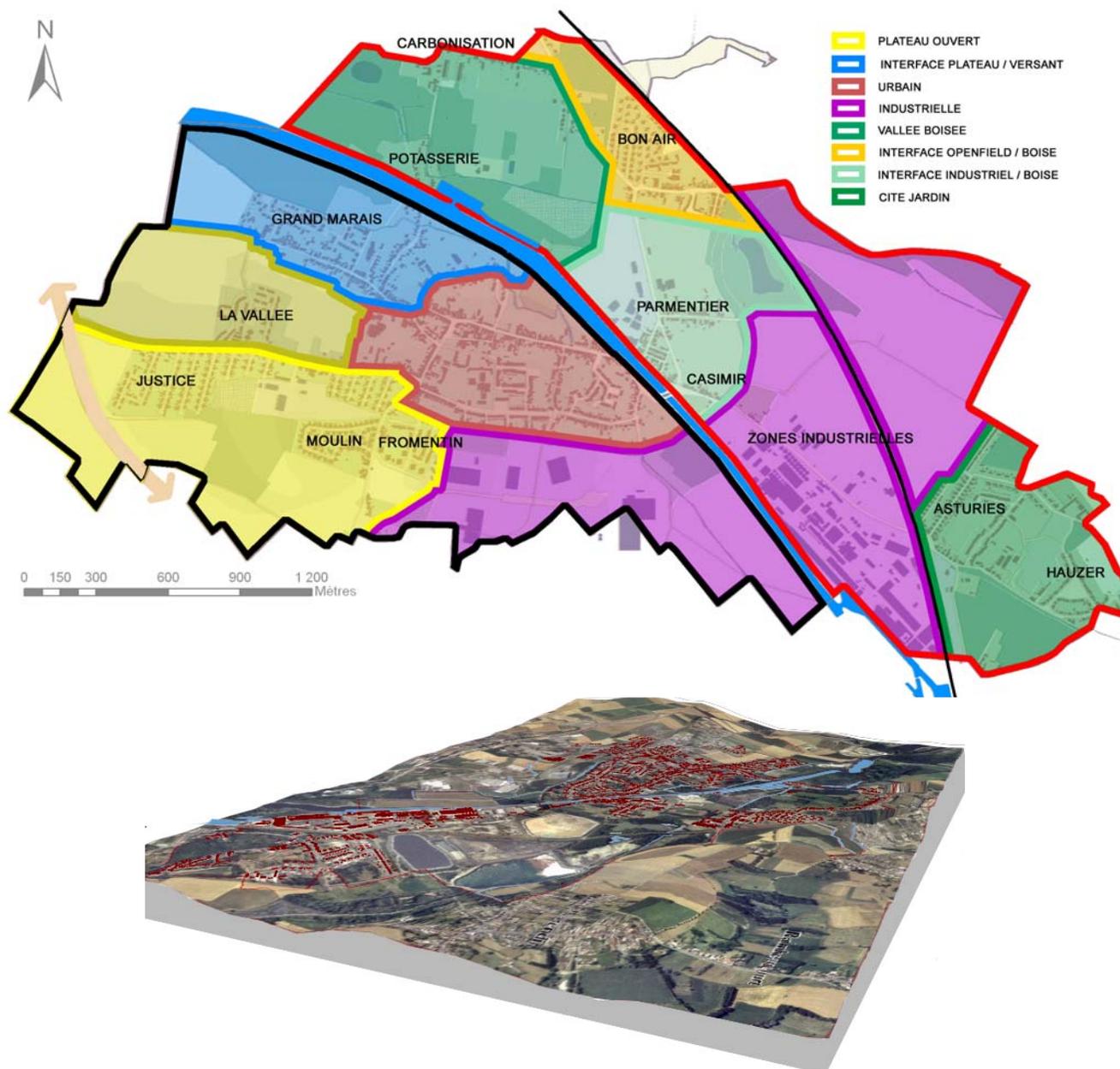
En effet, cette connaissance doit permettre :

- d'adapter la charte aux caractéristiques de chacun des quartiers,
- de veiller à sa cohérence sur l'ensemble de la commune.

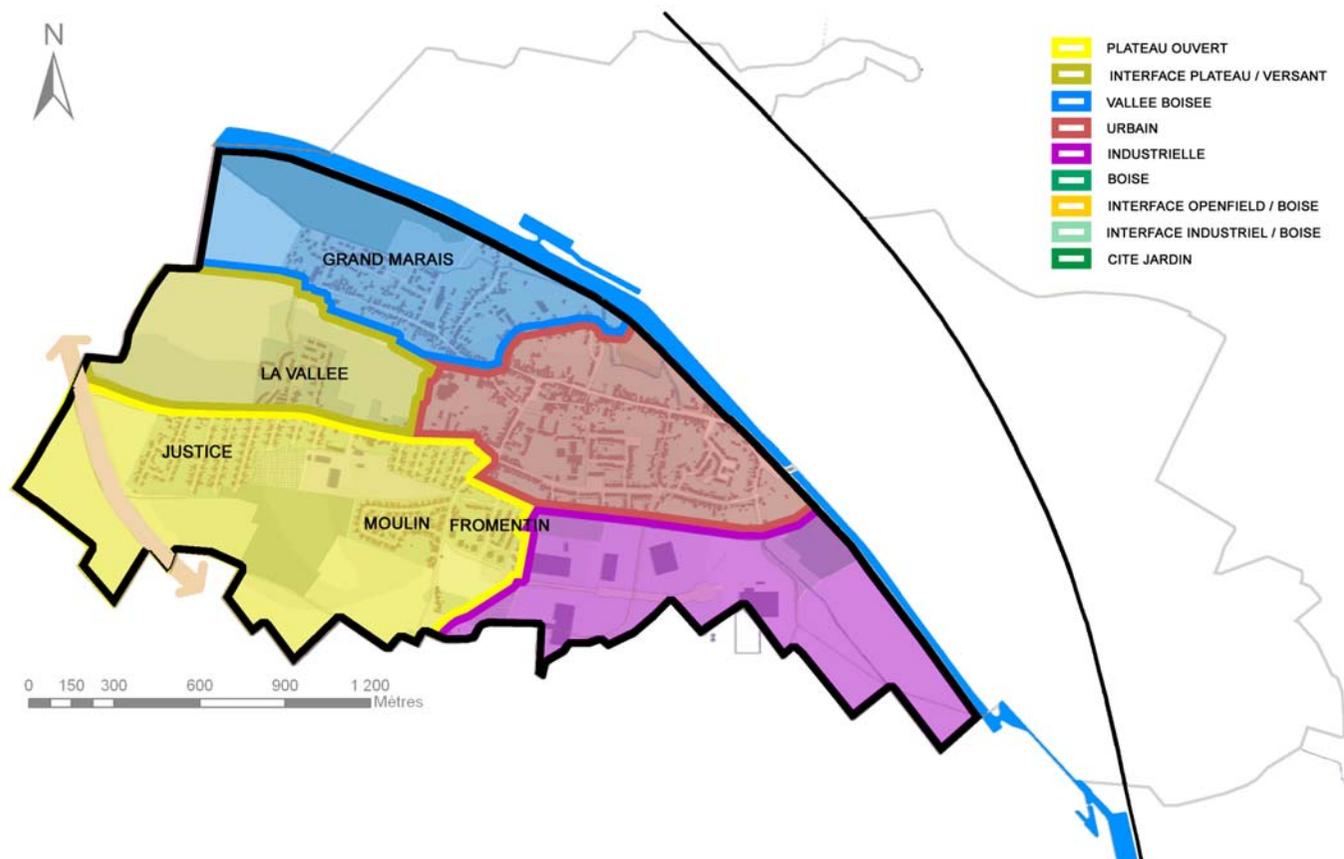
La démarche adoptée pour la réalisation de cette carte s'appuie essentiellement sur l'approche sensible des paysages, l'analyse et la synthèse des données scientifiques et culturelles et des sorties sur le terrain. Nous distinguons deux étapes principales :

- 33 - **Approche sensible** : elle fait appel aux différents sens (vue, ouïe, odorat,...) en vue de mémoriser les impressions.
- **Approche cognitive** : elle permet l'exploitation des données de terrains et l'analyse bibliographique. Pour cette approche trois éléments ont été pris en considération pour réaliser cette carte :
- l'occupation du sol jouxtant le milieu urbain ; bois, agriculture, morphologie, zones d'activités
 - l'infrastructure pour connaître les relations que le centre ville entretient avec les quartiers ou les coupures qu'elle peut générer en matière d'accessibilité,
 - l'histoire du quartier pour comprendre son origine et, plus particulièrement, son urbanisme, son patrimoine bâti et les spécificités propre à chacun des quartiers.

La carte ci-après, synthèse de l'approche cognitive et sensible, révèle la richesse et la diversité de la commune. Nous comptons 9 ambiances urbaines réparties de part et d'autre du canal.



Les ambiances de la rive gauche



La rive gauche, comparativement à la rive droite, est la partie urbaine qui est à l'origine de la ville d'Auby. En effet, c'est sur cette rive que la ville s'est édifiée et s'est beaucoup développée. Ce développement urbain a donné lieu à quatre ambiances urbaines qui s'expliquent en grande partie par la morphologie du terrain, l'occupation naturelle des espaces environnants. L'organisation du bâti, la qualité des horizons et l'accessibilité au centre ville et au reste des quartiers de la commune.

- **L'ambiance urbaine** : située sur le plateau et le versant, cette ambiance se caractérise plus particulièrement par la forte densité urbaine, la concentration des activités commerciales et des équipements administratifs et culturels. Elle est cernée par un environnement urbain (les cités et la zone industrielle). Le végétal n'est présent que dans les parcs.

- **Le plateau ouvert** : l'ambiance de plateau ouvert concerne les cités Justice, Moulin et Fromentin. Elle se caractérise par sa morphologie (plateau), son paysage ouvert situé au sud et à l'ouest qui leur confère une ambiance particulière rappelant les paysages du Cambrésis.

- **L'interface plateau-versant** : située sur le versant, cette ambiance qui englobe la cité de la vallée, se singularise par son champs visuel ouvert et son horizon boisé. Localisée à l'entrée de ville le long d'un axe routier important, cette entité mérite une attention particulière quant à son aménagement (traitement d'entrée de ville).

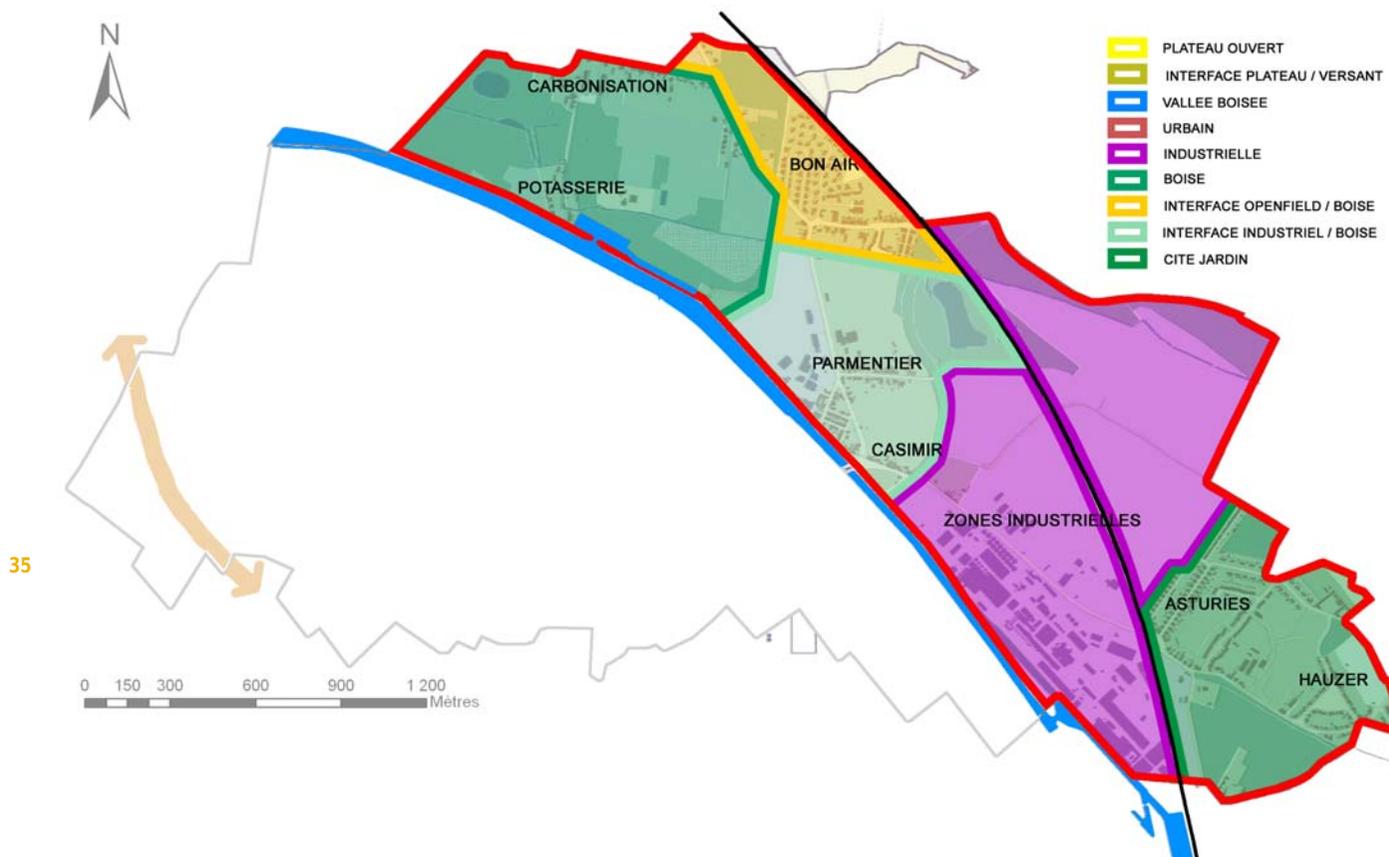
- **La vallée boisée** : elle correspond à la cité du Grand Marais. Cette entité est fortement imprégnée par la morphologie du terrain (vallée humide) et la proximité du canal. L'importance du milieu naturel (forêt et prairies) en créant un obstacle visuel (ripisylve arborescente) et une coupure physique réduit les déplacements entre les deux rives du canal. En revanche les riverains considèrent que l'accessibilité au centre ville et aux autres quartiers est moyennement bonne.

	Ambiances	Quartiers	Population	Contexte paysager	Accessibilité
Rive gauche	Urbain	Centre ville		urbain et industriel	non concerné
	Plateau ouvert	Champs Fromentin		champs ouverts et urbain	Bonne accessibilité
		Cité Moulin		champs ouverts et urbain	Bonne accessibilité
		Cité Justice		Champs ouverts	Accessibilité moyenne
	Interface plateau-versant	La vallée		Champs ouverts et vallée humide	Accessibilité moyenne
	Vallée boisée	Grand Marais		Boisement	Accessibilité moyenne

34

34

Les ambiances de la rive droite



A l'origine, la rive droite était un immense marais, une zone naturelle vierge de toute habitation. Les premières implantations sur cette rive apparaissent dans la deuxième moitié du XIX^e siècle avec l'installation des industries le long du canal de la Deûle et la construction de cités à leurs abords. L'industrialisation amène à un assèchement des terres et au développement de boisements. Dans les années 1960-70, les industries ferment leurs portes les unes après les autres et la commune doit gérer ces importantes friches pendant les 30 années suivantes. La rive droite se compose aujourd'hui par 5 ambiances - dont une industrielle - que l'on peut expliquer en grande partie par ce développement historique et par la nature des sols.

- **L'ambiance boisée** : située dans un des secteurs les plus enclavés de la commune, cette ambiance se caractérise par une forte densité de boisement (pour la plupart récents) et par une grande diversité d'occupation du sol (boisements, prairies, bosquets,...). Les cités - Carbonisation et Potasserie - respectivement situés en bordure de la commune et du canal - sont cernés par ces boisements.
- **L'interface openfield - boisé** : le quartier du Bon Air est une cité minière qui était attenante à l'ancienne fosse N°2. Elle est aujourd'hui cernée par des boisements (ancienne fosse N°2 et étang du Paradis) et par de larges champs ouverts.
- **L'interface industriel - boisé** : adossée au canal cette ambiance se caractérise par la présence de boisement et d'industrie. Elle englobe les cités Parmentier (anciennes parts de marais) et Casimir (habitat historiquement liés à la Manufacture des Produits Chimiques).
- **L'ambiance cité jardin** : cette ambiance se caractérise par un ensemble de boisement et de parc. Elle présente des éléments remarquables au niveau patrimonial (la cité Hauzeur est un exemple caractéristique de cité jardin) et au niveau naturel (le bois des Asturies). Cette ambiance englobe la cité des Asturies et la cité Hauzeur qui accueillait respectivement les ouvriers et les ingénieurs de la Cité Asturienne des Mines (aujourd'hui Umicore).

	Ambiances	Quartiers	Population	Contexte paysager	Accessibilité
Rive gauche	Cité jardin	Asturies		Parc et boisement	Enclavé
		Hauzeur		Parc et boisement	Enclavé
	Boisée	Carbonisation		Boisement	Accessibilité moyenne
		Potasserie		Boisement	Accessibilité moyenne
	Interface openfield-boisé	Bon Air		Champs ouverts et boisement	Enclavé
	Interface industriel-boisé	Parmentier - Casimir		Industriel et boisé	Accessibilité moyenne

Carte des potentialités



36

36

Carte des potentialités

La commune d'Auby présente de fortes potentialités, à savoir :

- Un patrimoine architectural riche et varié composé majoritairement par des "cités" historiques témoins de :
 - l'histoire rurale de la commune (habitat du centre-ville, les fermes dont la ferme Debreyne),
 - la conquête des terres par les aubygeois sur les marais de la plaine alluviale (Parmentier, Grand Marais),
 - l'activité minière passée (cité Justice, cité Moulin, cité Bon Air),
 - l'importante activité industrielle historique (cité Asturies, cité Hauteur, cité de la Carbonisation, cité de la Potasserie, cité Casimir).
- Un patrimoine architectural majeur :
 - la cité Hauteur est un exemple remarquable de cité jardin.
- 37 • Une importante surface en espaces verts :
 - parcs (parc Péru, parc de la Corderie, Etang du Paradis, parc de la Potasserie, Parc du S.M.J., parc Jean Kaczmarek),
 - squares (square du Bon Air, square de la Carbonisation, square Méloni, square de La Vallée, square de la Cité 44, square de la Chapelle, square Hauteur),
 - espaces collectifs sous gestion privé (habitat collectifs de Champ Fromentin et de La Vallée),
 - bois (bois des Asturies, secteur boisé aux abords du quartier Casimir-Parmentier),
- Deux espaces verts majeurs
 - le parc du Château,
 - l'ancien site de la mine avec son terroir,
- Un important maillage de cheminement piétonnier :
 - des itinéraires verts (secteurs de la Carbonisation, Potasserie, Casimir, Bon Air, Moulin, Justice),
 - des voyettes (centre-ville, Grand Marais),

- les chemins de halage situés le long du canal,
- des cavaliers,
- l'ancien carreau de mine
- Des infrastructures majeures :
 - autoroute
 - canal
 - voie ferrée
- De nombreux équipements :
 - d'animation et de rencontre (Chapelle du Bon Air, chapelle Saint Joseph des Asturies, salle des fêtes des Asturies),
 - administratifs (Mairie,
 - sportifs (stades du Champ Fromentin et Paul Eluard, tennis, complexe sportif Jean Ladoumègue, stade Hauteur, salle de sport Joliot Curie, piscine),
 - culturels (médiathèque, école de musique Jean Kaczmarek),
- Des zones économiques
 - parc industriel des Prés Loribes,
 - zones industrielles du Château d'eau,

2^e partie - Le point de vue des acteurs

Cette partie met en évidence l'impulsion donnée par les acteurs locaux pour prendre en charge le développement de leur territoire en fonction des besoins des habitants et des ressources que leur offre leur territoire.

Il ne s'agit pas de faire un inventaire exhaustif de l'ensemble des projets mais, de rappeler les grandes réalisations et les objectifs ou orientations retenues. Parmi les réflexions et les projets et documents réalisés par différents bureaux d'études nous avons retenus ceux qui nous semblent les plus importants. Ils peuvent être classés en deux catégories :

- les outils à caractère stratégique

-

Les outils à caractère stratégique

Ce sont des documents d'urbanisme à caractères juridiques qui traduisent la volonté des élus à promouvoir un aménagement cohérent, solidaire et plus soucieux du développement durable. La commune d'Auby, soucieuse de la qualité du cadre de vie de ses administrés, s'est dotée de deux outils essentiels pour sa stratégie.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT (projet du Grand Douaisis) a pour objectif de favoriser la coopération entre l'ensemble des communes du Grand Douaisis. C'est un outil qui, au niveau du territoire ;

- fixe les orientations générales de l'aménagement de l'espace , en particulier l'équilibre à maintenir entre zones à urbaniser et zones naturelles ou agricoles,
- détermine les objectifs en matière d'équilibre de l'habitat, de mixité sociale, de transport,
- définit les espaces naturels ou urbain dont la protection présente une importance intercommunale.

Le Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est un document qui révèle l'ambition des élus locaux quant au devenir de leur commune.

- Il accorde une grande importance aux activités économiques,
- Il met l'accent sur la préservation et la mise en valeur des espaces naturels existants avec, notamment, l'aménagement des abords du cana. En effet, cet axe représente un potentiel important et peut à terme être un élément structurant dans l'organisation de la commune,
- Il renforce la zone urbaine périphérique (quatre nouvelles zones à urbaniser)
- Il concilie activités économiques, habitat, environnement naturel et paysager.



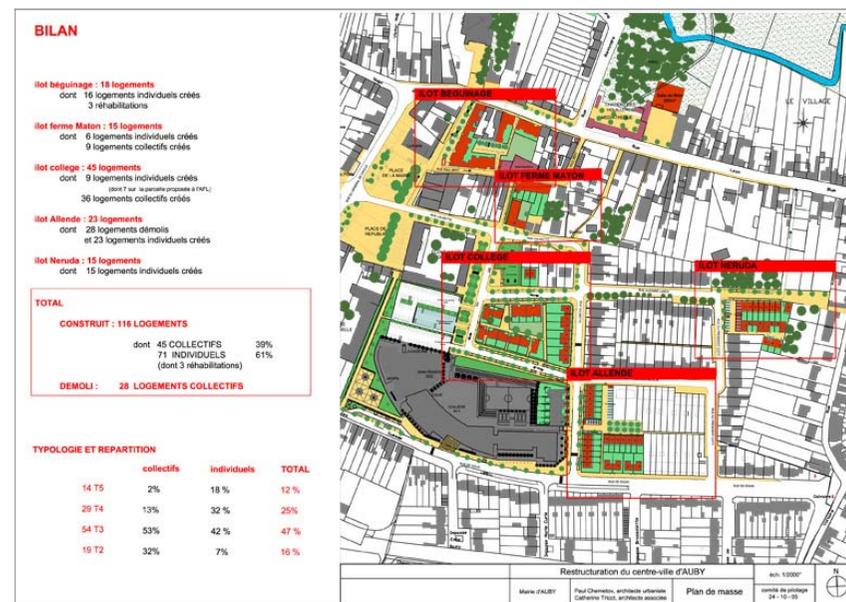
Actions, études et projets majeurs

Ce sont des opérations dont la transcription sur le terrain est bien visible. Depuis des années la commune d'Auby a mis en place un ensemble de projets dont certains ont été réalisés, d'autre sont en cours de réalisation ou à l'étude. Il n'est pas dans notre intention dans cette partie de reprendre ces actions mais, à titre d'exemple d'évoquer celle qui nous semble intéressantes.

Les opérations ANRU

Dans le cadre du Contrat de Ville et de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU), la commune d'Auby s'est engagée dans la rénovation urbaine avec des réalisations d'aménagements de son centre-ville. Les objectifs attendus par jets qui ont pour objectifs :

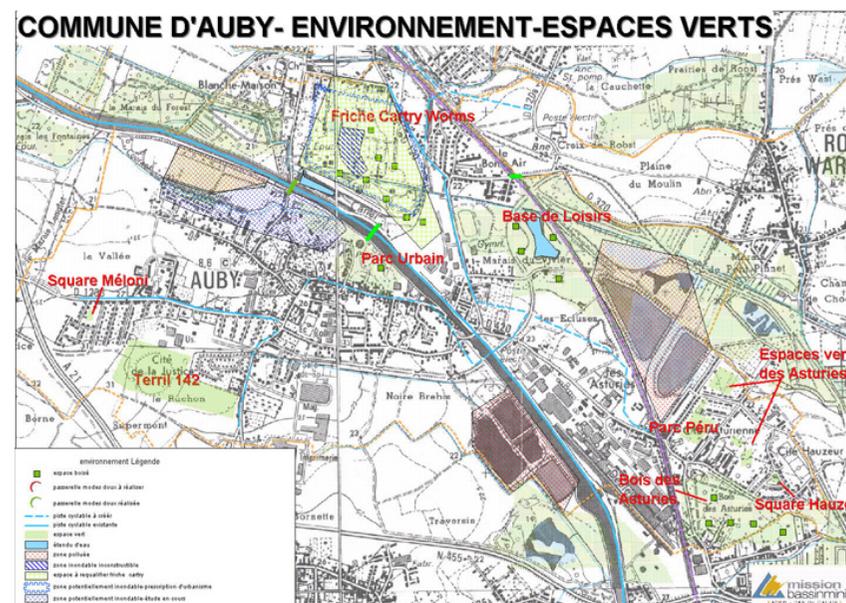
- développer la mixité urbaine et sociale en centre ville,
 - densifier le cœur urbain,
 - reconquérir les friches urbaines,
- favoriser l'accessibilité des équipements et services publics par des liaisons paysagères et piétonnes,
- favoriser les liaisons avec les autres quartiers de la ville.



Le FDAN Environnement

Cette étude est orientée vers un schéma directeur d'aménagement des espaces verts et de nature. Cette études prévoit ;

- une charte végétale pour les espaces verts,
- un projet global d'aménagement de la zone nord avec des préconisations (choix des essences , les cheminements, le mobilier,...).



Réunion de concertation : éléments de méthode

La commune d'Auby a souhaité mettre en place une charte d'aménagement urbain concertée en engageant un dialogue avec les habitants sur la question de leur cadre de vie. Dans cette optique, le CAUE du Nord a proposé - en lien avec les élus et les techniciennes de la commune - la mise en place d'une concertation comprenant plusieurs temps forts.

I. Réunions d'information et de sensibilisation

Dans l'optique de préparer la concertation, le CAUE a proposé de mettre en place des réunions qui visaient à :

- informer les habitants sur la démarche engagée par la commune,
- sensibiliser les habitants sur :
 - la structuration et la richesse de leur territoire,
 - les évolutions historiques de la commune, les impacts générés et les différentes ambiances de la commune,
 - le Plan Local d'Urbanisme,
 - quelques notions (qu'est ce qu'une charte d'aménagement ? qu'est ce que la concertation ?),
 - la méthode de travail proposée aux habitants (sortie sur le terrain, restitution des observations, synthèse sous forme de compte rendus, synthèse générale).

A l'occasion de cette réunion, un diaporama a servi de support d'information et de sensibilisation (**Cf. annexe N°x, p.?**) et un dépliant a été distribué aux habitants en fin de réunion pour qu'ils puissent appréhender la démarche de manière plus détaillée.

Les réunions de sensibilisation ont eu lieu pour :

- les Asturies, le 16 mai 2006 à la salle des Asturies
- la rive gauche, le 17 mai en Mairie,
- la rive droite, le 18 mai à la Chapelle du Bon Air.

II. Réunions de concertation

La première étape a consisté à déterminer les périmètres des quartiers. Pour ce faire, plusieurs paramètres ont été pris en compte :

- les ambiances,

- la dimension et l'histoire des quartiers,
- un temps de parcours de maximum 1h30 et permettant d'appréhender les ambiances et les lieux majeurs du quartier.

Au terme de cette réflexion, la commune a été subdivisée en dix quartiers. Cela a conduit à organiser 11 réunions de concertation (dix pour les habitants et une pour les commerçants) qui se sont tenues pendant le mois de juin 2006 :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - 1 ^{er} juin, centre ville, | - 19 juin, les commerçants (centre ville), |
| - 2 juin, Champ Fromentin, | - 21 juin, Carbonisation et Potasserie, |
| - 6 juin, les Asturies, | - 22 juin, Parmentier et Casimir, |
| - 7 juin, Grand Marais, | - 23 juin, Bon Air. |
| - 8 juin, la Vallée, | |
| - 9 juin, Cité Justice, | |
| - 13 juin, Cité Moulin, | |

Ces réunions se sont toutes déroulées de la même manière :

1. Sortie sur le terrain

La rencontre avec les participants a été l'occasion pour les techniciens de :

- présenter le déroulement de la séance de travail,
- donner un certain nombre de consignes,
- distribuer des documents (cf. annexe 2) où figuraient notamment l'itinéraire (photo aérienne), le plan de la commune avec le nom des rues et des cartes représentant l'évolution historique du quartier,
- mettre à disposition des appareils photos numériques, les photos servant ensuite à l'illustration du présent compte-rendu.

Tout au long du parcours, il est demandé aux participants de :

- relever tous les éléments qui attirent leur attention tels que le mobilier urbain (signalétiques, bancs, poubelles, abribus, éclairage, ...), les matériaux au sol, les réseaux aériens, les ambiances, les problèmes d'usages (sécurité des piétons, accessibilité, ...),
- prendre des photos de ces éléments remarquables,
- noter les impressions qui viennent à l'esprit (positives ou négatives).

2. Réunion de restitution

C'est le moment fort de la concertation. A partir des photos, les participants sont invités à débattre sur :

- les points forts et les faiblesses des espaces urbains,
- leur intégration dans le quartier,
- l'usage au quotidien de ces espaces et les attendus des riverains,
- la vision quant au devenir de ces espaces et de leur aménagement.

3. Synthèse de la sortie et de la réunion

Pour chaque réunion, le CAUE réalise un compte-rendu. Celui-ci reprend, sous forme synthétique et largement illustrée (cartes et photos prises par les participants), l'ensemble des observations faites lors des échanges. (**Cf. annexe N°x, p.?**)

Ces comptes-rendus sont ensuite transmis aux participants pour correction et validation.

III. Synthèse générale

A partir de l'ensemble des comptes-rendus, le CAUE réalise une synthèse générale qui a pour objectif de mettre en avant les éléments qui concernent :

- la charte de qualité pour les espaces publics :
 - les *problèmes généraux* (rencontrés dans chacun des quartiers),
 - les *problèmes transversaux* (qui concernent les grands axes structurants de la commune),
 - les *problèmes sectoriels* (qui concernent des problèmes spécifiques de chaque quartier et distinguer les *principes spécifiques*).
- les autres thématiques

Synthèse des réunions de concertation

Préambule

Au terme de cette concertation, nous tenons à remercier l'ensemble des participants pour leur contribution et l'accueil qu'ils nous ont réservé. Les débats, bien qu'ils aient parfois débordé le sujet pour lequel le CAUE a été mandaté, ont montré l'intérêt que les participants portent à la qualité de leur cadre de vie, leur attachement à leur commune et à leur histoire. Notre reconnaissance leur est acquise avec une mention spéciale pour les jeunes qui ont bien voulu nous accorder de leur temps. Nous tenons particulièrement à les remercier pour la qualité et la justesse de leurs interventions.

Avertissement

Pour des raisons qui nous sont inconnues, la participation des habitants n'a pas connue une présence importante malgré les envois massifs d'invitations. Pour cette raison, il nous apparaît important de souligner que le contenu des comptes rendus et de la synthèse ne reprennent que les préoccupations des personnes présentes à la sorties ou celles que nous avons rencontrées lors de la visite.

Introduction

43 Les différentes sorties et les discussions ont révélé des préoccupations diverses et variées. Pour donner une meilleure lisibilité aux différents problèmes soulevés lors des différentes rencontres, nous avons pris la liberté d'organiser la synthèse de cette concertation en selon deux grands principes que sont les problèmes en lien avec :

La charte - ce sont l'ensemble des problèmes qui feront l'objet du cahier des charges qui sera réalisé par le CAUE. Lors des différentes rencontres il a été mis en évidence des préoccupations à différents niveaux ;

- d'ordre générales, c'est-à-dire qui sont communes à l'ensemble du territoire,
- d'ordre sectorielles, elles sont spécifiques à des quartiers ou encore à des sites particuliers,
- d'ordre transversales, elles sont relatives aux axes structurants (routes principales, canal, entrées de ville,....).

Les autres outils (recommandations, PDU, mobilité,...) - ce sont les autres préoccupations qui, si elles ne sont pas reprises dans le cahier des charges de la charte, sont à prendre en considération pour rendre la charte plus cohérente, qu'elle soit un véritable un outil d'aide à la décision et un document complémentaire aux différents outils d'urbanisme.

Les grands principes à retenir concernant La charte d'aménagement des espaces publics

LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX

La qualité des espaces publics

☛ Un manque de cohérence du mobilier urbain

- le mobilier urbain est un peu daté,
- la ville manque de signalétique,
- le mobilier n'est pas adapté aux usages.

☛ Une absence d'adaptation des espaces publics aux usages et à l'identité des lieux

- un manque de référence à l'histoire et à l'identité des lieux,
- des espaces publics mal adaptés aux attentes des habitants,
- des équipements sportifs mal adaptés aux attentes des jeunes.

☛ Un manque de valorisation des équipements et des édifices publics

- l'absence d'aménagements cohérents des abords,
- un manque de valorisation des bâtiments.

L'aménagement des espaces publics

☛ L'absence de vocabulaire urbain cohérent concernant :

- le mobilier urbain,
- la signalétique,
- les luminaires,
- la palette végétale,
- les matériaux au sol.

La gestion et l'entretien des espaces publics

☛ Des problèmes d'entretien des espaces verts

☛ De nombreuses pollutions visuelles

LES PROBLÈMES TRANSVERSAUX

L'aménagement des grands axes

☛ Un manque de cohérence du traitement paysager concernant :

- Les routes principales et aires de stationnement,
- Les berges du canal,
- Les abords de la voie ferrée,
- Les cheminements piétons.

LES PROBLÈMES SECTORIELS

L'aménagement des lieux stratégiques

☛ Un manque de cohérence du traitement paysager concernant :

- Les entrées de ville,
- La passerelle,
- Le pont.

CONCLUSION

☛ Les axes de travail généraux

- Développer un vocabulaire urbain cohérent, adapté aux différents usages et en référence à l'identité des lieux,
- Développer des principes de qualification pour les différents espaces publics
- Développer des principes de valorisation pour les équipements et les édifices publics,

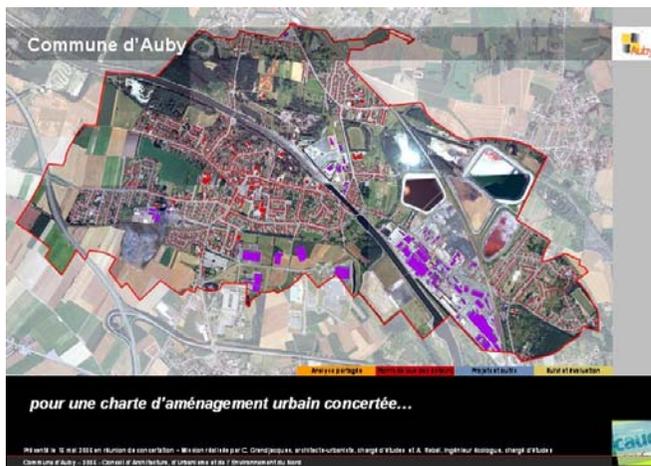
☛ Les axes de travail transversaux et sectoriels

- Développer des principes d'harmonisation des aménagements paysagers pour les grands axes communaux,
- Développer des principes d'harmonisation pour les entrées de ville,
- Développer des principes de valorisation des abords du pont et de la passerelle.

Documents additionnels



46



Demande initiale

Réalisation d'une charte d'aménagement urbain (lettre du 22 février 2005)

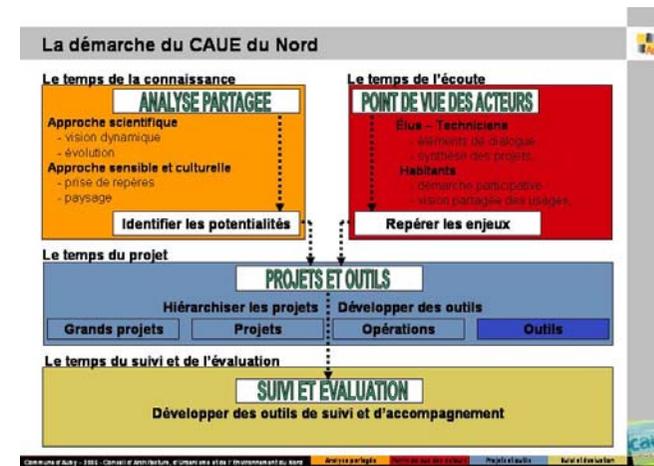
La commune d'Auby souhaite, dans le cadre de son projet d'aménagement, réaliser une charte urbaine pour :

- promouvoir des aménagements urbains de qualité,
- faire renaître une culture urbaine des espaces publics,
- prendre en compte les demandes sociales orientées vers une meilleure qualité de vie,
- être annexée au P.L.U..

Les attendus :

- outil d'aide à la décision à destination des élus et techniciens,
- outil de sensibilisation pour les particuliers et commerçants.

Commune d'Auby - 2005 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord



46

Démarche proposée pour une charte d'aménagement urbain

1. Analyse partagée

- La commune d'Auby dans son territoire
- Les évolutions historiques de la commune
- L'identité des quartiers
- Les potentialités

3. Projets et outils

- Rédaction du cahier de charge
- Constitution du comité de pilotage
- Consultation et choix bureau d'étude
- Suivi de l'élaboration de la charte d'aménagement urbain

2. Points de vue des acteurs

- Les élus
- Les habitants

4. Suivi et évaluation des actions

- Perspectives et développement

pour une charte d'aménagement urbain...

1. Analyse partagée

Pour une meilleure compréhension, nous vous proposons d'aborder l'analyse partagée à deux échelles différentes :

Échelle territoriale

Ce premier niveau de lecture présente la commune d'Auby dans son territoire. En effet étudier la commune d'Auby uniquement dans ses limites administratives serait faire abstraction des relations économiques, naturelles, paysagères et culturelles qu'elle entretient avec le territoire qui l'environne.

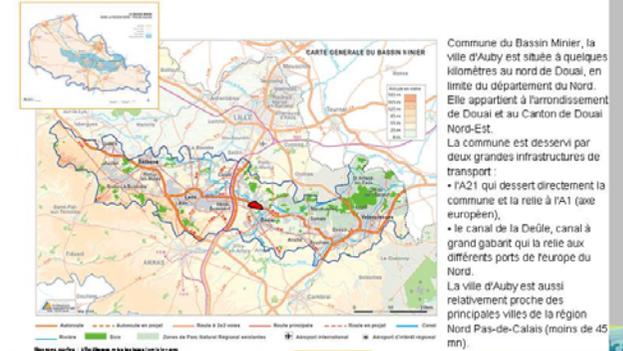
Échelle communale

Ce deuxième niveau présente plus particulièrement les évolutions historiques de la commune et les impacts générés par ses évolutions.

pour une charte d'aménagement urbain...

1. Analyse partagée

Situation géographique



pour une charte d'aménagement urbain...

1. Analyse partagée

La commune d'Auby dans son territoire économique (SCOT)



PÉRIMÈTRE DU SCOT Grand Douaisis

- 65 Communes
- 4 communautés de Communes
- 481 km²
- 247 908 habitants
- 99 695 population active
- arrondissement de Douais

Objectif

Élaborer le projet d'aménagement et de développement durable en matière de :

- Développement économique,
- Environnement,
- Transports et déplacement
- Habitat et service à la population,
- Culture, sport, tourisme et loisirs

pour une charte d'aménagement urbain...

1. Analyse partagée

La commune d'Auby dans son territoire / Les paysages

L'analyse paysagère du périmètre du SCOT réalisée par le syndicat mixte a mis en évidence quatre entités issues de l'histoire tant économique que culturelle du Pays.



Le Pivôte : un paysage équilibré mêlant espaces bâtis et agricoles. Elle se caractérise par une urbanisation linéaire.

La Scarpe : elle est constituée de milieux humides, boisés, dont certains présentent une grande valeur écologique.

Le val de Serrière : situé au sud, elle est composée de milieux humides d'une grande valeur écologique et paysagère. Elle est caractérisée également par un paysage ouvert à caractère rural.

Le pôle douaisien et l'arc minier :

elle se distingue par une urbanisation dense et croissante, ponctuée d'éléments associés à l'activité minière passée.

pour une charte d'aménagement urbain...

1. Analyse partagée

La commune d'Auby dans son territoire / ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a été réalisé entre 1984 et 1991 sous l'autorité du Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord. Cet inventaire s'appuie sur la particularité des milieux de vie ainsi que sur la diversité et la rareté de la flore, de la faune et des biotopes. Il fait apparaître deux types de zones :

ZNIEFF de type 1 : secteur d'intérêt biologique remarquable

Il correspond :

- au massif forestier de Saint-Amand et ses lisières
- au complexe humide entre la ferme de la Tourbière, le bois de St-Amand et la ferme d'Herlain
- à la mare à Goriaux
- aux terroirs n° 143 et 144 de Pecquencourt, Lallaing et marais de la Tourbière, ...

ZNIEFF de Type 2 : grand ensemble naturel

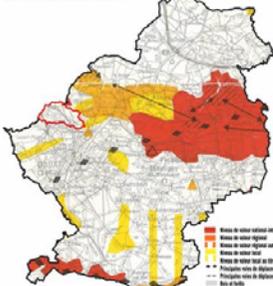
Ce sont les grands ensembles écologiques fonctionnels où les études d'impact d'aménagement devraient être renforcées. Il est représenté par la plaine alluviale de la Scarpe entre Fines-les-Râches et la confluence avec l'Escaut. Cette zone inclut les marais, carpiacs, tourbières prairies humides, ...

pour une charte d'aménagement urbain...

1. Analyse partagée

La commune d'Auby dans son territoire / AMBE

L'Association Multidisciplinaire des Biologistes de L'Environnement (AMBE) a procédé, à la demande du Ministère de l'Environnement, à l'inventaire cartographique hiérarchisé des zones naturelles. Elle prend en compte, la rareté de l'espèce ou du groupement d'espèces, la diversité, la proximité du climat, la continuité de l'espace naturel et surface d'un seul tenant.



Sur la base de ce travail, le territoire de la commune d'Auby se distingue par :

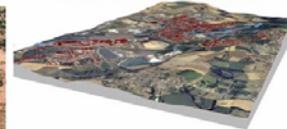
- un niveau de valeur national à international, elle correspond en majorité au Parc Naturel de la Scarpe
- un niveau de valeur régional à dominance de prairies et quelques espaces boisés,
- une zone naturelle de niveau de valeur local, elle correspond aux terrains agricoles.

Cette carte nous montre les couloirs de déplacements pour les oiseaux et ceux des grands mammifères

pour une charte d'aménagement urbain...

1. Analyse partagée

Une commune polynucléaire

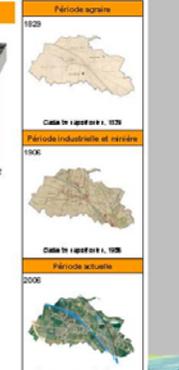


La commune est mentionnée pour la première fois en 1143 : Oby est une chapelle édifiée en bordure du plateau de la Gohelle, à la limite de la plaine alluviale.

C'est une commune intrinsèquement liée à la présence d'eau (rivière Boutentille) qui, plus tard deviendra le canal de la Haute Deûle) et de nombreux marais (Grand-Marais, les Marissons.)

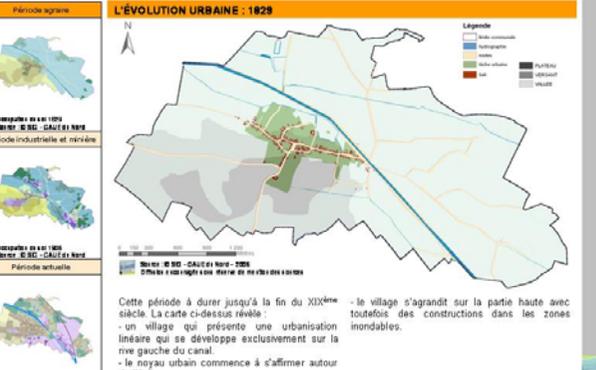
L'occupation du sol contemporaine résulte de la superposition de trois périodes historiques :

- la période agraire (élevage, agriculture),
- la période industrielle et minière (développement urbain et émergence des cités)
- la période de délocalisation des industries et l'après mine.

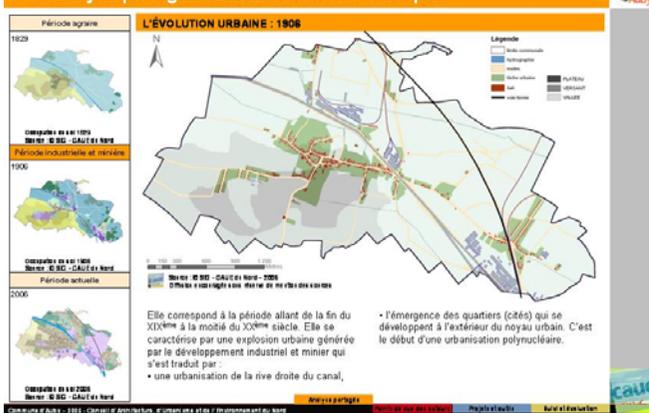


pour une charte d'aménagement urbain...

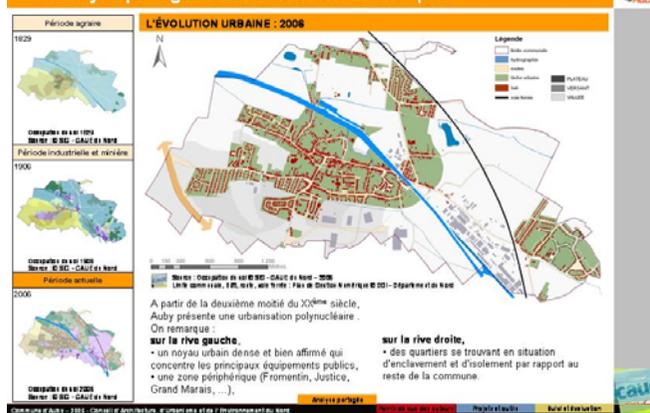
1. Analyse partagée / Les évolutions historiques



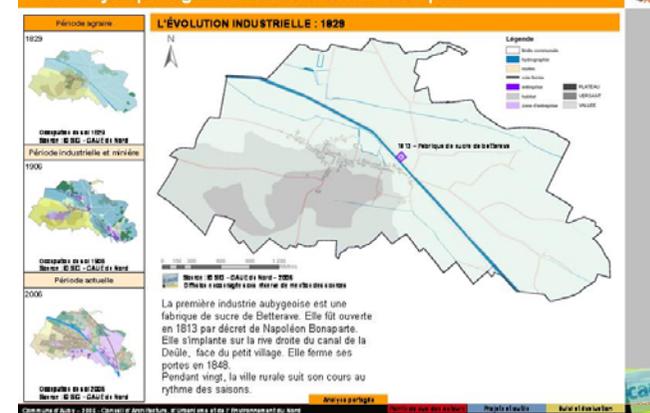
pour une charte d'aménagement urbain...
1. Analyse partagée / Les évolutions historiques



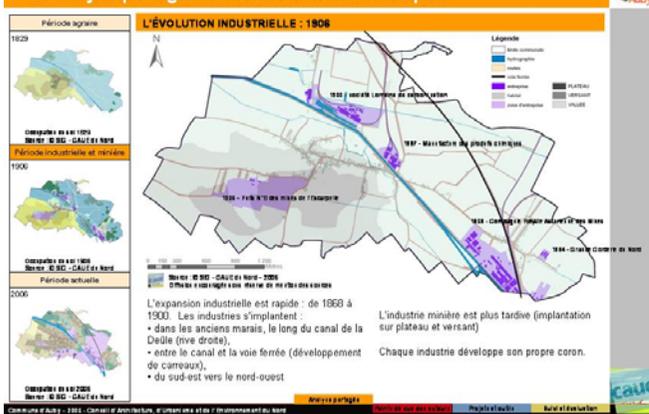
pour une charte d'aménagement urbain...
1. Analyse partagée / Les évolutions historiques



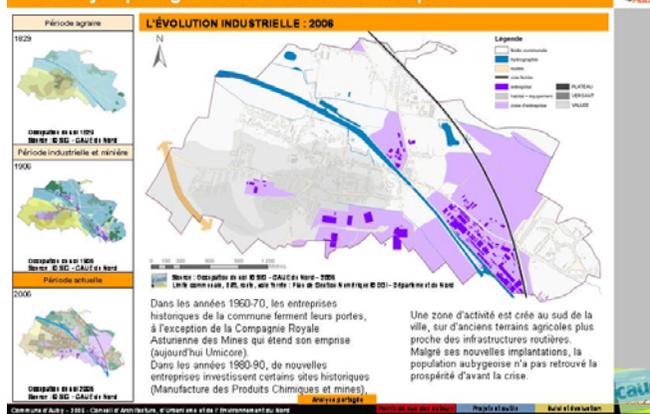
pour une charte d'aménagement urbain...
1. Analyse partagée / Les évolutions historiques



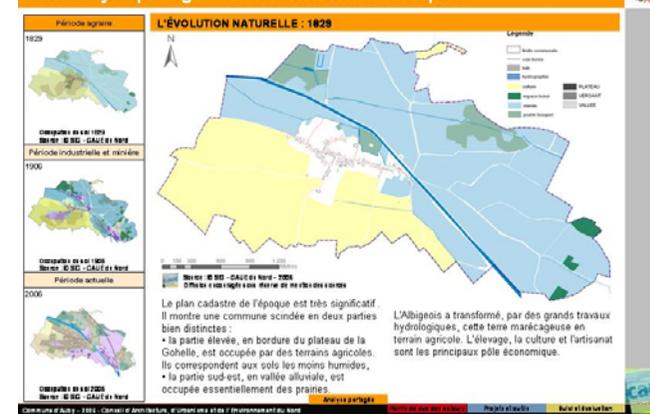
pour une charte d'aménagement urbain...
1. Analyse partagée / Les évolutions historiques



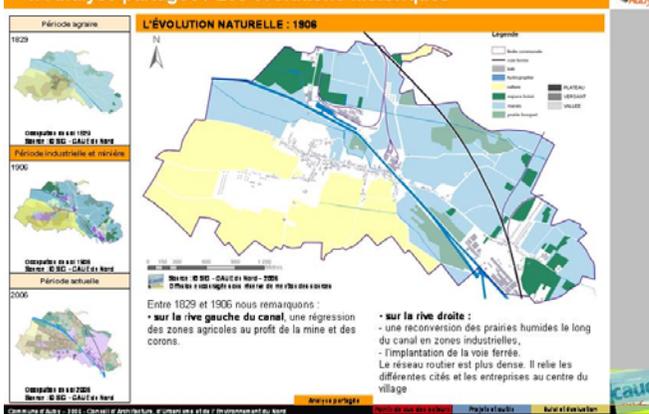
pour une charte d'aménagement urbain...
1. Analyse partagée / Les évolutions historiques



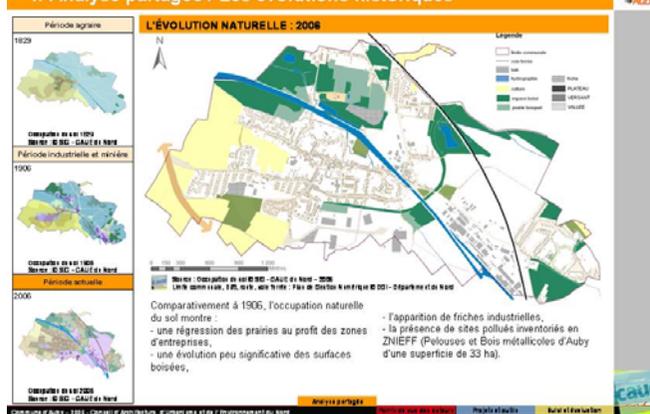
pour une charte d'aménagement urbain...
1. Analyse partagée / Les évolutions historiques



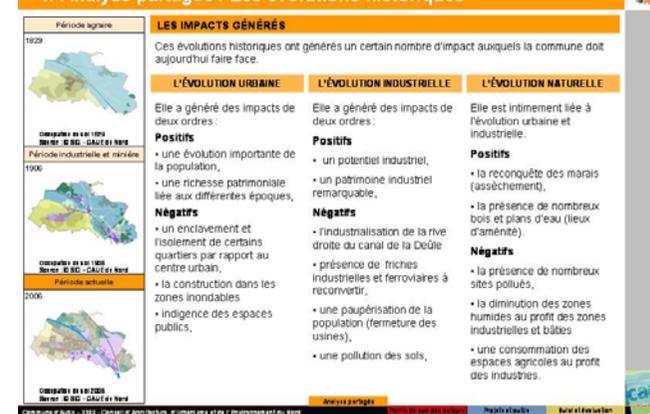
pour une charte d'aménagement urbain...
1. Analyse partagée / Les évolutions historiques



pour une charte d'aménagement urbain...
1. Analyse partagée / Les évolutions historiques



pour une charte d'aménagement urbain...
1. Analyse partagée / Les évolutions historiques



1. Analyse partagée

2 ENTITÉS PAYSAGÈRES ET 9 AMBIANCES

Ces évolutions historiques ont aussi générées différentes ambiances, dont la connaissance est essentielle pour la mise en place d'une charte d'aménagement urbain.

En effet, cette connaissance doit permettre :

- d'adapter la charte aux caractéristiques de chacun des quartiers
- de veiller à sa cohérence sur l'ensemble de la commune.



Les premières impressions, suite à l'analyse des documents et sorties sur le terrain, révèlent une urbanisation imprégnée de plusieurs ambiances.

Pour réaliser cette carte, deux éléments majeurs ont été pris en considération :

- l'occupation du sol joignant le milieu urbain : bois, agriculture, morphologie, zones d'activités
- l'infrastructure pour comprendre les relations qu'elle entretient avec les quartiers ou les coupures qu'elle peut générer en matière d'accessibilité.

1. Analyse partagée

LA RIVE GAUCHE



AMBIANCES	QUARTIERS	POPULATION	CONTEXTE PAYSAGER	ACCESSIBILITÉ
Urbain	Centre-ville		Urbain et industriel	
Plateau ouvert	Champs Framénil		Champs ouverts et urbains	Accesible
	Cité Moulin		Champs ouverts et urbains	Accesible
Interface plateau / Versant	Cité Justice		Champs ouverts	Accessibilité moyenne
	La vallée		Champs ouverts et vallée humide	Accessibilité moyenne
Vallée boisée	Grand Marais		Boisement	Accessibilité moyenne

1. Analyse partagée

LA RIVE DROITE



AMBIANCES	QUARTIERS	POPULATION	CONTEXTE PAYSAGER	ACCESSIBILITÉ
Cité jardin	Asturies		Parc et boisement	Enclavé
Boisée	Hauzer		Parc et boisement	Enclavé
	Carbonisation		Boisement	Accessibilité moyenne
Interface ouvert / boisé	Pâtisserie		Boisement	Accessibilité moyenne
	San Air		Boisement	Enclavé
Interface industriel / boisé	Champs ouverts et boisement		Champs ouverts et boisement	Enclavé
Interface industriel / boisé	Parmentier, Casimir		Industriel et boisé	Accessibilité moyenne

2. Points de vue des acteurs - Les élus

Le Plan Local d'Urbanisme (2005)

Les études récentes

- les projets intercommunaux (SCoT)
- les projets communaux
 - Opérations ANRU
 - PLU
 - PDU
 - FAN

Le Plan Local d'urbanisme est un document riche d'enseignement. Il révèle l'ambition des élus locaux quant au devenir de leur commune. Nous ne retiendrons que les points essentiels du document. Le PLU :

- accorde une grande importance aux activités économiques
- met l'accent sur la préservation et la mise en valeur des espaces naturels existants avec, notamment, l'aménagement des abords du canal qui représentent un potentiel important et peuvent à terme faire du canal un élément structurant de l'organisation de la commune.
- renforce la zone urbaine périphérique (quatre nouvelles zones à urbaniser)

C'est un plan qui concilie activités économiques, habitat, environnement naturel et paysager.



2. Points de vue des acteurs - Les habitants

Les élus ont souhaité mettre en place une charte d'aménagement urbaine concertée

Qu'est ce qu'une charte d'aménagement urbain ?

Une charte constitue un accord de nature prospective qui n'est en principe pas opposable aux tiers. Elle n'a donc pas de portée réglementaire. Toutefois, les principes d'aménagement de la charte peuvent être pris en considération par les documents d'urbanismes et d'aménagements locaux (SCoT et PLU).

Une charte d'aménagement urbain concerne aussi bien :

- les espaces publics de la commune (voies, parcs, places, square, mobilier, plantations...)
- les espaces privés perçu depuis l'espace public (façade, jardin sur rue, clôture, plantations...)

Les objectifs recherchés :

- promouvoir des aménagements urbains de qualité,
- faire renaître une culture urbaine des espaces publics,
- prendre en compte les demandes sociales orientées vers une meilleure qualité de vie,
- être annexée au P.L.U.

Les attendus :

- outil d'aide à la décision à destination des élus et techniciens,
- outil de sensibilisation pour les particuliers et commerçants.

2. Points de vue des acteurs - Les habitants

Les élus ont souhaité mettre en place une charte d'aménagement urbaine concertée

La concertation, qu'est ce que c'est ?

« Une concertation est une politique de consultation des personnes intéressées par une décision avant que celle-ci ne soit prise. L'autorité qui veut prendre une décision, la présente aux personnes concernées et engage un dialogue avec elles. L'autorité reste libre de sa décision. La concertation peut être engagée très en amont de la décision, dès les études préalables. Il est d'ailleurs souhaitable qu'elle soit entreprise le plus tôt possible »



Méthodologie de travail

La méthode préconisée se décline en quatre étapes

ÉTAPE 1 / SORTIE SUR LE TERRAIN

Le travail demandé :

- relever tous les éléments qui attirent votre attention,
- prendre des photos de ces éléments remarquables
- noter les impressions qui viennent à l'esprit.

Éléments à prendre en considération lors des sorties :

- Espaces publics
 - Infrastructure : rues, boulevards, venelles, pistes (cyclables, piétons), ...
 - la place
 - le square
 - le parc urbain
 - le site semi-naturel
 - les parvis des édifices publics, cultuels,
- Espaces privés perçu depuis l'espace public
 - façades (matériaux, ouvertures, toiture, ... couleurs)
 - jardins
 - hôtels
 - ...

Éléments à observer

- Le mobilier urbain (signalétiques, bancs, poubelles, abris, éclairage, ...)
- Les matériaux au sol
- Le réseau aérien
- Les ambiances
- Les problèmes d'usages (sécurité des piétons, accessibilité, ...)
- ...

Les moyens mis à disposition :

- 3 cadastres interprétés présentant l'évolution historique du quartier (1829, 1906, 2006),
- Une photo aérienne avec l'itinéraire,
- un plan du quartier avec l'itinéraire,
- un plan de la ville (nom des rues),
- un tableau des éléments à observer (non-exhaustif)
- des appareils photo,
- ...

Méthodologie de travail

ÉTAPE 2 / RESTITUTION DES OBSERVATIONS DU GROUPE

- Échange de points de vue en réunion
- C'est le moment fort de la concertation. Il s'agit de circonscrire les contours du débat autour :
 - des points forts et des faiblesses des espaces urbains,
 - de leur intégration dans le quartier
 - l'usage au quotidien de ces espaces et les attendus par les riverains,
 - leur vision quant au devenir de ces espaces et de leur aménagements ?

NB. C'est de votre participation aux sorties et de vos débats lors des échanges organisés après la visite que dépendra, en partie la qualité de la charte.

ÉTAPE 3 / SYNTHÈSE DU TRAVAIL RÉALISÉ

Après chacune des sorties et des débats, un compte rendu sera réalisé par le CAUE. Ce compte rendu, sous forme synthétique et largement illustré (cartes et photos prises par les participants), reprendra l'ensemble des observations faites lors des échanges.

NB. Tout participant sera destinataire du compte rendu. Une semaine de délais sera accordée pour correction et validation

ÉTAPE 4 / SYNTHÈSE GÉNÉRALE

- Le CAUE du Nord présentera, lors d'une rencontre ouverte à l'ensemble des habitants, une synthèse de l'ensemble des réunions réalisées sur les quartiers.

2. Points de vue des acteurs - Les habitants

Les Asturies - 1829

Les Asturies - 1906

Les Asturies - 2006

Photo aérienne

Ambiance

- Quartier : Asturies et Hauzer
- Ambiance : cité jardin
- Contexte paysager : Parc, boisement et industrie
- Accessibilité : quartier enclavé

50

Commune d'Auby

Synthèse générale des réunions de concertation (juin 2006)

pour une charte d'aménagement urbain concertée...

Présenté le 27 octobre 2006 en réunion de concertation - Mission réalisée par C. Grandjean, architecte-urbaniste, chargé d'études et A. Noël, ingénieur technique, chargé d'études
Commune d'Auby - 2006 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord

pour une charte d'aménagement urbain concertée...

Préambule

Nous tenons à remercier l'ensemble des participants pour leur accueil et leurs contributions. Bien que les débats aient parfois débordés le sujet initial, l'implication des participants a montré l'intérêt qu'ils portent à la qualité de leur cadre de vie et un attachement visible à leur commune et à leur histoire.

Notre reconnaissance leur est acquise avec une mention spéciale pour les jeunes qui ont bien voulu nous accorder de leur temps. Nous tenons particulièrement à les remercier pour la qualité et la justesse de leurs interventions.

Avertissement:
Pour des raisons qui nous sont inconnues, la participation des habitants n'a pas été à la hauteur des attentes malgré l'envoi massif d'invitations. Pour cette raison, il nous apparaît important de souligner que le contenu des comptes rendus et de la synthèse ne représente que les préoccupations des personnes présentes lors des sorties ou celles des personnes rencontrées lors des parcours.

Commune d'Auby - 2006 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord

50

pour une charte d'aménagement urbain concertée...

Préambule

Pour donner une meilleure lisibilité à la large palette des problèmes soulevés lors des échanges, nous avons organisé la synthèse des réunions de concertation en deux catégories. A savoir, les problèmes en lien avec :

la charte d'aménagement des espaces publics

Les différentes rencontres ont permis de mettre en évidence des problèmes d'ordres :

- **généraux**, qui concernent l'ensemble du territoire communal,
- **transversaux**, concernant des axes structurants de la commune (routes principales, canal, entrées de ville,...),
- **sectoriels**, qui sont spécifiques à des quartiers ou à des sites particuliers.

Ces éléments feront l'objet d'un cahier des charges puis d'une consultation qui conduira à la réalisation de la *charte d'aménagement des espaces publics*.

d'autres outils (recommandations, P.D.U,...)

Si ces éléments ne concernent explicitement la charte, ils sont à prendre en considération pour la rendre plus cohérente, qu'elle soit un véritable outil d'aide à la décision et un document complémentaire aux différents outils d'urbanismes.

Commune d'Auby - 2006 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord

pour une charte d'aménagement urbain concertée...

1. La charte d'aménagement des espaces publics

A. Les problèmes généraux

- ⇒ La qualité des espaces publics
- ⇒ L'aménagement des espaces publics
- ⇒ La gestion et l'entretien des espaces publics

B. Les problèmes transversaux

- ⇒ L'aménagement des grands axes

C. Les problèmes sectoriels

- ⇒ L'aménagement des lieux stratégiques

Commune d'Auby - 2006 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord

pour une charte d'aménagement urbain concertée...

I. La charte d'aménagement des espaces publics

A. Les problèmes généraux

- ⇒ La qualité des espaces publics
- **Cohérence du mobilier urbain**
 - Un design du mobilier urbain un peu daté
 - Un manque de signalétique
 - pour les espaces majeurs (parcs et équipements) et les itinéraires,
 - Une mauvaise adaptation du mobilier aux usages
 - manque de mobilier, de robustesse,...

⇒ **Charte d'aménagement des espaces publics**

- Choix d'une « gamme » de mobilier urbain contemporaine, robuste et ergonomique
- Développement d'un volet *signalétique* (espaces majeurs et itinéraires)
- Développement d'un volet *mobilier urbain* (démarche globale concernant la gestion et la mise en place du mobilier urbain)

Commune d'Auby - 2006 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord

I. La charte d'aménagement des espaces publics

A. Les problèmes généraux

⇒ La qualité des espaces publics

■ Usages et identité des lieux

- Un manque de référence à l'histoire et aux ambiances des lieux
 - Aubry, cité du zinc, histoire industrielle et minière de la ville, ...
- Des espaces publics mal adaptés aux attentes des habitants
 - manque d'équipement / diversité des usages, manque d'aires de jeux pour les enfants, des horaires d'ouvertures non adaptés
- Des équipements sportifs mal adaptés aux attentes des jeunes
 - terrain de sport mal adapté ou manque d'équipements sportifs (city-stade)



⇒ Charte d'aménagement des espaces publics

- Choix de matériaux au sol et d'une « gamme » de mobilier urbain en référence à l'histoire communale.
- Choix d'une palette végétale tenant compte de l'identité des lieux.
- Développement d'un volet mobilier urbain (définition de principes d'équipements en fonction des différents espaces publics : square, parc, équipements sportifs...)



I. La charte d'aménagement des espaces publics

A. Les problèmes généraux

⇒ La qualité des espaces publics

■ Valorisation des équipements et des édifices public

- Absence d'aménagement cohérent des abords
 - Traitement des parvis, aménagements paysagers, traitement de l'environnement immédiat
- Manque de valorisation des bâtiments
 - valorisation des façades, manque de lisibilité des entrées.



⇒ Charte d'aménagement des espaces publics

- Développement d'un volet valorisation des équipements et des édifices publics (principes de valorisation sur l'aménagement des parvis, des abords, des façades, la lisibilité des entrées,...)



I. La charte d'aménagement des espaces publics

A. Les problèmes généraux

⇒ L'aménagement des espaces publics

■ Absence d'un vocabulaire urbain cohérent

- Les matériaux
 - De la qualité des matériaux, le confort d'usage et l'hétérogénéité
- La palette végétale
 - hétérogénéité de la palette végétale, essences mal adaptées, cuvettes
- Le traitement des limites
 - seuils, trottoirs, passage protégé



⇒ Charte d'aménagement des espaces publics

- Développement d'un volet vocabulaire urbain (mobilier urbain, signalétique, luminaires, palette végétale, matériaux au sol) ; choix de la gamme ou de la palette, principes de positionnement et de mise en œuvre, principes de gestion et d'entretien



I. La charte d'aménagement des espaces publics

A. Les problèmes généraux

⇒ La gestion et l'entretien des espaces publics

■ Entretien des espaces publics et pollutions visuelles

- Présence de pollutions visuelles
 - cuboverre, réseau aérien,
- Des problèmes d'entretien des espaces verts
 - un manque de régularité,



⇒ Charte des espaces publics

- Définition de principes pour une résorption des pollutions visuelles
- Conseils sur l'entretien des espaces verts

I. La charte d'aménagement des espaces publics

B. Les problèmes transversaux

⇒ L'aménagement des grands axes

■ Manque de cohérence du traitement paysager

- Les routes principales et aires de stationnement
- Les berges du canal
- Les abords de la voie ferrée
- Les cheminements piétons



⇒ Charte d'aménagement des espaces publics

- Développer un volet identité paysagère des grands axes communaux
- Développement de principes pour harmoniser le traitement des routes principales et des aires de stationnement, des berges du canal et des abords de la voie ferrée, des cheminements piétons.



I. La charte d'aménagement des espaces publics

C. Les problèmes sectoriels

⇒ L'aménagement des lieux

■ Manque de cohérence du traitement paysager

- Les entrées de ville
- La passerelle
- Le pont



⇒ Charte d'aménagement des espaces publics

- Développement de principes pour valoriser et intégrer les entrées de ville, les pont et passerelle à leur environnement



I. La charte d'aménagement des espaces publics

Conclusions concernant le cahier des charges

⇒ L'esprit et les ambitions de la charte

- faire renaître une culture urbaine des espaces publics,
- rehausser leur niveau qualitatif et leur identité sans perdre de vue la dimension contemporaine,
- requalifier les espaces publics en prenant mieux en compte la diversité des usages.

I. La charte d'aménagement des espaces publics

Conclusions concernant le cahier des charges

⇒ Les axes de travail généraux

- Un vocabulaire urbain cohérent, adapté aux différents usages et en référence à l'identité des lieux :
 - 5 Volets : Mobilier urbain / Signalétique / Luminaires / Palette végétale / Matériaux au sol
 - Pour chaque volet : choix de la gamme ou de la palette, principes de positionnement et de mise en œuvre, principes de gestion et d'entretien
- Développement de principes de qualification des différents espaces publics
 - Parc, square, équipements sportifs, ...
- Développement de principes de valorisation des équipements publics
 - Traitement des parvis, lisibilité des entrées

I. La charte d'aménagement des espaces publics

Conclusions concernant le cahier des charges

⇒ Les axes de travail transversaux et sectoriels

- Développement de principes d'harmonisation des aménagements sur les grands axes communaux
 - Routes principales et aires de stationnement, berges du canal, abords de la voie ferrée, itinéraires verts et urbains
- Développement de principes d'harmonisation des entrées de ville
- Développement de principes de valorisation des abords du pont et de la passerelle

II. Les autres outils

5 thématiques

	Problèmes généraux	sectoriels
⇒ Mobilités et déplacements	x	x
⇒ Interface privé / public	x	x
⇒ Dialogue et citoyenneté	x	
⇒ Le patrimoine	x	
⇒ Les friches et les délaissés	x	

II. Les autres outils

A. Les problèmes généraux

⇒ Mobilités et déplacements

■ Sécurité routière et place de la voiture

- vitesse des automobilistes, organisation du stationnement,

■ Sécurité et accessibilité des différents usagers

- Traversées difficiles des routes principales, stationnement anarchique sur les trottoirs, cohabitation piétons et 2 roues, discontinuité des itinéraires, place des personnes à mobilité réduite, des poussettes, éclairage du domaine public



⇒ Mise en place d'un Plan de Déplacements Urbains (en cours)

Outils prévus

- Plan de circulation et de stationnement,
- Plan de déplacement modes doux,

⇒ Mise en place d'un Plan Lumière (en cours d'étude)

II. Les autres outils

A. Les problèmes sectoriels

⇒ Mobilités et déplacements

■ L'enclavement des quartiers de la rive droite

- Des problèmes d'accessibilité liés au canal et la voie ferrée

■ Le centre-ville

- Stationnement des personnes travaillant dans le centre, organisation du stationnement des vélos, place du piéton,



⇒ Mise en place d'un Plan de Déplacements Urbains (en cours)

Actions et outils prévus

- Rive droite : nouveau pont, passerelle et passage protégé voie ferrée (recherche de financements en cours Plan Etat-Région)
- A l'échelle du centre ville : Plan de déplacements et stationnement,

II. Les autres outils

A. Les problèmes généraux

⇒ Interface privé / public

■ L'habitat individuel

- Manque de valorisation des façades
 - incohérence de réhabilitation,
- La valorisation des jardins privés
 - manque d'entretien ou de valorisation
- Les clôtures
 - L'hétérogénéité, le mauvais état



⇒ Cahiers de recommandation à destination des particuliers

- Restauration des façades,
- Valorisation des jardins privés,
- La question des clôtures.

II. Les autres outils

A. Les problèmes spécifiques

⇒ Interface privé / public

■ Les commerces

- Le foisonnement des enseignes
- Les débords sur le domaine public
- La valorisation du bâti
- Les terrasses



⇒ FISAC (en cours)

- Le Fisac (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) géré par le ministère en charge des PME, est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, de maintien, de modernisation, d'adaptation ou de transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

II. Les autres outils

A. Les problèmes spécifiques

⇒ Interface privé / public

■ L'habitat collectif

- Manque d'équipements des espaces verts sous gestion privé
- Manque de qualité dans les aménagements
- Des problèmes d'entretien



⇒ Sensibilisation des bailleurs à ces différents problèmes

Actions possibles

- Charte bailleurs-Commune pour un aménagement qualitatif des espaces publics sous gestion privé.

II. Les autres outils

A. Les problèmes généraux

⇒ Dialogue et citoyenneté

■ Le manque de respect

- Incivilité dans l'espace public,
 - poubelles, stationnement anarchique, vandalisme,
- manque de lieux de rencontre et d'échange
 - manque de dialogue
 - conflit intergénérationnel



⇒ Développement d'actions pour une information et sensibilisation des habitants sur le respect et le partage de l'espace public

⇒ Réaliser une concertation plus systématique



II. Les autres outils

A. Les problèmes généraux

⇒ Le patrimoine

■ La protection du patrimoine remarquable

- La cité Hauzeur : une cité jardin

■ La valorisation des autres éléments de patrimoine

- Les cités minières et industrielles
 - Asturies, Carbonisation, Potasserie, Moulin, Justice, Bon Air, ...
- Les parts de marais
 - Rue Cordonnier et rue Parmentier



⇒ Plan de protection et de valorisation du patrimoine communal

Actions possibles

- affiner la connaissance sur le patrimoine
- Promouvoir la connaissance (sensibiliser à la valeur du patrimoine)
- Réhabiliter le patrimoine bâti



II. Les autres outils

A. Les problèmes généraux

⇒ Fiches et les délaissés

■ De nombreuses friches et délaissés

- Problèmes d'insalubrité,
- nuisances par rapport au voisinage,
- Mauvaise image du quartier,



⇒ Plan de résorption des friches et délaissés

Actions possibles

- identifier les friches, les délaissés et les pratiques éventuelles,
- sensibiliser et convaincre les propriétaires,
- définir de nouveaux usages et mettre en place des projets en concertation avec les habitants



Annexes - Comptes rendus des réunions de concertation

> Comptes-rendu des réunions de concertation

- Dépliant distribué aux habitants lors des réunions de concertation	p.54
- Asturies	p.56
- Bon Air	p.61
- Carbonisation - Potasserie	p.66
- Casimir - Parmentier	p.71
- Centre-ville	p.76
- Champ Fromentin	p.81
- Commerçants	p.86
- Grand Marais	p.89
- Justice	p.94
- La Vallée	p.97
- Moulin	p.101

Quelques rappels...

Une charte d'aménagement ?

Une charte constitue un accord de nature prospective qui n'est en principe pas opposable aux tiers. Elle n'a donc pas de portée réglementaire. Toutefois, les principes d'aménagement de la charte peuvent être pris en considération par les documents d'urbanisme et d'aménagements locaux (SCOT et PLU).

Les attendus de la charte ?

- Un outil d'aide à la décision à destination des élus et techniciens,
- Un outil de sensibilisation pour les particuliers et commerçants.

La concertation ?

« Une concertation est une politique de consultation des personnes intéressées par une décision avant que celle-ci ne soit prise. L'autorité qui veut prendre une décision, la présente aux personnes concernées et engage un dialogue avec elles.

L'autorité reste libre de sa décision.

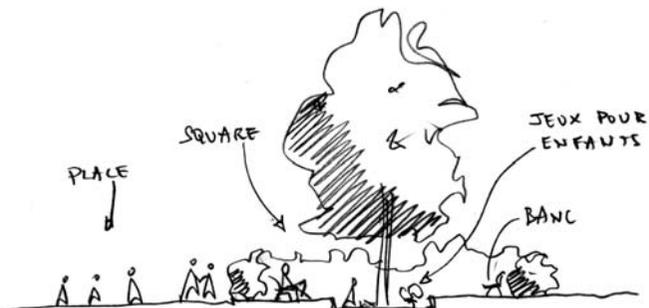
La concertation peut être engagée très en amont de la décision, dès les études préalables. Il est d'ailleurs souhaitable qu'elle soit entreprise le plus tôt possible »

CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux de Transport et l'Urbanisme)
«La concertation en aménagement, éléments méthodologiques.»

L'espace public ?

« On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage ».

P. Merlin et F. Choay, dictionnaire de l'urbanisme



Les moyens mis à disposition lors des sorties

- 3 cadastres interprétés présentant l'évolution historique du quartier (1829, 1906, 2006),
- une photo aérienne avec l'itinéraire,
- un plan du quartier,
- un plan de la ville (nom des rues),
- un tableau des éléments à observer (non-exhaustif)
- des appareils photo,

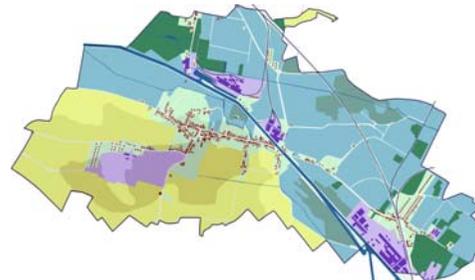
N.B. : Si possible, vous munir :

- d'un appareil photo numérique,
- d'un bloc notes

1829



1906



2006



Pour une charte d'aménagement urbain concertée...

La commune d'Auby souhaite mettre en place une charte d'aménagement urbain concertée. Celle-ci vise à :

- promouvoir des aménagements urbains de qualité,
- faire renaître une culture urbaine des espaces publics,
- prendre en compte les demandes sociales orientées vers une meilleure qualité de vie.

Dans cette optique, la commune invite la population à s'exprimer sur les espaces urbains des quartiers.

Ce petit feuillet vous présente :

- une synthèse du déroulement des réunions de concertation qui auront lieu dans vos quartiers avec les techniciens de la commune et du CAUE du Nord,
- un rappel d'un certain nombre de notions.



La concertation va se dérouler en 4 étapes :

1. SORTIE SUR LE TERRAIN

Le travail demandé aux habitants

Un parcours vous sera proposé en début de sortie et il vous sera demandé de :

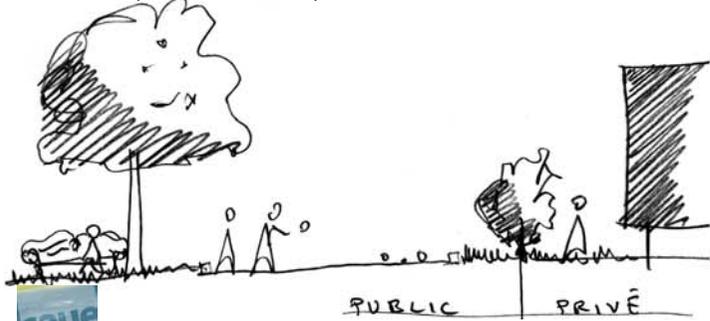
- relever tous les éléments qui attirent votre attention tels que :
 - le mobilier urbain, (signalétiques, bancs, poubelles, abribus, éclairage, ...)
 - les matériaux au sol,
 - les réseaux aériens,
 - les ambiances,
 - les problèmes d'usages (sécurité des piétons, accessibilité, ...)
- prendre des photos de ces éléments remarquables,
- noter les impressions qui vous viennent à l'esprit (positives ou négatives).

55

Les autres éléments à prendre en considération lors de cette sortie sont :

Les espaces publics :

- les infrastructures, (rues, boulevards, venelles, pistes cyclables, ...)
- la place,
- le square,
- le parc urbain,
- les sites semi-naturels,
- les parvis des édifices publics,



2. REUNION DE RESTITUTION DES ELEMENTS OBSERVES

C'est le moment fort de la concertation. A partir de vos photos, il s'agit de débattre sur :

- les points forts et les faiblesses des espaces urbains,
- de leur intégration dans le quartier,
- l'usage au quotidien de ces espaces et les attendus par les riverains,
- la vision quant au devenir de ces espaces et de leur aménagement.
- ...

N.B. : C'est de votre participation que dépendra, en partie, la qualité de la charte d'aménagement. Exprimez-vous pendant les sorties et le temps d'échange organisé après la visite...

Les espaces privés perçus depuis l'espace public

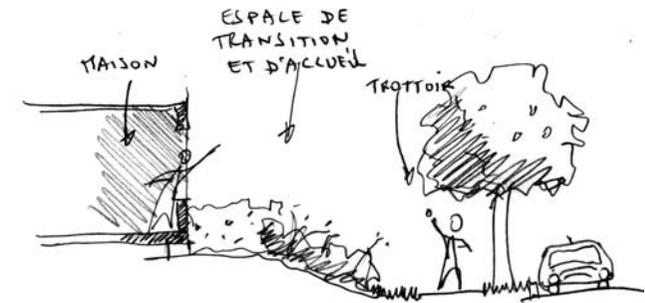
- les façades (matériaux, ouvertures, toiture, couleurs, ...),
- les jardins,
- les haies,
-



3. SYNTHESE DE LA SORTIE ET DE LA REUNION

Après chacune des sorties et des débats, un compte rendu sera réalisé par le CAUE. Ce compte rendu, sous forme synthétique et largement illustré (cartes et photos prises par les participants), reprendra l'ensemble des observations faites lors des échanges.

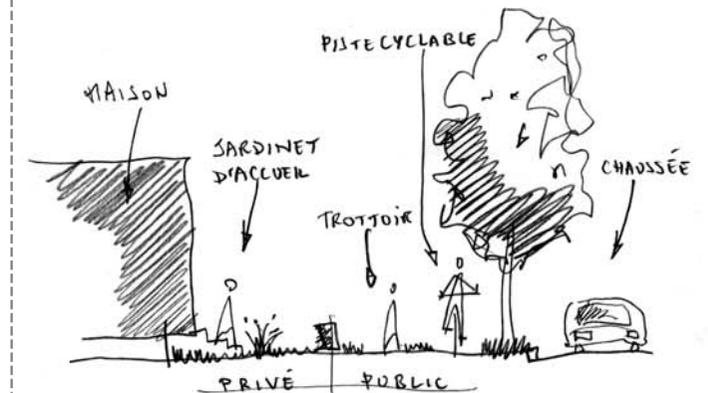
N.B. : Tout participant sera destinataire du compte rendu. Une semaine de délais sera accordée pour correction et validation.



55

4. SYNTHESE GENERALE

Le CAUE présentera, lors d'une rencontre ouverte à l'ensemble des habitants, une synthèse de l'ensemble des réunions réalisées sur les quartiers.



Les Asturies - Compte rendu de la réunion de concertation du 2.06.2006

Ordre du jour : visite du quartier des Asturies

Participants : cf. annexe

Cet itinéraire (cf. annexe) a été retenu parce qu'il permet de réaliser à travers le quartier des Asturies, une boucle qui, au-delà des différentes typologies architecturales et urbanistiques traversées, donne accès aux lieux majeurs (salle de la Corderie et son environnement, parcs, stade, école, église) et de découvrir les potentialités et faiblesses des espaces.

Le rendez-vous a eu lieu à la salle de la Corderie et avait pour objectif de :

- présenter le déroulement de la séance de travail et de donner un certain nombre de consignes,
- distribuer des documents (cf. annexe 2) où figurent notamment l'itinéraire (photo aérienne), le plan de la commune avec le nom des rues et des cartes représentant l'évolution historique du quartier,
- mettre à disposition des appareils photos numériques, les photos servant ensuite de support aux débats en salle et à l'illustration du présent compte-rendu.



Une partie des participants devant le parking de la salle de la Corderie (Photo CAUE)

56

56

Parcours réalisé : Si le parcours, dans son ensemble, a donné lieu à des commentaires spontanés, l'attention des personnes présentes s'est portée davantage sur des espaces particuliers et les éléments qui les composent.



Asturies et Hauteur : un patrimoine remarquable (photos C. Pavot)

La salle de la Corderie et son environnement

Lieu de rencontre et de convivialité, la salle de la Corderie est le seul espace à dimension communale. Les abords de cette salle ont fait l'objet de quelques remarques négatives.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- l'aspect très minéral de l'environnement immédiat (parkings, trottoir),
- l'indigence et l'état du mobilier urbain utilisé (lampadaires) et la dégradation des matériaux de revêtement du sol,
- la pollution visuelle (réseau aérien, poubelles, cuboverre,...),
- la présence d'une friche importante (ancienne corderie) : délinquance, squat, déchets, rats,...),
- un climat d'insécurité qui s'est installé du fait du comportement de quelques éléments perturbateurs dans le quartier (agressions et vandalisme).



Le parking et la friche de la Corderie (photo C. Pavot)



La friche de la Corderie (photo C. Pavot)



Le parking et la salle de la Corderie (photo CAUE)

Les parcs & les squares

Toutes les personnes présentes sont unanimes sur le potentiel que représentent les parcs et les squares pour leur quartier. En revanche, elles sont déçus quant aux aménagements et à l'entretien.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- l'accessibilité est le problème récurrent à l'ensemble de ces espaces,
- l'indigence voire même l'absence de mobilier urbain (bancs, poubelles, aires de jeux,...),
- l'anonymat des lieux : mise à part le parc Péru, la plupart ne sont pas identifiés par un nom.

Par rapport aux deux premiers points, les élus présents ont rappelé que la municipalité a déjà équipé ces lieux mais qu'ils ont été vandalisés. Ils ont rappelé que l'un des objectifs de cette concertation était de trouver ensemble les meilleures solutions quant à l'aménagement de ces espaces.



Le parc en face de la salle de la Corderie (photo CAUE)

La rue Raspail

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- la présence du réseau aérien,
- la sécurité liée à la vitesse des véhicules motorisés,
- la présence des poubelles et de l'accumulation de déchets qui dévalorisent la rue,
- le manque d'aménagement paysager le long de cette route,
- les dégradations des plantations (massifs de rosiers) par un stationnement abusif des riverains dans les plates-bandes et le stockage des poubelles.



Rue Raspail, l'absence d'aménagement (photo Mme A. Bélaïche)

La cité Hauteur

Chargée d'un riche passé, la cité Hauteur représente pour les habitants un patrimoine historique et culturel évident. Si toutes les personnes sont unanimes quant à la qualité architecturale, en revanche, elles mettent en évidence quelques points faibles.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- le manque d'éclairage et d'homogénéité des lampadaires,
- la différence de traitement entre la cité historique et le nouveau lotissement,
- le manque d'harmonie dans le traitement des façades et la différence des traitements des jardins sur rue,
- le problème de stationnement le jour de matches.



Habitations de la Cité Hauteur (photo CAUE)

L'école et son environnement

Cet espace qui comprend l'école, la rue de Liège, le local et le terrain de boules n'a pas laissé les participants indifférents.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- l'aspect minéral et peu accueillant de l'école,
- la multitude du réseau aérien,
- le mauvais emplacement de l'arrêt bus ainsi que sa qualité,
- les nuisances sonores liées au passage incessant des motos,
- l'absence de traitement des délaissés,
- le mauvais état du local de l'association des boules et le mur de l'école (vandalisme par les tags),
- le traitement des délaissés au niveau du carrefour de la rue de Liège et l'intégration du cuboverre,
- le traitement au sol de l'entrée de l'école et du terrain de boule.



L'arrière des écoles et les abords du terrain de boules (photo C. Pavot)



La rue de Liège, l'école et l'arrêt de bus (photo S. Delfosse)

Rue Marat

Concernant ce secteur, le débat était animé et passionné autour de la rue Marat, de la place de l'Humanité et du parc Péru. Les problématiques soulevées par rapport à ces lieux sont différentes. Les participants, à travers leurs interventions révèlent leur attachement à leur quartier.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS :

- le problème de la sécurité routière est le point qui a le plus fait débat. Pour résoudre ce problème, un stop a récemment été installé. Aux dires des habitants, cet aménagement n'a eu aucun effet.
- la pollution visuelle liée au réseau aérien,
- l'aspect très minéral de la rue : les habitants regrettent qu'il n'y ait plus d'arbres le long de la rue (Cf. carte postale ancienne),
- la qualité et le design de l'éclairage public,
- l'absence de lien piétonnier entre la rue Marat et le parc Péru.



La rue Marat (photo C. Pavot)



La rue Marat - carte postale ancienne affichée sur la place de l'Humanité (photo C. Pavot)

Parc Péru

58 Espace convivial et support d'activités sportives, les aménagements conçus par la municipalité sur le parc Péru avaient pour objectif de créer un site de rencontre intergénérationnelle. Les habitants présents déplorent le vandalisme du lieu et pensent qu'il serait intéressant de recréer une dynamique pour le faire revivre.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- le non respect des aménagements, voire des actes de vandalisme qui ont créé un sentiment d'insécurité,
- un manque d'entretien,
- un manque de soutien et de participation des habitants aux activités proposées par l'association du quartier pour faire vivre le parc.



Le parc Péru (photos CAUE)



La place de l'Humanité et son environnement

La place de l'Humanité comprend le passage à niveau, la rue Danton et le parvis de l'église. Cet espace est celui qui a suscité le plus de réaction car il pose un grand nombre de problèmes aux habitants.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- de l'avis de l'ensemble des participants (élus, techniciens et habitants), le passage à niveau est le point le plus épineux. En effet, en plus des nuisances sonores qu'il génère, la perturbation du flux routier est devenu insupportable (embouteillage et retard causé par le passage fréquent des trains). De plus, cet état créé chez les habitants, un sentiment d'isolement de leur quartier par rapport au reste de la commune.
- du point de vue des participants, l'aménagement paysager de la place de l'Humanité et du parvis de l'église mériterait une attention particulière. En effet, ce site marque l'entrée de quartier et accueille un patrimoine remarquable,
- l'incivilité et le non respect de l'espace public de la part de certains riverains ont été fortement dénoncés,
- l'aménagement paysager et la sécurité des piétons de la rue Danton sont à repenser.



Une partie des participants Place de l'Humanité (photo CAUE)



Les points importants à retenir (synthèse)

Au terme de cette rencontre, trois grands principes ressortent des débats qui ont eu lieu lors de la visite sur le terrain et des échanges en salle :

- le quartier présente de fortes potentialités,
- les problématiques soulevées concernent :
 - des espaces publics où la commune est maître d'ouvrage et où elle peut agir,
 - des espaces privés où la commune ne peut émettre que des recommandations.

Les potentiels du quartier

Toutes les personnes présentes ont réaffirmé leur attachement au quartier et leur fierté d'être Aubys. Ils considèrent que leur quartier recèle un potentiel important, à savoir :

- un patrimoine architectural riche et varié (les deux "cités" historiques) témoin d'un riche passé économique et industriel (Auby, capitale du zinc),
- une importante surface en espaces verts (parcs, squares et bois).

Principes à retenir pour une charte d'aménagement de qualité des espaces publics

Ces principes ne vont concerner que les espaces où la commune est maître d'ouvrage. Pour des raisons de commodités nous les classons par catégories :

- Les routes

- concilier sécurité des piétons, des deux roues et flux routier,
- lutter contre la vitesse,
- diminuer les nuisances sonores,
- choisir des matériaux au sol cohérents sur les trottoirs,
- organiser le stationnement,
- effacer le réseau aérien,
- faire une étude et un plan lumière,
- harmoniser le mobilier urbain d'accompagnement,
- matérialiser les entrées de ville.

- Les croisements

- mettre en évidence et sécuriser les croisements et giratoires,
- régler le problème lié au passage protégé SNCF.

- Les parcs et squares

- identifier les parcs et les squares en les nommant,
- définir le ou les usages de chacun des parcs par des équipements spécifiques,
- assurer un entretien régulier,
- faciliter l'accessibilité des différents usagers.

- Les délaissés (espaces sans statut)

- mettre en place une stratégie pour résoudre les impacts et les nuisances générés par les délaissés,
- définir une politique de résorption des friches.

- Les parkings

- sécuriser le stationnement dans les parkings,
- intégrer les aires de stationnements à leur environnement par des aménagements et équipements spécifiques,
- organiser les stationnements le long des axes routiers pour faciliter le déplacement des piétons.

- Les parvis des édifices publics

- mettre en valeur le parvis des édifices publics (salle de la Corderie, école, église,...)
- valoriser les façades des édifices publics,
- sécuriser l'accessibilité des différents usagers.

59

Les recommandations à destination des particuliers et des partenaires

Ces recommandations sont destinées aux particuliers et aux autres partenaires dont les façades et les jardins ont une covisibilité avec l'espace public. Les élus sont amenés à trouver le meilleur outil pour inciter les personnes concernées à s'impliquer pour améliorer le cadre de vie de leur quartier.

Plusieurs outils peuvent être imaginés : cahiers de recommandation, subventions ou charte.

Les éléments qui ont retenu l'attention des participants :

- Les façades

- restaurer les façades en respect avec le caractère du bâti,
- définir une palette chromatique (couleurs) pour révéler le caractère du bâti et valoriser les éléments de modénature (frise, linteaux,...).

- Les jardins et clôtures

- harmoniser le choix des clôtures des maisons.

- L'encombrement des trottoirs

- sensibiliser les riverains à un stationnement citoyen,
- sensibiliser les riverains au respect des heures de sorties des poubelles.

Les participants

Habitant(e)s

- Mme Amara BELAICHE (3 rue Raspail),
- Mme. Marguerite RAVEZ (109 rue Danton),
- M. Rudolf MARTINOWSKI (3 rue Danton),
- M. André BLERVADQUE (35 rue Marat),
- M. Alcius LESPAGNOL (40 rue Marat).
- Mme. Huguette LESPAGNOL (40 rue Marat),
- M. Philippe DEVILLIER (1 rue H. Bouhaye)

Elu(e)s

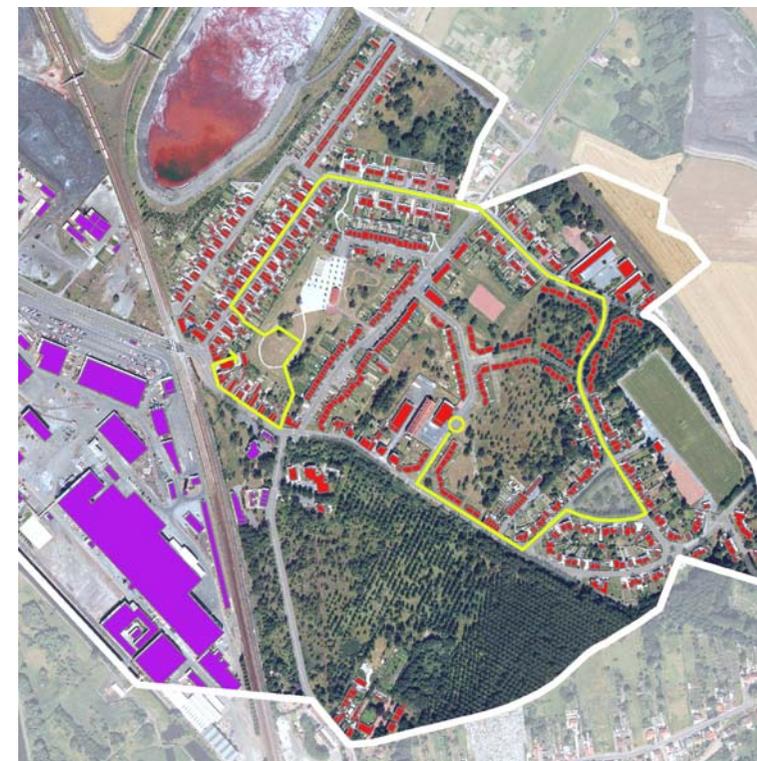
- M. DUJARDIN, adjoint chargé de la commission travaux et urbanisme,
- M. BRIEZ, adjoint, chargé de la commission Culture et Fêtes,

- Mme C. FIEUW, adjointe, chargée de la commission services à la population.

Technicien(ne)s

- Mlle Cécile PAVOT, chargée de mission concertation, commune,
- Mlle. Séverine DELFOSSE, chargée de mission projet urbain, commune,
- M. Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études, CAUE du Nord,
- M. Ahmed Rebai, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE du Nord.

Le parcours réalisé



Bon Air - Compte rendu de la réunion de concertation du 23.06.2006

Introduction

Ce document retranscrit, sous la forme d'un compte rendu, la visite du quartier du Bon Air. Cette visite de terrain n'a réuni aucun habitant. Les techniciens de la commune et du CAUE du Nord (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ont pu néanmoins discuter avec une quinzaine d'habitants rencontrés lors du parcours (Cf. annexe 1).

Cette réunion visait à déterminer les points forts et les points faibles du quartier en matière d'aménagement dans le cadre du développement d'une charte d'aménagement (Cf. annexe 3).

L'itinéraire suivi (Cf. annexe 2) a permis de réaliser une boucle à travers le quartier qui, au-delà des ambiances urbaines traversées, permettait de découvrir les lieux majeurs du quartier, à savoir :

- les espaces publics (square, parc de l'école et terrain de foot),
- l'école Brassens-Prévert (maternelle et primaire),
- les rues Henri Pollet et Mirabeau qui sont des axes structurants du quartier.

Le réunion fixée à la chapelle du Bon Air, n'a pas eu lieu en raison de l'absence de participants.

Les lieux ayant retenu l'attention

Tout au long du parcours les techniciens de la commune et du CAUE ont pu échanger avec un certain nombre d'habitants du quartier. Leur attention s'est portée davantage sur des espaces particuliers et sur les éléments qui le composent. 61

Le square de la Chapelle

Les habitants apprécient les aménagements de ce square situé aux abords de la rue Mirabeau et d'un ancien carreau d'industrie. Malgré l'offre de stationnement, les habitants trouvent qu'il n'est pas si facile de se stationner aux abords de la Chapelle :

- le parking de l'autre côté de la rue Mirabeau n'est pas aménagé,
- le parking jouxtant la Chapelle est utilisé par les gens du voyage.



Le square de la Chapelle
(photo CAUE)

Le secteur ancien (SOGINORPA) - (rues de Cérilly, de Cusset, R. Mortreux, de Montluçon)

Les habitants rencontrés lors de la visite apprécient cette partie calme et tranquille du quartier. S'ils trouvent que le quartier est globalement bien aménagé, ils signalent quelques détails d'aménagement posant des problèmes :

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- les carrefours (traitement en pavé) sont très glissants en hiver pour les cyclistes,
- il manque quelques éléments de mobiliers urbains (poubelles le long des rues),
- un éclairage insuffisant (les lampadaires "éclairent le ciel") et un design un peu daté,
- pas d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite (traitement des seuils des trottoirs, place de stationnement réservée).



La rue de Cérilly (photo CAUE)

Le square de la cité du Bon Air

62 Ce square, situé entre la rue de Cusset et la voie ferrée, présente un certain nombre de problèmes :

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- Le square n'est pas clos du côté de la voie ferrée ce qui est un facteur de danger,
- il manque quelques éléments de mobilier urbain pour le rendre convivial de jour comme de nuit (bancs, lampadaires,...),
- il n'y a pas de jeux pour les jeunes enfants,
- à proximité du square, un terrain loti d'un garage, nuit à la cohérence de l'espace public.



La square de la Cité du Bon Air (photo CAUE)

L'Ecole Brassens-Prévert et ses abords

Les technicien(ne)s de la Commune et du CAUE sont arrivés sur le site de l'Ecole Brassens-Prévert au moment de la sortie de l'école et ont donc eu l'occasion de s'entretenir avec de nombreux parents. Ces derniers ont exprimé plusieurs remarques sur l'organisation des abords de l'école.

LES INTERROGATIONS

- l'espace vert situé devant l'école a été récemment clôturé. Avant cela, il servait de terrain de foot pour les enfants du quartier. Si les habitants comprennent la volonté communale de sécuriser l'école et ses abords, ils s'interrogent sur la possibilité de concilier sécurité et activité de loisirs pour les enfants du quartier.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- le stationnement aux abords de l'école n'est pas suffisant, les parents souhaiteraient que le parking existant soit étendu et paysagé,
- il n'existe pas d'aménagement extérieur à l'enceinte des écoles pour l'attente des parents (préau, bancs,...),
- après que le bus scolaire ait fait son demi-tour devant l'école primaire, celui-ci se colle à la haie et se stationne très près de l'entrée gênant l'accès des piétons,
- la sortie de l'école est un moment de rencontre, de convivialité et de détente pour les parents comme pour les enfants. L'espace public devant les écoles par son manque d'aménagement n'offre aucune diversité d'usage pour ces différentes générations (adultes, enfants et tout petits) :
 - pas de bancs,
 - pas de jeux pour les enfants,
 - pas de plantations
 - pas de poubelles,...



Les parents échantent avec les techniciens devant l'école Brassens-Prévert (photo Commune)



Le bus devant l'école maternelle (photo CAUE)



L'espace public devant les écoles (photo Commune)



Le parking et l'espace public aux abords des écoles (photo CAUE)

La rue Henri Pollet

De nombreux habitants du quartier ont fait part aux techniciens de plusieurs problèmes concernant la rue Henri Pollet :

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- une vitesse souvent excessive de la part des automobilistes empêche une traversée sécurisée des piétons et particulièrement des parents revenant ou allant à l'école avec leurs enfants,
- la présence de la sortie d'école n'est pas suffisamment identifiable dans les aménagements,
- les containers à verre ne sont pas enterrés (proximité des écoles),
- le mobilier urbain ne valorise pas la rue (lampadaires,...).



Signalisation des écoles, rue Henri Pollet (photo CAUE)

La Cité 44

Les habitants ont fait part de nombreux problèmes concernant la Cité 44.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

Les problèmes soulevés concernent :

- Les espaces publics
 - Le square présente une carence d'aménagement (pas de bancs, de lampadaires, de poubelles), ne porte pas de nom et ses accès sont peu entretenus,
 - la petite place présente une carence d'aménagement (pas de bancs, de lampadaires, de poubelles) et l'on peut s'interroger sur son réel statut...
- L'aménagement des rues
 - un manque de qualité dans l'aménagement des rues (des délaissés, matériaux et mobiliers peu qualitatifs),
- Le stationnement
 - des problèmes de stationnement sur l'ensemble des rues de



Un délaissé dans la Cité 44 (photo CAUE)



La petite place de la Cité 44 (photo CAUE)



Voyette menant au square (ph. CAUE)



Le square de la Cité 44 (photo CAUE)

la cité,

- un manque de stationnement sur certains secteurs,
- le statut de la servitude à l'arrière de la rue Wallon n'est pas défini. Concernant ce point, les habitants concernés ont saisi la municipalité pour définir une réglementation sur cette servitude (stationnement, desserte des garages,...).
- Le bailleur
 - une concentration de problèmes sociaux (pauvreté, chômage, ...) qui peuvent conduire à des problèmes de voisinages et d'incivilité dans l'espace urbain,
 - une carence de communication de la part du bailleur qui conduit à un sentiment d'abandon chez les habitants (ils ont l'impression de ne pas être écoutés).



Le terrain de foot (photo CAUE)

Les points importants à retenir (synthèse)

Au terme de cette rencontre, trois grands principes ressortent des débats qui ont eu lieu lors de la visite sur le terrain :

Les potentialités du quartier

Si les personnes rencontrées ne se sont pas exprimées de façon nette sur les potentialités de leur quartier, elles y ont fait allusion lors des différents sujets abordés. Parmi les atouts qui sont les plus souvent cités par les riverains et qui font l'unanimité nous retiendrons la diversité des espaces qui composent le quartier. En effet, ils reconnaissent :

- un patrimoine bâti riche en histoire et varié dans sa typologie et son urbanisme (cité du Bon Air et cité "44"),
- un espace vert dont la fréquentation par les pêcheurs et les promeneurs dépasse largement les limites du quartier. Il est considéré comme un lieu d'aménité (de bien être),
- la Chapelle, un lieu de rencontre, de convivialité et d'activités sportives (concours de boules) et ludiques (loto).

Principes à retenir pour une charte d'aménagement de qualité des espaces publics

Ces principes ne vont concerner que les espaces où la commune est maître d'ouvrage. Pour des raisons de commodités nous les classons par catégories :

- Les routes

- concilier sécurité des piétons, des deux roues et flux routier.
- lutter contre la vitesse
- harmoniser les aménagements paysagers sur l'ensemble de l'axe routier principal en respectant les ambiances urbaines traversées,
- aménager et symboliser l'entrée de ville,
- organiser le stationnement sur l'ensemble du réseau routier et prévoir des places pour handicapés,
- effacer le réseau aérien,
- faire une étude et plan lumière sur l'ensemble du quartier,
- harmoniser le mobilier urbain d'accompagnement aussi bien sur les axes routiers que sur les espaces publics.

- Les itinéraires

- sécuriser et développer les liaisons douces (deux roues et piétons) avec les quartiers de la Carbo-nisation et Casimir,
- mettre en valeur (équipement, signalétique) la liaison verte entre la cité "44" et Parmentier,
- aménager et sécuriser la voyette (cité "44").

**- Les croisements**

- renforcer, mettre en évidence et sécuriser la traversée de la route principale au niveau des points névralgiques (chapelle, croisements, sortie d'école).

- Les squares

- définir l'usage du square par des équipements spécifiques pour enfants et adolescents,
- assurer un entretien régulier,
- faciliter l'accessibilité aux différents usagers,
- intégrer les cuboverres,
- mettre en œuvre un développement durable des espaces publics.

- Les lieux dédiés aux jeunes

- créer un lieu de rencontre pour les jeunes,
- réaménager le terrain de foot déjà existant (travaux de drainage et filets de protection) ou créer un terrain multisports à destination des jeunes,
- encourager la création d'associations des jeunes du quartier pour les responsabiliser.

- Les délaissés (espaces sans statut)

- mettre en place une stratégie pour résoudre les impacts et les nuisances générés par les délaissés.

- Les parkings

- organiser les stationnements le long des rues des cités pour faciliter le déplacement des piétons,
- réserver des places pour handicapés,
- concevoir des aménagements paysagers des aires de stationnements (parking côté chapelle,...).

Les recommandations à destination des particuliers et des partenaires

Ces recommandations sont destinées aux particuliers et aux autres partenaires dont la façade et le jardin ont une covisibilité avec l'espace public. Les élus sont amenés à trouver le meilleur outil pour inciter les personnes concernées à s'impliquer pour améliorer le cadre de vie de leur quartier.

Plusieurs outils peuvent être imaginés : cahiers de recommandation, subventions ou charte.

Les éléments qui ont retenu l'attention des participants :

- Les façades

- restaurer les façades en respect avec le caractère du bâti,
- définir une palette chromatique (couleurs) pour révéler le caractère du bâti et valoriser les éléments de modénature (frise, linteaux,...).



- Les jardins et clôtures

- harmoniser le choix des clôtures des maisons.

- L'encombrement des trottoirs

- sensibiliser les riverains à un stationnement citoyen,
- sensibiliser les riverains au respect des heures de sorties des poubelles.

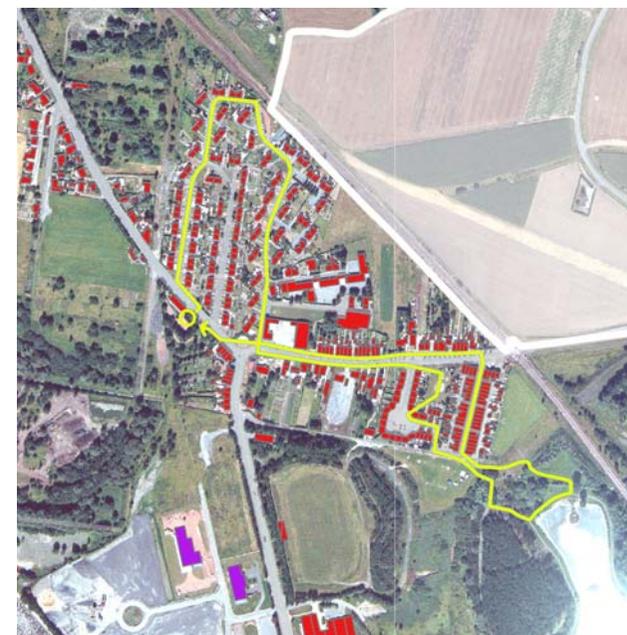
Les personnes rencontrées lors de la visite

- Mme DEGAND (7 rue de Cusset),
- Mme MILLIEN (rue Paul Langevin),
- Mme DERAM (2 rue de Cérilly),
- M. LUSSO (10 rue de Cérilly),
- Mme MOCHEZ (2 rue de Cusset),
- M. ADAORI Samuel (33 rue Henri Wallon),
- M. BARBE Dany (28 rue de Montluçon),
- Mme BLONDEL (13 rue Condorcet),
- Mme MOREAUX (4 rue de Cusset),
- Mme BOUDETEUX (6 rue de Cusset),
- Mme DRUVENT (24 rue Raymond Nortreux),
- Mme FELOUKI (14 rue Henri Pollet),
- Mme NUI Fatima (8 rue Henri Pollet),
- Mlle BARATT (7 rue Paul Langevain),
- Mme. MARFIL Dalila (48 rue H. Pollet),
- Mme. MILVILLE Sandrine (12 rue Langevin),
- Mme CARON Elodie (24 rue Langevin),
- M. LESPAGNOL Karim (1 rue Langevin),
- M. TAMBORKI Edouard (25 rue H. Wallon)

Technicien(ne)s

- Mlle Cécile PAVOT, chargée de mission concertation, commune,
- Mlle. Séverine DELFOSSE, chargée de mission projet urbain, commune,
- M. Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études, CAUE du Nord,
- M. Ahmed Rebaï, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE du Nord.

Le parcours réalisé



Carbonisation - Potasserie - Compte rendu de la réunion de concertation du 22.06.2006

Introduction

Ce document retranscrit, sous la forme d'un compte rendu, la visite du quartier de la Carbonisation et de la Potasserie à laquelle ont participé un certain nombre d'habitants, d'élus, de techniciens de la commune et du CAUE du Nord (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) - (Cf. annexe 1). Cette réunion visait à déterminer les points forts et les points faibles du quartier en matière d'aménagement dans le cadre du développement d'une charte d'aménagement (Cf. annexe 3).

L'itinéraire suivi (Cf. annexe 2) a permis de réaliser une boucle à travers le quartier qui, au-delà des ambiances urbaines traversées, permettait de découvrir les lieux majeurs du quartier, à savoir :

- les espaces publics (square de la carbonisation, parc de la Potasserie),
- les cheminements piétons qui sont un réseau appréciable pour les liaisons douces,
- la rue Etienne Dolet.

Le rendez-vous a eu lieu à la Carbonisation, devant la Ferme Debreyne, et avait pour objectif de :

- présenter le déroulement de la séance de travail et de donner un certain nombre de consignes,
- distribuer des documents (cf. annexe 2) où figurent notamment l'itinéraire (photo aérienne), le plan de la commune avec le nom des rues et des cartes représentant l'évolution historique du quartier,
- mettre à disposition des appareils photos numériques, les photos servant ensuite à l'illustration du présent compte-rendu.



Une partie des participants devant des maisons de la Carbonisation (Photo CAUE)



Le parc de la Potasserie (Photo CAUE)

Les lieux ayant retenu l'attention

Si le parcours, dans son ensemble, a donné lieu à des commentaires spontanés, l'attention des personnes présentes s'est portée davantage sur des espaces particuliers et sur les éléments qui les composent.

La Carbonisation

Les participants ont présenté le quartier comme étant défavorisé et isolé. Les seuls liens directs avec le centre étant le bus (qu'il faut prendre à la Chapelle du Bon Air) et la passerelle au bout de la rue Etienne Dolet.

Les habitants ont expliqué que les logements vont être rénovés dans le courant du 2^e semestre 2006 (SOGINORPA). A ce propos, les habitants s'interrogent sur le fait qu'il ne soit pas prévu de rénovation des façades.

M. Briez informe les différents participants que plusieurs projets sont prévus ou en cours de réflexion aux abords immédiats de la Carbonisation :

- la construction d'un lotissement d'environ 40 logements au sud de la Carbonisation est d'ores et déjà confié au Groupe Hainault Immobilier (architecte Paul Chemetov),
- l'aménagement d'un parcours piétonnier sur la rue Etienne Dolet (en cours de réflexion),
- la transformation de la Ferme Debreyne en centre d'hébergement (en cours de réflexion).

Le terrain de sport et ses abords

Il s'agit d'un des lieux qui a suscité le plus de discussion de la part des participants car il s'agit du seul espace collectif de la Carbonisation.

LES INTERROGATIONS

Les participants ont relevé que cet espace rassemble plusieurs fonctions et usages : arrêt de bus, container à verre, parking, garage, terrain de foot, lieu de réunion et de jeux pour les jeunes enfants).



Bâtiment de la Carbonisation (photo CAUE)



Les garages privés (photo CAUE)



Container à verre et arrêt de bus (photo habitant)



Le lieu de réunion pour les mères de famille et leurs enfants (photo habitant)

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

Les habitants sont unanimes sur le fait que cet espace présente des carences d'aménagement et d'entretien :

- le matériau au sol, un schiste ocre, produit beaucoup de poussière. Lorsqu'il y a du vent, cette poussière se dépose dans les jardins et les maisons,
- il n'y a pas de jeux pour enfants alors qu'il y a de nombreuses familles avec de jeunes enfants,
- l'espace public n'est pas aménagé de manière à permettre la rencontre et la convivialité,
- il n'y a pas d'abribus pour que les enfants puissent attendre à l'abri lors des intempéries,
- les containers à verre ne sont pas enterrés,
- les garages privés "défigurent" le site et ne semblent pas être à leur place,
- le mobilier urbain est insuffisant et très dégradé,
- les poubelles ne sont pas souvent vidées.

La rue Emilienne Vancraeynes

Il s'agit d'une rue à sens unique permettant d'accéder aux logements en cœur d'îlot et au fond de jardin des logements donnant sur la rue Etienne Dolet. Les participants ont expliqué que les jardins ne sont pas au même niveau que la rue E. Vancraeynes alors que les fonds de jardins sont utilisés par les habitants pour sortir leur poubelles. La sortie des poubelles est donc difficile. Les habitants déplorent qu'il n'y ait pas d'emplacements réservés pour les poubelles.

La rue Etienne Dolet

Il s'agit d'un axe important du quartier puisqu'il relie :

- La Carbonisation à la Potasserie,
- La carbonisation et la Potasserie au centre ville (en passant par la Passerelle).

Le long de cet axe, plusieurs lieux posent problèmes :

- devant les logements de la Carbonisation :
 - des stationnements sur les trottoirs gênent la circulation et les déplacements sécurisés des piétons,
 - des ordures déposées à même le sol,



La rue Denis Cordonnier (photo CAUE)



(photo Sylvie Dupuis)



(photo CAUE)



(photo CAUE)

- aux abords du terrain de foot :
 - la sécurité des enfants n'est pas assurée (vitesse excessive),
- entre Carbonisation et Potasserie :
 - cette grande ligne droite est souvent l'objet d'une vitesse excessive de la part des automobilistes,
 - les abords ne sont pas aménagés,
 - les lampadaires éclairent bien la route mais pas le cheminement piéton.



L'itinéraire vert (photo CAUE)

L'itinéraire vert

Il s'agit d'un axe piétonnier important et souvent utilisé par les habitants du quartier. Si ces derniers l'ont unanimement trouvé agréable, ils ont quand même relevé quelques problèmes.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- quelques déchets - dont du verre cassé - posent des problèmes de sécurité avec les jeunes enfants qui ont trouvé dans cette "forêt", un lieu de jeu intéressant,
- le cheminement n'est pas facilement praticable et pourrait être mieux aménagé (matériau au sol, élargissement, ...).



Éléments de mobilier urbain rue Etienne Dolet (photo CAUE)

La Potasserie

Les participants ont unanimement apprécié les espaces publics de la Potasserie. Ils ont néanmoins relevé quelques imperfections :

Concernant le parc :

- une parcelle jouxtant le parc n'a pas été fauchée,
- il manque un peu de mobilier urbain (bancs, lampadaires, ...),
- il n'y a pas d'endroit pour jouer au foot.



Le parc de la Potasserie (photo Commune)



Une parcelle non fauchée aux abords du parc (photo habitant)

Concernant la Potasserie, les participants ont été relativement choqués par l'état de certaines habitations et par le traitement de leurs abords (entretien et clôtures). Les habitants se sont interrogés sur l'image qu'ils pouvaient donner du quartier. M. Briez, présent lors de la visite, a informé les participants que la commune avait signalé cet ensemble de logement au service de l'Etat concerné.



Les habitations concernées (photo habitant)



Les clôtures aux abords des habitations de la Potasserie (photo habitant)



Le transformateur EDF (photo CAUE)

Par ailleurs les participants ont remarqué un transformateur EDF qui ne semble plus en fonction et se sont demandés s'il ne serait pas possible de le démanteler.

La passerelle

La passerelle est le lien majeur de la Potasserie et de la Carbonisation avec le centre ville. Elle est beaucoup utilisée par les habitants (mères de famille et collégiens) pour se rendre dans le centre. En partant de la Carbonisation, le parcours passe par la rue Etienne Dolet, par la passerelle puis par les rues les rues A. Dumas, Pasteur et J. Ferry. Les habitants ont expliqué aux élus et aux techniciens qu'il était très difficile de se rendre dans le centre en vélo car :

- les habitants sont obligés de porter leur vélo ce qui est très difficile pour un collégien chargé d'un gros sac de classe ou pour une mère de famille avec une poussette ou avec ses courses,
- le parcours n'est pas sécurisé jusqu'au centre (pas de pistes cyclable, ni un éclairage suffisant particulièrement sur la passerelle et la rue Etienne Dolet).



Des cyclistes portant leurs vélos (photo CAUE)



La passerelle enjambant le canal (photo CAUE)

Les points importants à retenir (synthèse)

Au terme de cette réunion, des débats qui ont eu lieu, des préoccupations et des problèmes qui ont été soulevés par les participants, on peut retenir trois grands principes :

- le quartier présente de fortes potentialités,
- les problématiques soulevées concernent :
 - des espaces publics où la commune est maître d'ouvrage et où elle peut agir,
 - des espaces privés où la commune ne peut émettre que des recommandations.

Les potentialités du quartier

Toutes les personnes présentes ont une vision mitigée de leur quartier. Elles considèrent que le quartier de la Carbonisation et de la Potasserie dispose de fortes potentialités mais qu'elles ne sont pas révélées :

- un habitat de valeur patrimoniale qui demande à être valorisé (Carbonisation, Potasserie,...),
- des espaces publics importants (square, parc),
- la ferme Debreyne,
- un réseau de chemin vert de promenade non négligeable (plusieurs itinéraires verts).

Principes à retenir pour une charte d'aménagement de qualité des espaces publics

69 Ces principes ne vont concerner que les espaces où la commune est maître d'ouvrage. Pour des raisons de commodités nous les classons par catégories :

- Les routes

- concilier sécurité des piétons, des deux roues et flux routier,
- lutter contre la vitesse,
- choisir des matériaux au sol cohérents sur les trottoirs,
- organiser le stationnement,
- effacer le réseau aérien,
- faire une étude et plan lumière,
- harmoniser le mobilier urbain d'accompagnement,

- Les parkings

- intégrer les aires de stationnements à leur environnement par des aménagements et équipements spécifiques,



- Les itinéraires verts

- sécuriser les promeneurs et interdire les cycles à moteur,
- rendre confortable les promenades (équipement en mobilier urbain),
- améliorer l'accessibilité (personnes âgées, handicapés, poussettes),
- améliorer la signalétique,
- entretenir régulièrement les abords (nettoyage),
- créer des haltes,
- élargir les cheminements,
- éclairer les itinéraires verts.

- Les parcs et squares

- Permettre l'identification des parcs et des squares en les nommant et en utilisant une signalétique adaptée,
- donner des usages forts à chacun des lieux par des équipements spécifiques,
- assurer un entretien régulier (propreté et sécurité),
- créer des lieux de rencontre et de convivialité intergénérationnelles,
- permettre les différents usages dans l'espace public,
- favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- mettre en œuvre un développement durable des espaces publics,
- enterrer les containers à verre,
- éclairer les parcs et les squares,
- offrir des aires de jeux pour les enfants,
- concerter toute programmation ou intervention dans un espace public.

- La passerelle

- éclairer l'ensemble du parcours (escaliers d'accès, passerelle, ...),
- permettre la circulation des cyclistes et des personnes à mobilité réduite,
- valoriser la passerelle et ses abords.

Les recommandations à destination des particuliers et des partenaires

Ces recommandations sont destinées aux particuliers et aux autres partenaires dont les façades et jardins ont une covisibilité avec l'espace public. Les élus sont amenés à trouver le meilleur outil pour inciter les personnes concernées à s'impliquer pour améliorer le cadre de vie. Plusieurs outils peuvent être imaginés : cahiers de recommandation, subventions ou charte.

Les éléments qui ont retenu l'attention des participants sont :



- Les façades

- restaurer les façades en respect avec le caractère du bâti,
- définir une palette chromatique (couleurs) pour révéler le caractère du bâti et valoriser les éléments de modénature (frise, linteaux,...).

- Les garages

- restaurer les façades,
- définir une palette chromatique,

- L'encombrement des trottoirs

- sensibiliser les riverains à un stationnement citoyen,
- sensibiliser les riverains au respect des heures de sorties des poubelles,
- sensibiliser les riverains à la propreté de leurs quartiers.

Les éléments concernant le Plan de Déplacements Urbains

Ces éléments ne concernent pas directement la charte des espaces publics même s'ils lui sont fortement liés. Ils peuvent conduire à compléter le Plan de Déplacements Urbains essentiellement dans sa partie déplacements doux et en relation avec le plan de circulation et la mise en place des trames vertes et bleues.

Les principes à retenir

- aménager des circulations douces (piétons, cycles et personnes à mobilité réduite) entre le quartier et le centre ville,
- aménager des circulations douces (piétons, cycles et personnes à mobilité réduite) entre les différents quartiers,
- réaliser un traitement paysager des rues principales.
- sécuriser les arrêts de bus des scolaires et aménager des abribus,
- desservir l'ensemble des quartiers par les transports en commun.
- aménager des cours urbaines ou des béguinages lorsque cela est possible,
- mener des actions concertées sur le stationnement avec les riverains (surtout avec ceux ne disposant pas de possibilité de stationnement sur leur parcelle).

Les participants

Habitantes

- Mme LAURENT (114 rue Etienne Dolet),
- Mlle LEIGNEL (108 rue Etienne Dolet),
- Mme MORTELETTE (110 rue Etienne Dolet),
- Mme JANSENS (116 rue Etienne Dolet).

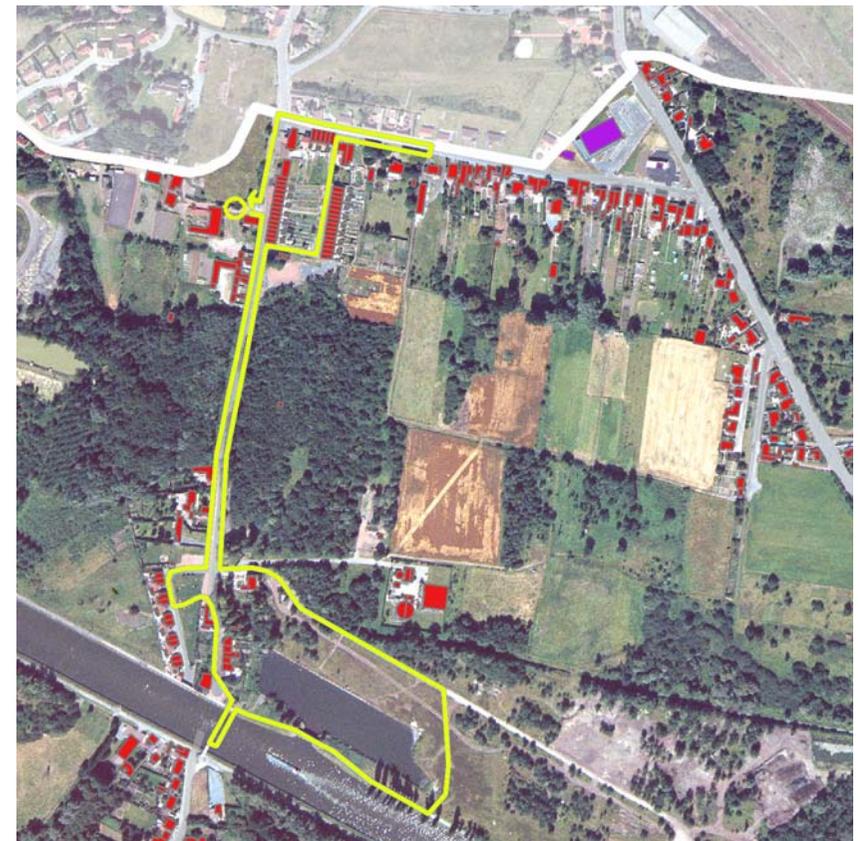
Elu(e)s

- M. BRIEZ, adjoint, chargé de la commission Culture et Fêtes,
- Mme E. GEFFKE, élue de quartier.

Technicien(ne)s

Le parcours réalisé

- Mlle Cécile PAVOT, chargée de mission concertation, commune,
- Mlle. Séverine DELFOSSE, chargée de mission projet urbain, commune,
- M. Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études, CAUE du Nord,
- M. Ahmed Rebaï, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE du Nord.



Casimir Parmentier - Compte rendu de la réunion de concertation du 22.06.2006

Ordre du jour : visite du quartier Casimir Parmentier

Participants : cf. annexe

Choix de l'itinéraire (cf. annexe) : il a été retenu parce qu'il permet de réaliser, à travers ce quartier, une boucle qui, au-delà des ambiances urbaines traversées, donne accès aux lieux symboliques et représentatifs des deux cités. Il permet de découvrir les différents types d'habitations.

NB. le parcours préconisé laisse une liberté aux participants de modifications .

Déroulement de la rencontre : le rendez-vous a eu lieu sur le parking de la SMJ. Au préalable de la visite quelques informations et précisions ont été données aux participants, à savoir :

- la présentation du déroulement de la séance de travail avec distribution de documents (cf. annexe 2),
- extrait de la photo aérienne où figure l'itinéraire, le plan de la commune et des extraits de plan représentant l'évolution du centre ville,
- mise à disposition d'appareils photos numériques, pour les personnes qui n'en possédaient pas.

Le parcours : Si le parcours, dans son ensemble, a donné lieu à des commentaires spontanés, l'attention des personnes présentes s'est portée davantage sur des espaces particuliers et les éléments qui les composent.

71

71



La cité Casimir



La cité Parmentier

La Cité Casimir

Installée le long du canal, la cité ouvrière est reliée au centre ville par la passerelle. C'est une cité qui est en articulation entre le centre ville et les cités Bon Air, Potasserie et Carbonisation. Elle recèle un potentiel naturel non négligeable (parc et itinéraire vert le long du canal). Si ce potentiel est reconnu par les habitants, en revanche, des interrogations persistent sur certains sites où les échanges étaient animés.

LES INTERROGATIONS :

Les habitants s'interrogent sur :

- les impacts de la construction de la nouvelle passerelle,
- le devenir du tronçon de la route qui sera déclassé,
- les effets induits par le passage du canal au grand gabarit,
- la non-ouverture du parc du SMJ (dimanche et hors période scolaire).

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

Il a été question des problèmes liés à l'entretien des espaces publics, des différentes nuisances ressenties au quotidien et de la sécurité :

- 72
- les déjections canines,
 - le peu d'entretien et l'indigence en équipements des parcs et squares publics,
 - l'absence d'une clôture fiable pour assurer la sécurité des enfants,
 - l'absence d'entretien de certains espaces (dents creuses),
 - le problème de stationnement les jours d'accueil du SMJ,
 - la pollution visuelle du réseau aérien et l'éclairage public non satisfaisant,



Le pont destiné à disparaître (photo C. Pavot)



Vue sur le parc et le talus de la route (photo CAUE)



Entrée du parc non sécurisée (photo C. Pavot)



Une parcelle non entretenue, Cité Casimir (photo CAUE)



Une partie du parc du S.M.J. (photo C. Pavot)

- le manque d'un aménagement paysager des aires de stationnement,
- l'encombrement des trottoirs (poubelles, voitures),
- l'homogénéisation des lampadaires,
- l'intégration des cuboverres,
- l'absence d'aires de jeux pour les enfants.



Le petit square (photo CAUE)



Cuboverres à intégrer (photo CAUE)



Parking minéral (photo CAUE)

La Cité

Parmentier

72

Erigée sur les marais, la cité Parmentier est le symbole du travail acharné de l'Aubygeois. Elle se caractérise par une diversité où cohabitent :

- habitat traditionnel et moderne,
- un patrimoine naturel des plus importants de la commune,
- des équipements sportifs à dimension communale (stade et salle couverte).



Des espaces naturels de qualité (photo CAUE)



La rue J.B. Lebas (photo CAUE)

L'école de musique et son environnement

Le parc, le Centre Jean Kaczmarek, l'école de musique, les terrains de tennis et la pâture sont les sites qui ont fait l'objet de remarques.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- l'absence d'une signalétique adéquate des espaces majeurs,
 - l'absence d'un aménagement sécurisé pour les piétons et les deux roues le long de la rue J.B. Lebas,
 - une réflexion générale sur cet espace est à mener pour donner un véritable statut au lieu. En effet, il a été rappelé qu'une réflexion est en cours. Il est question :
 - de l'extension de l'école de musique (ajout d'une salle de répétition),
 - de la création de la Maison des Associations dans les locaux du Centre Jean Kaczmarek,
 - de l'implantation d'un lieu de culte musulman sur une pâture (réflexion en cours avec l'association porteuse du projet),
 - du réaménagement du parc,
- 73 - du transfert des cours de tennis aux abords de la salle Ladoumègue.

La rue Parmentier et son environnement

Les commentaires, les remarques et les points noirs qui ont été débattus sont de nature différente et varient en fonction de l'espace.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS : LA RUE PARMENTIER

- l'effacement du réseau aérien,
- la sécurité des piétons : la rue est très fréquentée par les promeneurs et les pêcheurs, en particulier le week-end, les



Différentes réhabilitations des parts de marais, rue Parmentier (photo CAUE)



L'école de musique et le parc (photo C. Pavot)



local et terrain de tennis (photo C. Pavot)



La rue Parmentier (photo C. Pavot)



Maison en péril, rue Parmentier (photo CAUE)

riverains se plaignent de la vitesse et des nuisances sonores (voitures et deux roues),

- les problèmes générés par les deux maisons abandonnées : insalubrité (rats, dépôts d'ordures, squat).

LES PROBLÈMES SOULEVÉS : LES ESPACES VERTS

L'étang du paradis et l'espace naturel jouxtant la salle couverte sont considérés par les habitants comme de véritables poumons verts et comme des lieux d'aménités (lieux de rencontre et de convivialité). Véritable atout de la commune et du quartier, ces espaces ont fait l'objet d'un débat critique autour de l'entretien, de la sécurité des promeneurs et du manque d'équipements :

- L'absence d'équipements (mobilier urbain et une signalétique) des chemins de promenades,
- l'incivilité des usagers qui ne respectent pas les lieux (ordures, vandalisme,...)
- l'indélicatesse du riverain qui a fait du chemin une décharge sauvage,
- l'absence d'une barrière pour interdire l'accès des véhicules motorisés aux chemins,
- le manque de soins apporté par la commune à l'entretien de certains espaces verts.



Maison à l'abandon, rue Parmentier (photo CAUE)



Manque de soins et d'entretien



L'incivilité d'un riverain (décharge sauvage)



Le problème de la gestion et de l'entretien de la haie entre espace public et privé



Un manque d'entretien et d'équipements

Les points importants à retenir (synthèse)

Au terme de cette rencontre, trois grands principes ressortent des débats qui ont eu lieu lors de la visite sur le terrain et des échanges en salle.

Les potentiels du quartier

Toutes les personnes présentes ont réaffirmé leur attachement au quartier. Ce sentiment s'explique en grande partie par son caractère historique et par la richesse et la diversité de leur patrimoine bâti et des espaces naturels environnants :

- la cité Casimir, héritée des "Engrais d'Auby", se caractérise par une architecture et un urbanisme typiques des cités ouvrières,
- la cité Parmentier, constituée de "parts de marais", symbolise la conquête des marais par les aubygeois,
- des espaces naturels à vocation communale (Etang du Paradis, parcs et secteurs boisés).

Le quartier accueille aussi de nombreux équipements sportifs (stade et salle Ladoumègue) et culturels (Ecole de musique) ainsi que des services municipaux (jeunesse, sport et information-communication) et la zone économique du Château d'Eau.

Principes à retenir pour une charte d'aménagement de qualité des espaces publics

74 Ces principes ne vont concerner que les espaces où la commune est maître d'ouvrage. Pour des raisons de commodités nous les classons par catégories :

- Les routes

- concilier sécurité des piétons, des deux roues et flux routier,
- lutter contre la vitesse en particulier sur l'axe principal et la rue Parmentier,
- diminuer les nuisances sonores,
- éviter les inondations le long de l'axe routier principal (traitement du filet d'eau),
- organiser le stationnement,
- effacer le réseau aérien,
- harmoniser le mobilier urbain d'accompagnement (signalétique, abribus, ...),
- sécuriser et matérialiser les passages piétonniers le long de l'axe routier principal,
- réaliser un aménagement paysager dans le cadre du projet du nouveau pont et de la déviation du CD120.

- Les croisements

- mettre en évidence et sécuriser les croisements routiers.

**- Les parcs et les squares**

- identifier les parcs en les nommant et en les signalant,
- définir le ou les usages de chacun des parcs par des équipements spécifiques
- assurer un entretien régulier,
- faciliter l'accessibilité aux différents usagers.

- Les délaissés

- mettre en place une stratégie pour résoudre les impacts et gérer les nuisances générés par les délaissés,
- définir une politique de résorption des friches.

- Les parkings

- sécuriser le stationnement dans les parkings,
- intégrer les aires de stationnements à leur environnement par des aménagements et équipements spécifiques et paysagers.

- Les cheminements doux

- définir une politique d'un maillage piétonniers sur l'ensemble du quartier,
- sécuriser et aménager les itinéraires existants,
- mener des campagnes d'information et de sensibilisation à destination des usagers et des riverains pour les amener à respecter les lieux.

74

Les recommandations aux particuliers et partenaires

Ces recommandations sont destinées aux particuliers et aux autres partenaires dont la façade et le jardin ont une covisibilité avec l'espace public. Les élus sont amenés à trouver le meilleur outil pour inciter les personnes concernées à s'impliquer pour améliorer le cadre de vie de leur quartier.

Plusieurs outils peuvent être imaginés : cahiers de recommandation, subventions ou charte.

Les éléments qui ont retenu l'attention des participants :

- Les façades

- restaurer les façades en respectant le caractère du bâti et l'harmonie de la rue,
- définir une palette chromatique (couleurs) pour révéler le caractère du bâti et valoriser les éléments de modénatures (frise, linteaux,...).

- Les jardins et clôtures

- harmoniser le choix des clôtures des maisons,



- L'encombrement des trottoirs

- sensibiliser les riverains à un stationnement citoyen,
- sensibiliser les riverains au respect des heures de sorties des poubelles.

75

Les participants

Habitant(e)s

- M. Brenard COUPE (7 rue Parmentier),
- M. Michel BOURHELLE (2 rue Parmentier),
- Mme. YAGOUBI (21 rue Parmentier)
- Mme DEGAND (43 rue Dennetière),
- Mlle. DEHAENE (28 rue Brisaque)
- Mme MYSZKIEWICK (17 Massenet),
- Mme, Grégory PASZKOWSKI (7 rue Massenet),
- Mme & M. Mario CADOT (36 rue Parmentier),
- M. Jérôme DELSART (8 rue O. Halluin),

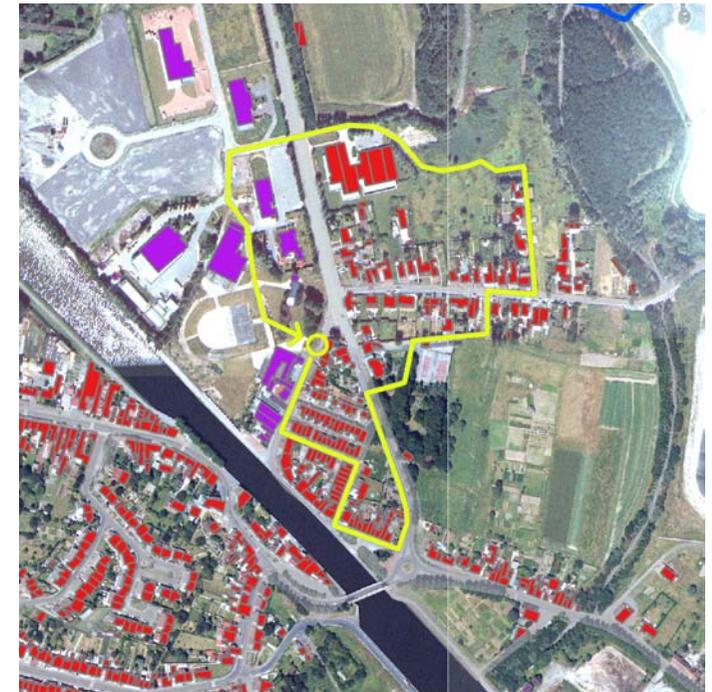
Elu(e)s

- M. Freddy KACZMAREK, Maire,
- M. BRIEZ, adjoint, chargé de la commission Culture et Fêtes,
- Mme C. FIEUW, adjointe, chargée de la commission services à la population,
- Mme M. LESPAGNOL, élue.

Technicien(ne)s

- Mlle Séverine Delfosse, chargée de mission Projet Urbain (Commune d'Auby)
- Mme Cécile PAVOT, chargée de mission concertation (commune d'Auby),
- M. Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études, CAUE du Nord,
- M. Ahmed Rebaï, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE du Nord.

Le parcours réalisé



75

Centre-ville - Compte rendu de la réunion de concertation du 1.06.2006

Ordre du jour : visite du centre ville

Participants : cf. annexe

Choix de l'itinéraire (cf. annexe) : il a été retenu parce qu'il permet de réaliser à travers le centre ville une boucle qui, au-delà des ambiances urbaines traversées, donne accès aux lieux majeurs du centre que sont d'une part la place de la mairie, le collège, le château et son parc et, d'autre part permet de découvrir les voyettes, un réseau appréciable pour les liaisons douces.



Une partie des participants

NB. Il est laissé aux participants la possibilité de modifier le parcours préconisé.

Déroulement de la rencontre : le rendez-vous a eu lieu à la mairie au préalable de la visite quelques informations et précisions ont été données aux participants, à savoir :

- la présentation du déroulement de la séance de travail avec distribution de documents (cf. annexe 76 2),
- extrait de la photo aérienne où figurent l'itinéraire, le plan de la commune et des extraits de plan représentant l'évolution du centre ville,
- mise à disposition d'appareils photos numériques, pour les personnes qui n'en possédaient pas.

Le parcours : Si le parcours, dans son ensemble, a donné lieu à des commentaires spontanés, l'attention des personnes présentes s'est portée davantage sur des espaces particuliers et les éléments qui les composent.



Le monument aux morts



Vue sur la place de la République

Rue du Général de Gaulle et place de la République

Conscients de l'importance de cet espace par rapport à sa localisation et de son rôle, les participants s'accordent sur le fait que les aménagements en cours vont améliorer la qualité des espaces, valoriser le commerce et conforter le statut du centre.

LES INTERROGATIONS :

Les habitants s'interrogent sur le fonctionnement de la place et de la rue une fois les travaux finis. Ces questions concernent :

- la qualité de l'éclairage,
- l'organisation et la capacité de stationnement,
- la sécurité des piétons et des cyclistes,
- l'emplacement de l'abribus,
- la valorisation du bâti (façades et enseignes),
- la qualité du mobilier urbain (bancs, signalétique,...),
- la finition des travaux (écarts entre les dalles au sol)

Monsieur le Maire rappelle que concernant l'éclairage public, une étude a été confiée à un bureau d'études qui doit faire des propositions précises sur l'ensemble de la commune.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

77 par rapport à la rue du Général de Gaulle les habitants ont soulevé les points suivants :

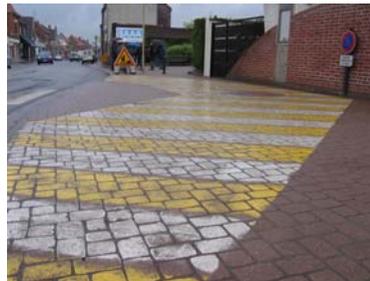
- un stationnement "anarchique" des voitures sur les trottoirs,
- la continuité des aménagements et du mobilier urbain d'accompagnement (matériaux, lampadaires,...),
- la place du cycliste au centre ville,
- l'intégration des cuboverres,
- l'absence d'aires de jeux pour les enfants.



Les travaux en cours sur la place de la République



Les travaux en cours sur la place de la République



Détail de l'aménagement de la rue du Général de Gaulle



Les matériaux au sol



Le stationnement rue du Général de Gaulle



Les parkings



Rue Jules Guesde & le collège

Il s'agit de la partie du parcours qui, pour différentes raisons, a suscité les discussions les plus passionnées et les plus animées.

LES INTERROGATIONS

Les riverains ne comprennent pas l'absence de concertation, voire d'information, sur le projet du collège de la part du maître d'ouvrage (Conseil Général). Les riverains souhaiteraient qu'un parking en épis soit aménagé. Sur ce point particulier, Monsieur le Maire a rappelé que le Conseil Général n'a pas joué la transparence et que la Mairie est consciente des problèmes à résoudre. M. le Maire informe les participants qu'une réunion va être organisée prochainement avec le bureau d'études INGEROP chargé du réaménagement de la rue J. Guesde.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

Le débat s'est organisé autour de l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité. Les points soulevés concernent :

- la pollution visuelle liée aux réseaux aériens,
- les difficultés à se déplacer à pied sur le tronçon compris entre la place du 8 Mai et le collège,
- l'hétérogénéité des matériaux utilisés pour les seuils de maisons,
- la qualité des lampadaires,
- l'aménagement d'une liaison douce avec le centre ville,
- l'absence d'aire de jeux pour les enfants.

Le cavalier

Les participants sont unanimes pour reconnaître l'importance de cet itinéraire vert. En revanche, ils mettent l'accent sur les points qui méritent une amélioration.



La rue Jules Guesde



Des matériaux différents sur les seuils de maisons



Chemin vert - le cavalier



La rue Jules Guesde et le nouveau collège (à droite)



L'accès au cavalier



LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- absence d'un mobilier urbain (bancs, poubelles,...),
- l'insécurité des promeneurs due au passage des 2 roues,
- le manque d'entretien des abords,
- le manque d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes à partir des impasses perpendiculaires à la rue de Douai.

Les voyettes

Réservées exclusivement aux déplacements piétons, les habitants considèrent les voyettes comme un patrimoine historique et culturel. C'est à ce titre qu'elles ont suscité une attention particulière.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- la mauvaise fréquentation (drogue),
- les nuisances sonores pour les riverains dues au passage des motos,
- l'absence d'entretien et d'aménagement spécifique (luminaires, matériaux au sol,...).

78 Pour prendre en compte ces problèmes, la commune a débuté un travail de concertation avec les riverains qui a conduit par exemple, à la fermeture nocturne de certaines voyettes. Ce compromis satisfait les riverains et permet aux habitants de continuer à profiter de la voyette.

Le château & son environnement

Futur siège de l'Hôtel de Ville, cet édifice majestueux, a fait l'objet de quelques commentaires.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- le manque de valorisation du parvis,
- la sécurité des piétons,
- l'importance du flux routier,
- le traitement du parking du château,
- le réseau aérien,
- la cohérence d'aménagement du parc du château et des abords de la piscine.

La rue Léon Blum



Une des voyettes



Entrée d'une voyette



La rue Léon Blum et le Château



Le parvis du Château

A l'image de la rue du Général de Gaulle, la rue Léon Blum concentre une densité d'activité (commerces et équipement) et de trafic. Les participants ont relevé un certain nombre de problèmes.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- la densité du flux routier,
- la pollution visuelle liée aux réseaux aériens,
- les difficultés à se déplacer à pied (stationnement des véhicules sur les trottoirs),
- l'absence de pistes cyclables.

Le local des pompiers

La présence de la caserne des pompiers au centre ville, au cœur d'un tissu ancien extrêmement dense, a fait l'objet d'un débat passionné.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- la sécurité des riverains (vitesse importante des véhicules lors des interventions),
- les nuisances sonores (sortie des camions, sirènes),
- le stationnement des véhicules particuliers des pompiers,
- l'étroitesse de la rue Victor Hugo (sécurité des personnes et des véhicules).
- l'indigence et le manque d'entretien de l'espace environnant,

Concernant ces points, M. le Maire a fait savoir que les élus partagent les mêmes préoccupations et qu'une négociation est en cours avec les services du Département et la CAD (Communauté d'Agglomération du Douaisis) pour le transfert du local sur une zone industrielle.



Détail du parvis du Château



Rue Léon Blum



Le local des Sapeurs Pompiers



L'environnement du local des sapeurs Pompiers

Les points importants à retenir (synthèse)

Au terme de cette rencontre, trois grands principes ressortent des débats qui ont eu lieu lors de la visite sur le terrain et des échanges en salle :

- le quartier présente de fortes potentialités,
- les problématiques soulevées concernent :
 - des espaces publics où la commune est maître d'ouvrage et où elle peut agir,
 - des espaces privés où la commune ne peut émettre que des recommandations.

Les potentiels du quartier

Toutes les personnes présentes ont une vision positive de leur quartier. Elles considèrent que le centre urbain présente un fort potentiel d'espace et d'équipement d'importance, à savoir :

- un patrimoine architectural riche et varié (château, ferme, habitat ancien,...)
- une espace vert majeur (parc du Château),
- un maillage de chemin piétonnier intéressant (voyettes),
- un réseau de chemin vert de promenade non négligeable (cavalier, chemin de halage,...).

Principes à retenir pour une charte d'aménagement de qualité des espaces publics

79 Ces principes ne vont concerner que les espaces où la commune est maître d'ouvrage. Pour des raisons de commodités nous les classons par catégories :

- Les routes

- concilier sécurité des piétons, des deux roues et flux routier,
- lutter contre la vitesse,
- diminuer les nuisances sonores,
- éviter les inondations,
- choisir des matériaux au sol cohérents sur les trottoirs,,
- organiser le stationnement,
- effacer le réseau aérien,
- gérer les panneaux publicitaires et les enseignes commerciales,
- faire une étude et plan lumière,
- harmoniser le mobilier urbain d'accompagnement.

- Les giratoires et les croisements

- mettre en évidence et sécuriser les croisements et giratoires.

- Les parkings

- sécuriser le stationnement dans les parkings,
- intégrer les aires de stationnements à leur environnement par des aménagements et équipements spécifiques,
- organiser le stationnement le long des axes routier et faciliter l'accès aux commerces

- Les voyettes

- sécuriser le déplacement des piétons,
- préserver la tranquillité des riverains,
- mettre en valeur et intégrer les voyettes dans des itinéraires.

- Les itinéraires verts

- sécuriser les promeneurs et interdire les cycles à moteur,
- rendre confortables les promenades (équipement en mobilier urbain),
- améliorer l'accessibilité (personnes âgées, handicapés, poussettes),
- améliorer la signalétique,
- créer, si possible, des itinéraires thématiques.

- Les parcs et squares

- identifier les parcs en les nommant,
- définir le ou les usages de chacun des parcs par des équipements spécifiques,
- assurer un entretien régulier,
- faciliter l'accessibilité des différents usagers.

- Les délaissés (espaces sans statut)

- définir une politique pour régler les problèmes générés par les délaissés.

- Les parvis des édifices publics

- mettre en valeur le parvis des édifices publics et culturels,
- valoriser les façades des bâtiments de caractère par une mise en lumière,
- sécuriser l'accessibilité des différents usagers .

Les recommandations pour les particuliers et les partenaires

Ces recommandations sont destinées aux particuliers, aux commerçants et aux autres partenaires dont les façades et les jardins ont une covisibilité avec l'espace public. Les élus sont amenés à trouver le meilleur outil pour inciter les personnes concernées à s'impliquer pour améliorer le cadre de vie. Plusieurs outils peuvent être imaginés : cahiers de recommandation, subventions ou charte.

Les éléments qui ont retenu l'attention des participants :

- Les façades

- restaurer les façades en respect avec le caractère du bâti,
- définir une palette chromatique (couleurs) pour révéler le caractère du bâti et valoriser les éléments de modénature (frise, linteaux,...).

- Les garages

- traiter les façades et les abords des garages.

- L'encombrement des trottoirs

- sensibiliser les riverains à un stationnement citoyen,
- sensibiliser les riverains au respect des heures de sorties des poubelles,

80

Les participants**Habitant(e)s**

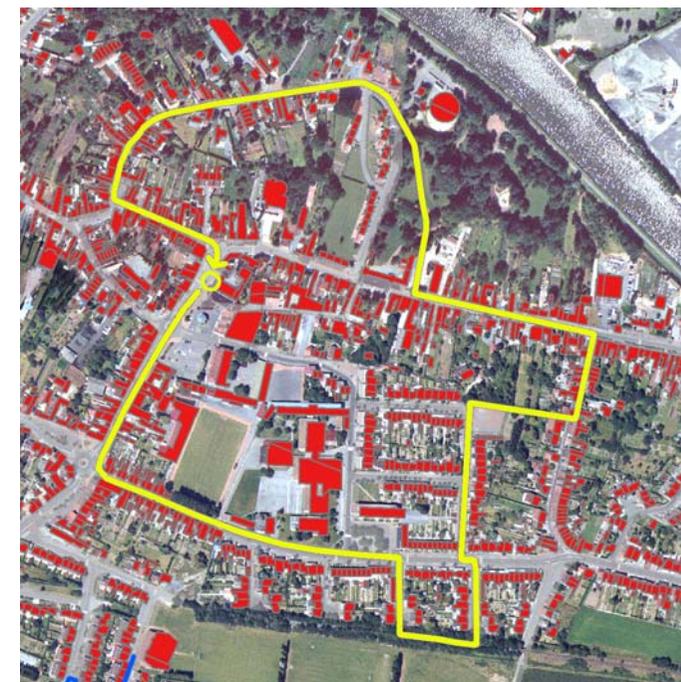
- Mme Valérie HIMMEL (6 rue Paul Bert),
- M. Romain VION (3 rue Pasteur),
- M. Albert GLAIRON (4 rue Jules Guesde)
- M. Patrick GRAVELINES (26 rue Jules Guesde),
- Mme Jeanine MATECKI (17 rue Voltaire)
- M. Bernard GRISLIN (39 rue Carnot),
- M. Michel MALLET, proviseur adjoint du LP (8 rue Surcouf),
- M. Guy BED'HOM (5 rue Emile Zola),
- Mme Marie-Ange COSTENOBLE (30 rue Voltaire)

Elu(e)s :

- M. Freddy KACZMAREK, Maire,
- M. DUJARDIN, adjoint chargé de la commission travaux et urbanisme,
- Mme C. FIEUW, adjointe, chargée de la commission services à la population,
- Mme M. LESPAGNOL, élue.

Technicien(ne)s

- Mlle Cécile PAVOT, chargée de mission concertation, commune,
- Mlle. Séverine DELFOSSE, chargée de mission projet urbain, commune,
- M. Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études, CAUE du Nord,
- M. Ahmed Rebaï, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE du Nord.

Le parcours réalisé

80

Champ Fromentin - Compte rendu de la réunion de concertation du 2.06.2006

Introduction

Ce document retranscrit, sous la forme d'un compte rendu, la visite du quartier Champ Fromentin à laquelle ont participé un certain nombre d'habitants, d'élus, de techniciens de la commune et du CAUE du Nord (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) - (Cf. annexe 1).

Cette réunion visait à déterminer les points forts et les points faibles du quartier en matière d'aménagement dans le cadre du développement d'une charte d'aménagement (Cf. annexe 3).

L'itinéraire suivi (Cf. annexe 2) a permis de réaliser une boucle à travers le quartier qui, au-delà des ambiances urbaines traversées, permettait de découvrir les lieux majeurs du quartier, à savoir :

- les espaces publics,
- l'ancien cavalier de la mine,
- la salle des sports,



Une partie des participants échangeant avec des habitants de la cité (photo CAUE)

Le rendez-vous a eu lieu devant la salle Joliot Curie et avait pour objectif de :

- présenter le déroulement de la séance de travail et de donner un certain nombre de consignes,
- distribuer des documents (cf. annexe 2) où figurent notamment l'itinéraire (photo aérienne), le plan de la commune avec le nom des rues et des cartes représentant l'évolution historique du quartier,
- mettre à disposition des appareils photos numériques, les photos servant ensuite de support aux débats en salle et à l'illustration du présent compte-rendu.

Les participants ont ensuite rejoint en Mairie pour partager leurs impressions sur le quartier à partir des photos prises pendant le parcours.



Espace en continuité du cavalier (photo CAUE)

Les lieux ayant retenu l'attention

Si le parcours, dans son ensemble, a donné lieu à des commentaires spontanés, l'attention des personnes présentes s'est portée davantage sur des espaces particuliers et sur les éléments qui les composent.

Le secteur d'habitat résidentiel

Les habitants apprécient ce secteur résidentiel du quartier, calme et proche du centre ville même s'ils notent que chacun vit chez soi et qu'il n'y a que peu d'échange entre voisins.

LES INTERROGATIONS

Les habitants s'interrogent sur la prochaine ouverture d'une tranchée dans la rue du Châtelard pour l'alimentation électrique de la nouvelle salle des sports Joliot Curie. A ce propos, M. Dujardin précise qu'il va contacter le prestataire qui aurait dû informer la commune de ces travaux.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

Les participants ont relevé un certain nombre de problèmes :

- le stationnement sur les trottoirs empêche le passage sécurisé des piétons,
- la plupart des maisons ont leur place de stationnement mais une grande partie des habitants stationnent leurs voitures sur les trottoirs,
- les réseaux aériens sont apparents,
- le quartier est mal éclairé (manque de lampadaire et lampadaire "éclairant le ciel"),
- le quartier manque un peu d'animation.



Maison de la rue du Châtelard (photo CAUE)



La rue du Châtelard (photo S. Delfosse)

Le secteur d'habitat collectif

Après la visite du secteur résidentiel de la rue du Châtelard, les participants se sont rendus au sud du quartier. Dans la cité gérée par la société Norevie (rues Châtelard, Czeladz et Fromentin), ils ont eu la possibilité d'échanger avec des habitants. Ces derniers ont rapporté aux participants qu'ils appréciaient leurs logements mais rencontraient un certain nombre de problèmes au quotidien.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

Concernant les espaces collectifs, sous gestion Norevie, les habitants ont relevé :

- une indigence des aménagements des espaces collectifs ou des pieds d'immeuble :
 - pas de bancs,



Des déchets au pied des arbres (photo S. Delfosse)

- pas de poubelles,
- pas de jeux pour les enfants,
- pas de fleurissement,
- pas d'éclairage menant aux pieds des immeubles,
- un vieillissement des matériaux au sol menant aux pieds des immeubles,
- des traces d'humidité au rez de chaussée des immeubles.
- un entretien des espaces collectifs réalisé de manière un peu superficiel :
 - pas de ramassages des déchets verts,
 - des mares se forment à certains pieds d'immeubles,
 - des déchets aux pieds des arbres.
- un manque d'éléments permettant la rencontre :
 - pas de cheminement piéton aménagé entre les immeubles,
 - une salle de réunion qui n'est pas utilisée.

Les habitants des immeubles ont aussi insisté sur des problèmes d'incivilité (réunion tardive dans les cages des immeubles, drogue,...).

Monsieur le Maire, présent lors de la sortie, a fait savoir aux habitants qu'il allait rapidement prendre contact avec la société Norevie gestionnaire du site, pour la sensibiliser aux problèmes du quartier et voir les possibilités pour la mise en place d'un projet concernant les espaces collectifs.

Concernant le domaine public, les participants ont relevé :

- un quartier d'aspect minéral,
- un manque d'éclairage,



Le manque d'entretien (photo CAUE)



Une mare au pied d'un immeuble (photo CAUE)



rue du Châtelard (photo Carine Fieuw)



Un des immeubles géré par la société Norevie (photo CAUE)

Quartier Champ Fromentin

- des problèmes d'entretien du domaine public,
- des problèmes d'intégration des containers à verre.

La rue du champ Fromentin

L'attention des participants s'est ensuite portée sur la rue du Champ Fromentin. Les débats ont permis d'identifier des nuisances sonores et des problèmes de sécurité liés à la circulation des camions accédant aux bâtiments d'activités (vitesse et camions roulant sur la gauche en raison des arbres aux abords de l'intersection avec la rue Léo Lagrange).

A ce propos, Monsieur le Maire a informé les participants que la municipalité a déjà fait une demande auprès de la C.A.D. pour transférer l'accès des bâtiments d'activités (La Poste,...) dans la Zone d'Activités des Prés Loribes.

Ancien cavalier de mines

Les participants ont longuement commenté les potentialités et les manques en terme d'aménagement de l'ancien cavalier des mines. Celui-ci relie plusieurs quartiers, traverse le quartier Champ Fromentin et présente un fort potentiel pour l'organisation des modes doux.

83 LES PROBLÈMES SOULEVÉS

Dans sa partie urbaine, l'ancien cavalier des mines n'est pas révélé par les aménagement et n'est pas lisible dans l'espace urbain. Monsieur le Maire informe les participants que ce cheminement est d'autant plus important qu'il se trouve sur l'axe de randonnée Boulogne - Dunkerque - Maubeuge. Cet axe reliera d'ailleurs le futur quartier inscrit au PLU qui se développera à terme au sud du quartier Moulin, sur l'ancien site minier.

Les participants se sont aussi largement questionnés sur le statut d'un espace se trouvant à l'intersection de l'ancien cavalier et de la rue Léo Lagrange. En effet, cet espace, largement mi

Commune d'Auby



Container à verre (photo Carine Fieuw)



Vue de l'ancien site de la mine depuis la rue Léo Lagrange (photo CAUE)



Square situé entre la rue R. Czeladz et la rue du Châtelard (photo CAUE)



L'ancien cavalier de mine (photo CAUE)



Espace à l'intersection de l'ancien cavalier et de la rue Léo Lagrange (photo CAUE)

Quartier Champ Fromentin

néral, ne présente pas de réelle utilité routière puisque la rue est peu empruntée par les automobilistes et se termine en impasse.

Le square, situé entre les rues R. Czeladz et rue du Châtelard, n'a pas de réel statut. Il n'est pas aménagé et n'a pas d'éclairage public ce qui peut donner un sentiment d'insécurité.

Secteur de la salle de sport Joliot Curie

La salle de sport Joliot Curie est actuellement en construction. Depuis le début du chantier, les habitants n'ont pas ressenti de nuisances importantes. Ils signalent néanmoins que la route d'accès n'est pas régulièrement nettoyée après les intempéries et que la route reste boueuse. M. le Maire signale que l'entreprise a l'obligation de tenir propre les abords du chantier. La Mairie va donc prendre contact avec l'entreprise pour lui rappeler ses obligations. Par ailleurs, M. Dujardin informe les participants qu'un parking paysager va être aménagé aux abords de la salle.



L'entrée du square (photo CAUE)



La future salle de sport Joliot Curie (photo CAUE)



Le chantier de la salle de sport Joliot Curie (photo CAUE)



Le site du futur parking paysager de la salle de sport (photo CAUE)

Points importants à retenir (synthèse)

Au terme de cette réunion, des débats qui ont eu lieu, des préoccupations et des problèmes qui ont été soulevés par les participants, on peut retenir trois grands principes :

- le quartier présente de fortes potentialités,
- les problématiques soulevées concernent :
 - des espaces publics où la commune est maître d'ouvrage et où elle peut agir,
 - des espaces privés où la commune ne peut émettre que des recommandations.

Les potentialités du quartier

Toutes les personnes présentes ont une vision positive de leur quartier. Ils considèrent que le quartier Champ fromentin dispose de fortes potentialités dont certaines ne demandent qu'à être révélées :

- des espaces ou équipements publics importants (square, deux salles de sport),
- des espaces verts importants dont certains sous gestion privée,
- un réseau de chemin vert et de promenade non négligeable (volette et ancien cavalier de mine).

Principes à retenir pour une charte d'aménagement de qualité des espaces publics

Ces principes ne vont concerner que les espaces où la commune est maître d'ouvrage. Pour des raisons de commodités nous les classons par catégories :

- Les routes

- concilier sécurité des piétons, des deux roues et flux routier,
- lutter contre la vitesse,
- diminuer les nuisances sonores,
- organiser le stationnement,
- effacer le réseau aérien,
- éclairer le domaine public et harmoniser les lampadaires (plan lumière),
- harmoniser le mobilier urbain d'accompagnement.

- Les giratoires et les croisements

- mettre en évidence et sécuriser les croisements et giratoires.

- Les parkings

- intégrer les aires de stationnements à leur environnement par des aménagements et équipements spécifiques,
- enterrer les containers à verre.

**- Les itinéraires verts**

- sécuriser les promeneurs et interdire les cycles à moteur,
- rendre confortable les promenades (équipement en mobilier urbain),
- améliorer l'accessibilité (personnes âgées, handicapés, poussettes),
- améliorer la signalétique,
- créer, si possible, des itinéraires thématiques,
- permettre l'identification des itinéraires verts au sein de l'espace urbain par des aménagements spécifiques,

- Les délaissés (espaces sans statut)

- donner des usages forts à chacun des délaissés et identifier les pratiques actuelles.

- Les squares

- Permettre l'identification des squares en les nommant et en utilisant une signalétique adaptée,
- donner des usages forts à chacun des lieux par des équipements spécifiques,
- assurer un entretien régulier,
- permettre les différents usages dans l'espace public,
- favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- éclairer les squares,
- créer des lieux de rencontre,
- mettre en œuvre un développement durable des espaces publics,

Les recommandations à destination des particuliers et des partenaires

Ces recommandations sont destinées aux particuliers et aux autres partenaires dont les façades et jardins ont une covisibilité avec l'espace public. Les élus sont amenés à trouver le meilleur outil pour inciter les personnes concernées à s'impliquer pour améliorer le cadre de vie. Plusieurs outils peuvent être imaginés : cahiers de recommandation, subventions ou charte.

Les éléments qui ont retenu l'attention des participants sont :

- Les façades

- restaurer les façades en respect avec le caractère du bâti,
- définir une palette chromatique (couleurs) pour révéler le caractère du bâti et valoriser les éléments de modénature (frise, linteaux,...).



- L'encombrement des trottoirs

- sensibiliser les riverains à un stationnement citoyen,

- Les jardins privés

- sensibiliser les habitants à l'entretien et à l'embellissement des jardins privés,

- Les espaces verts collectifs (organisme gestionnaire d'un parc d'habitat)

- Permettre l'identification des espaces verts en les nommant et en utilisant une signalétique adaptée,
- donner des usages forts à chacun des lieux par des équipements spécifiques,
- assurer un entretien régulier,
- créer des lieux de rencontre et de convivialité intergénérationnelles,
- favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite par un traitement de sol adapté,
- valoriser et embellir les espaces verts,
- aménager des cheminements piétons entre les immeubles,
- éclairer les espaces verts et les accès aux entrées d'immeubles,
- offrir des aires de jeux pour les enfants.

Les participants

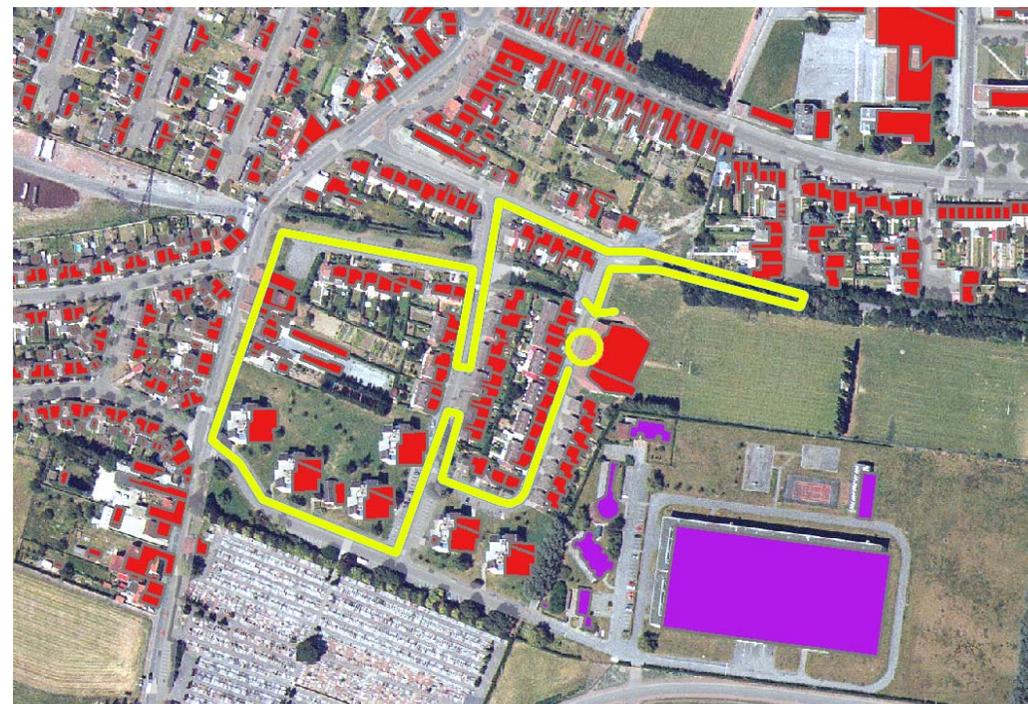
Elu(e)s

- M. Freddy KACZMAREK, Maire,
- M. BRIEZ, adjoint, chargé de la commission Culture et Fêtes,
- M. DUJARDIN, adjoint chargé de la commission travaux et urbanisme,
- Mme C. FIEUW, adjointe, chargée de la commission services à la population,

Technicien(ne)s

- Mlle Séverine DELFOSSE, chargée de mission Projet urbain (Commune d'Auby),
- M. Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études, CAUE du Nord,
- M. Ahmed Rebaï, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE du Nord.

Le parcours réalisé



Ordre du jour : visite du centre-ville

Participants : cf. annexe

Choix de l'itinéraire : Cet itinéraire (cf. annexe) a été retenu parce qu'il permet aux commerçants de se faire une opinion par rapport aux éléments constitutifs qui composent leur espace (matériaux au sol, les façades, la signalétique, les enseignes,...) et les problèmes liés à l'accessibilité (parking, stationnement,...) aux commerces.



Une partie des participants dans la rue du Général de Gaulle (photo C. Pavot)

Cette rencontre s'est déroulée en trois parties :

Introduction : le rendez-vous a eu lieu sur le parvis de la mairie.

Il avait pour objectif de présenter le déroulement de la séance de travail et la distribution de documents supports à la sortie (cf. annexe 2) :

- extrait de la photo aérienne où figurent l'itinéraire, le plan de la commune et des extraits de plan représentant l'évolution du centre ville,
- mise à disposition d'appareils photos numériques, pour les personnes qui n'en possédaient pas.

Remarque : malgré l'envoi d'invitation à l'ensemble des commerçants, la volonté des élus à faire participer le plus grand nombre, notre déception fut grande devant le peu d'intérêt manifesté par les personnes concernées.

Parcours réalisé : Si le parcours, dans son ensemble, a donné lieu à des commentaires spontanés, l'attention des personnes présentes s'est portée davantage sur des espaces particuliers et les éléments qui les composent.



Aménagement de la place de la République et de la rue du Général de Gaulle (photo CAUE)

La rue du Général de Gaulle et la place de la République

La rue et la place sont, historiquement, les lieux majeurs d'échanges et de rencontre de la commune. La densité actuelle des commerces et des équipements publics (la mairie, le collège,...) génère une densité d'usage autour de ces lieux. Les personnes présentes pensent que la qualité des aménagements en cours sur la place et la rue vont renforcer le cœur de ce noyau et le rendre plus attractif. En revanche, les personnes sont assez réservées par rapport au fonctionnement de cet espace une fois les travaux achevés.

LES QUESTIONNEMENTS

- est-ce-que le nombre de places de stationnement sera suffisant ?
- la circulation va-t-elle être modifiée (priorité, stop,...) ?
- comment va s'intégrer le tram dans le fonctionnement du centre ?

Par rapport à cette question Monsieur Briez a rappelé que la volonté de la municipalité est de densifier le centre ville (logements et commerces).

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

87 Les problèmes soulevés par les commerçants sont, pour la plupart, liés à l'accès des clients aux commerces et à l'attractivité du centre ville :

- le stationnement ventouse est dénoncé par l'ensemble des participants. En effet, ils ont fait remarquer qu'un grand nombre de places de stationnement étaient occupées toute la journée par des personnes qui travaillent au centre ville (les employés, les libéraux,...) ce qui entraîne une diminution de la clientèle de passage,
- la prolifération des enseignes commerciales et vieillissement des façades. Les personnes présentes ont fait savoir qu'il serait intéressant d'établir une réglementation des enseignes commerciales. Les commerçants espèrent que le travail mené dans le cadre du FISAC (*Fonds d'Intervention sur les Services, l'Artisanat et le Commerce*) donne des résultats le plus rapidement possible. Le président de l'Union du Commerce félicite la municipalité pour son action (Plan de redynamisation du commerce et de l'artisanat).
- l'insécurité générée par la localisation du parking situé au croisement de la rue V. Hugo et du Général de Gaulle.
- l'aspect très minéral de la place et de la rue. Monsieur Briez a rappelé que le projet en cours accorde une place prépondérante au traitement paysager (arbres, fleurs,...).
- des problèmes particuliers posés par le chef d'entreprise de la rue J. Ferry :



Vue sur le futur terminus du tramway (photo C. Pavot)



La future entrée pour les véhicules de la poste (photo CAUE)



Le foisonnement des enseignes (photo C. Pavot)



Un parking à organiser (photo CAUE)

- son transfert sur une zone industrielle,
- l'absence d'entretien et d'aménagement du tronçon de rue qui mène à son entreprise.

Par ailleurs, les commerçants se sont aussi interrogés sur l'impact du transfert de l'Hôtel de ville au Château.

A ce propos, M. Briez a précisé que ce transfert vise à rassembler les différents services municipaux pour faciliter les démarches administratives. Ce dernier a aussi souligné que le centre ville rassemblera trois fonctions majeures : commerciale, culturelle et administrative.

La place du 8 Mai et son environnement

Espace commercial situé à l'intersection des rues du Général de Gaulle, F. Ferrer, L. Gambetta et J. Guesde, la place du 8 Mai joue un rôle de charnière entre le centre ville et les autres quartiers. Si ce secteur est considéré comme un point stratégique, il présente néanmoins des faiblesses :

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- le manque de place de parking. L'ouverture de la boulangerie va induire une tension encore plus importante,
- l'insécurité des piétons au niveau des traversées de la route,
- l'absence de chemin équipé pour handicapés,
- un manque d'abribus équipé,
- le réseau aérien,
- l'encombrement des trottoirs (poubelles, voitures),
- le manque d'entretien des jardinières existantes,
- le manque d'équipement pour garer les vélos.

La place de l'église et son environnement

Composé par l'église et son parvis, le monument aux morts et un petit parc, les personnes présentes considèrent que c'est un espace assez bien entretenu et les aménagements réalisés sont de bonne facture.

Par rapport à cet espace, les points abordés concernent :

- la relation de cet espace avec le collège : aménagement d'un parcours piétonnier pour rejoindre la rue J. Guesde, en passant par la place et le collège,
- le transfert du CCAS et la création d'un commerce dans les locaux.



Rue J. Ferry, des aménagements à repenser (photo C. Pavot)



Place du 8 Mai, un stationnement à régler (photo C. Pavot)



Un parking paysager proche de la place du 8 Mai (photo CAUE)



Le parvis de l'église, un exemple d'aménagement (photo CAUE)



Entrée de la future voyette qui va relier la rue J. Guesde au collège (photo CAUE)

Les points importants à retenir (synthèse)

Au terme de cette rencontre, trois grands principes ressortent des débats qui ont eu lieu lors de la visite sur le terrain et des échanges en salle.

Les potentiels du quartier

Toutes les personnes présentes ont une vision positive de leur centre ville. Il considèrent que la politique menée en faveur de l'amélioration du cadre urbain, de la densification du noyau central, du projet du tramway sont autant d'actions qui vont dynamiser le centre ville et réaffirmer ses fonctions commerciales, culturelles et administratives.

- un patrimoine architectural riche et varié (château, ferme, habitat ancien,...)
- une espace vert majeur (parc du Château),
- un maillage de chemin piétonnier intéressant (voyettes).

Principes à retenir pour une charte d'aménagement de qualité des espaces publics

Ces principes ne vont concerner que les espaces où la commune est maître d'ouvrage. Pour des raisons de commodités nous les classons par catégories :

- Les routes

- 88
- concilier sécurité des piétons, des deux roues et flux routier,
 - lutter contre la vitesse,
 - choisir des matériaux au sol cohérents sur les trottoirs,,
 - organiser le stationnement sur l'ensemble du noyau urbain,
 - effacer le réseau aérien,
 - gérer les panneaux publicitaires et les enseignes commerciales,
 - faire une étude et plan lumière,
 - harmoniser le mobilier urbain d'accompagnement.

- Les giratoires et les croisements

- mettre en évidence et sécuriser les croisements et giratoires.

- Les parkings

- sécuriser le stationnement dans les parkings,
- intégrer les aires de stationnements à leur environnement par des aménagements et équipements spécifiques,
- réglementer le stationnement le long des axes routiers et faciliter l'accès aux commerces,
- faciliter l'accessibilité des parkings et des commerces aux handicapés.

- aménager des aires pour les vélos,
- offrir des aires de stationnement aux personnes travaillant dans le centre,
- Mettre en place une zone bleue sur la rue du Général de Gaulle.

- Les voyettes

- sécuriser le déplacement des piétons et des riverains,
- les mettre en valeur et les intégrer dans un itinéraire.

- Les parvis des édifices publics et les terrasses

- mettre en valeur le parvis des édifices publics et culturels,
- valoriser les façades des bâtiments de caractères par une mise en lumière,
- sécuriser leur accessibilité aux différents usagers,
- harmoniser les terrasses de cafés (chaises, tables, parasols, jardinières;).

Les recommandations pour les particuliers et les partenaires

Ces recommandations sont destinées aux particuliers, les commerçants et autres dont les façades ont une covisibilité avec l'espace public. Les élus sont amenés à trouver le meilleur outil pour inciter les personnes concernées à s'impliquer dans une politique d'amélioration du cadre de vie. En plus de la politique FISAC, déjà en cours, plusieurs outils peuvent être imaginés : cahiers de recommandation, subventions ou chartes.

Les éléments qui ont retenu l'attention des participants :

- Les façades

- restaurer les façades en respect avec le caractère du bâti,
- définir une palette chromatique (couleurs) pour révéler le caractère du bâti et valoriser les éléments de modénatures (frise, linteaux,...).

Les participants**Elu(e)s**

- M. BRIEZ, adjoint, chargé de la commission Culture et Fêtes,
- Mme C. FIEUW, adjointe, chargée de la commission services à la population.

Commerçant(e)s

- M. boulanger, patron du Café "le Bistroquet" (Rue du Général de Gaulle),
- M. A. DELHAYE, président de l'UCAAD (Rue H. Pollet),
- M. HUYS (Rue J. Ferry),
- Mme. PROBOLA, Fruits et légumes (Rue du Général de Gaulle).

Technicien(ne)s

- Mlle Cécile PAVOT, chargée de mission concertation, commune,
- M. Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études, CAUE du Nord,
- M. Ahmed Rebaï, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE du Nord.

Grand Marais - Compte rendu de la réunion de concertation du 7.06.2006

Introduction

Ce document retranscrit, sous la forme d'un compte rendu, la visite du quartier du Grand Marais à laquelle ont participé un certain nombre d'habitants, d'élus, de techniciens de la commune et du CAUE du Nord (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) - (Cf. annexe 1).

Cette réunion visait à déterminer les points forts et les points faibles du quartier en matière d'aménagement dans le cadre du développement d'une charte d'aménagement urbain (Cf. annexe 3).

L'itinéraire suivi (Cf. annexe 2) a permis de réaliser une boucle à travers le quartier qui, au-delà des ambiances urbaines traversées, permettait de découvrir les lieux majeurs du quartier, à savoir :

- les espaces publics (square, parc et terrain de foot),
- les voyettes et cheminements piétons qui sont un réseau appréciable pour les liaisons douces,
- le Foyer Beauséjour,
- la rue Denis Cordonnier.

Le rendez-vous a eu lieu au Foyer Beauséjour et avait pour objectif de :

- présenter le déroulement de la séance de travail et de donner un certain nombre de consignes,
- distribuer des documents (cf. annexe 2) où figurent notamment l'itinéraire (photo aérienne), le plan de la commune avec le nom des rues et des cartes représentant l'évolution historique du quartier,
- mettre à disposition des appareils photos numériques, les photos servant ensuite de support aux débats en salle et à l'illustration du présent compte-rendu.

Les participants ont ensuite rejoint les pensionnaires du Foyer Beauséjour pour partager leurs impressions sur le quartier à partir des photos prises pendant le parcours.



Une partie des participants devant le Foyer Beauséjour (Photo CAUE)



Point de vue sur les champs cultivés depuis le quartier du Grand Marais (Photo CAUE)

sent au quartier et pèsent sur le quotidien des habitants :

- des mats d'éclairage mal positionnés et gênant l'accès à certaines parcelles,
- un vieillissement des "cuvettes" aux pieds des arbres (le gravier se détache de la résine) et même un cas d'absence totale de cuvette,
- un vieillissement du revêtement des rues (de nombreuses "rustines" de bitume dues aux travaux de différents prestataires),
- des essences d'arbres mal adaptées au milieu urbain, soulevant le bitume et gênant les déplacements piétons (poussettes, personnes à mobilité réduite),

Le constat des participants est qu'il existe un déficit de communication. En effet, ces détails ont été signalés à plusieurs reprises en Mairie et non pas été résolus à ce jour, ce qui génère un sentiment d'impuissance et de frustration chez les habitants.



Vieillesse des revêtements et affaissement ponctuel du sol (photos M. Antczak et CAUE)



Un lampadaire mal en point (photo CAUE)



Lampadaire gênant l'entrée sur une parcelle (photo CAUE)



Essence d'arbre mal adaptée et absence de cuvette (photo S. Delfosse)



Vieillesse des cuvettes (photo CAUE)



La voyette entre les rues D. Cordonnier et M. Mopty (photo S. Delfosse)

Le Foyer Beauséjour et ses abords

LES INTERROGATIONS

Les participants et le directeur du foyer s'interrogent sur les relations que peut entretenir le foyer avec le quartier. Ils souhaiteraient que la façade du foyer soit traitée avec une couleur plus gaie.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- le stationnement sur les trottoirs empêche le passage sécurisé des piétons,
- les abords du foyer ne sont pas traités pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- l'éclairage n'est pas assez important,
- l'intégration des containers à verre,
- la rue P. Baudin est une impasse souvent utilisée par les résidents du foyer pour se rendre au centre ville. Il s'agit d'une impasse où la voiture ne devrait être que tolérée.

Les participants s'interrogent sur la possibilité d'aménager un parcours pour les personnes à mobilité jusqu'au centre-ville (rues P. Baudin, D. Cordonnier, R. Pasteur et J. Ferry).

L'espace vert du Foyer Beauséjour présente une carence d'aménagement (pas de bancs, lampadaires,...). Le directeur du Foyer souhaiterait renforcer les relations entre les pensionnaires du foyer et les habitants. Dans cette optique, il propose de mettre en place un projet de potager en fond de parcelle permettant la rencontre entre des jeunes et les résidents.



Le Foyer Beauséjour (photo D. Lusso)



L'arrière du Foyer Beauséjour (photo S. Delfosse)



La rue Baudin (photo S. Delfosse)

La voyette entre rue D. Cordonnier et rue M. Mopty

La voyette reliant les rues Denis Cordonnier M. Mopty a suscité de nombreux débats chez les participants. Cette voyette a été récemment fermée à la demande des riverains. Les habitants reconnaissent que cette fermeture a résolu certains problèmes mais déplorent le maintien de cette fermeture. Les habitants souhaiteraient que soit trouvée une solution alliant tranquillité, sécurité des riverains et possibilité d'effectuer des circulations douces dans le quartier. D'une manière générale, les participants désirent que des parcours piétons et cycles soient aménagés pour faciliter les modes doux au sein du quartier, relier le centre-ville et les autres quartiers.

Les points importants à retenir (synthèse)

Au terme de cette réunion, des débats qui ont eu lieu, des préoccupations et des problèmes qui ont été soulevés par les participants, on peut retenir trois grands principes :

- le quartier présente de fortes potentialités,
- les problématiques soulevées concernent :
 - des espaces publics où la commune est maître d'ouvrage et où elle peut agir,
 - des espaces privés où la commune ne peut émettre que des recommandations.

Les potentialités du quartier

Toutes les personnes présentes ont une vision positive de leur quartier. Ils considèrent que le quartier du Grand Marais dispose de fortes potentialités dont certaines ne demandent qu'à être révélées :

- un patrimoine vernaculaire intéressant (part de marais,...),
- des espaces ou équipements publics importants (square, espaces verts, stade),
- un maillage de chemin piétonnier intéressant (voyettes),
- un réseau de chemin vert de promenade non négligeable (dont le chemin de halage,...)

Principes à retenir pour une charte d'aménagement de qualité des espaces publics

Ces principes ne vont concerner que les espaces où la commune est maître d'ouvrage. Pour des raisons de commodités nous les classons par catégories :

- Les routes

- concilier sécurité des piétons, des deux roues et flux routier,
- lutter contre la vitesse,
- diminuer les nuisances sonores,
- éviter les inondations,
- choisir des matériaux au sol cohérents sur les trottoirs,
- organiser le stationnement,
- effacer le réseau aérien,
- faire une étude et plan lumière,
- harmoniser le mobilier urbain d'accompagnement,
- traiter les aménagements dans le détail (positionnement des mâts des lampadaires par rapport aux entrées de parcelles, cuvettes, choix des essences d'arbres, ...)

- Les giratoires et les croisements

- mettre en évidence et sécuriser les croisements et giratoires.

- Les parkings

- intégrer les aires de stationnements à leur environnement par des aménagements et équipements spécifiques,

- Les voyettes

- sécuriser le déplacement des piétons et des riverains,
- mettre en valeur les voyettes et les intégrer dans un itinéraire.
- réouvrir les voyettes dans le cadre d'une concertation avec les riverains et les habitants du quartier.

- Les parcs et squares

- Permettre l'identification des parcs et des squares en les nommant et en utilisant une signalétique adaptée,
- donner des usages forts à chacun des lieux par des équipements spécifiques,
- assurer un entretien régulier,
- créer des lieux de rencontre et de convivialité intergénérationnelles,
- permettre les différents usages dans l'espace public,
- favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- mettre en œuvre un développement durable des espaces publics,
- enterrer les containers à verre,
- éclairer les parcs et les squares,
- offrir des aires de jeux pour les jeunes enfants.

Les recommandations à destination des particuliers et des partenaires

Ces recommandations sont destinées aux particuliers et aux autres partenaires dont les façades et jardins ont une covisibilité avec l'espace public. Les élus sont amenés à trouver le meilleur outil pour inciter les personnes concernées à s'impliquer pour améliorer le cadre de vie. Plusieurs outils peuvent être imaginés : cahiers de recommandation, subventions ou charte.

Les éléments qui ont retenu l'attention des participants sont :

- Les façades

- restaurer les façades en respect avec le caractère du bâti,
- définir une palette chromatique (couleurs) pour révéler le caractère du bâti et valoriser les éléments de modénature (frise, linteaux,...).

- Le respect des espaces publics

- sensibiliser les riverains à un stationnement citoyen,
- sensibiliser les riverains au respect des heures de sorties des poubelles,
- sensibiliser les habitants à comportement citoyen.



- Les édifices parapublics

- faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- valoriser et rendre lisible les entrées des édifices parapublics,
- traiter les parvis des édifices parapublics,
- valoriser les façades des bâtiments parapublics.

- Voies Navigables de France

- sensibiliser les VNF aux problèmes de la prolifération des sureaux dans les jardins privés.

Les éléments concernant le Plan de Déplacements Urbains

Ces éléments ne concernent pas directement la charte des espaces publics même s'ils lui sont fortement liés. Ils peuvent conduire à compléter le Plan de Déplacements Urbains essentiellement dans sa partie déplacements doux et en relation avec le plan de circulation et la mise en place des trames vertes et bleues.

- Les principes à retenir

- aménager des circulations douces au sein du quartier permettant de relier habitat, équipements et espaces publics,
- aménager des circulations douces (piétons, cycles et personnes à mobilité réduite) entre le quartier et le centre ville,
- aménager des circulations douces (piétons, cycles et personnes à mobilité réduite) entre les différents quartiers,
- réaliser un traitement paysager des rues principales.

93

Les participants

Habitant(e)s

- M. et Mme ANTCZAK (16 rue Charles Debarge, Auby),
- Mme DUPUIS Sylvie (68 rue Denis Cordonnier, Auby),
- Mlle DOHET (12 rue Denis Cordonnier, Auby),
- M. Didier LUSSO, directeur du foyer Beauséjour,
- Les pensionnaires du foyer Beauséjour.

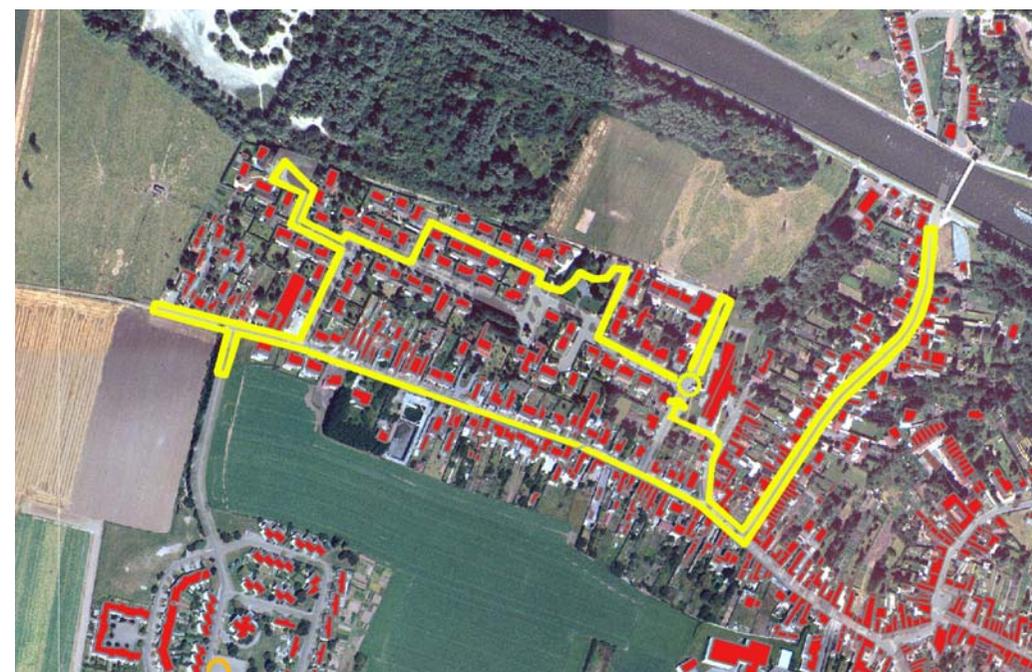
Elu(e)s

- M. DUJARDIN, adjoint chargé de la commission travaux et urbanisme,
- M. C. FAGNIARD, adjoint chargé de la commission santé et environnement,
- Mme C. FIEUW, adjointe, chargée de la commission services à la population.
- M. C. COUPE, élué.

Technicien(ne)s

- Mlle Cécile PAVOT, chargée de mission concertation, commune,
- M. Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études, CAUE du Nord,
- M. Ahmed Rebaï, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE du Nord.

Le parcours réalisé



93

Ordre du jour : visite du quartier Justice

Participants : cf. annexe

Cet itinéraire (cf. annexe) a été retenu parce qu'il permet de réaliser à travers le quartier de Justice une boucle qui, au-delà des différentes typologie architecturales et urbanistiques traversées, donne accès aux lieux majeurs que sont d'une part la salle des fêtes et son environnement, les parcs, le stade, l'école, l'église et, d'autre part, de découvrir les potentialités et faiblesses des espaces.

Cette rencontre s'est déroulée en trois parties :

Introduction : le rendez-vous a eu lieu à la salle des fêtes et avait pour objectif de présenter le déroulement de la séance de travail avec distribution de documents (cf. annexe 2) :

- extrait de la photo aérienne où figurent l'itinéraire, le plan de la commune et des extraits de plan représentant l'évolution du centre ville,
- mise à disposition d'appareils photos numériques, pour les personnes qui n'en possédaient pas.

Parcours réalisé : Si le parcours, dans son ensemble, a donné lieu à des commentaires spontanés, l'attention des personnes présentes s'est portée davantage sur des espaces particuliers et les éléments qui les composent

Les lieux ayant retenu l'attention

Square Méloni

Lieux de rencontre de la sortie, le square Méloni n'a pas laissé les participants indifférents. En effet, cet espace rassemble différentes vocation : rencontre, aire de jeux pour les enfants, lieux pour les boulistes et square. Le square Méloni et la rue qui le dessert ont fait l'objet d'un commentaire nourri.

LES INTERROGATIONS

L'ensemble des participants se sont interrogés sur le réel statut du square Méloni (appropriation par les boulistes) et la réelle vocation de la future maison de quartier.

A ce propos, la commune fait remarquer que la maison de quartier sera équipée d'un local pour l'association mais aussi d'une salle de réunion pour le comité de quartier et de bureau de vote pour les élections.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- la gêne et les nuisances causées par l'installation des gens du voyage dans le square. Par rapport à ce point Mme C. Fieuw, élue, a rappelé que l'installation des gens du voyage a été autorisée par la Mairie, qu'une date de départ a été fixée mais n'a pas été respectée.



Le square Méloni (photo CAUE)

- l'absence d'un équipement, dans le square pour enfants, et d'un équipement sportif pour les adolescents,
- la présence du cuboverre.

Rue Ligueil et rue de Vouvray

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- le manque de sécurité pour les enfants à la sortie du square depuis que la rue de Montrésor est à sens unique (clôture pour éviter aux enfants d'aller sur la route). Ce passage à sens unique oblige en effet les automobilistes à emprunter la rue de Ligueil pour sortir de la cité du dispensaire,
- le manque de sécurité lié à la vitesse sur la Ligueil,
- intersection dangereuse rue de Ligueil et rue de Loches (pas de visibilité),
- le stationnement des voitures sur le trottoir qui gêne le passage des piétons,
- la présence du réseau aérien,
- la dégradation des espaces verts en fond d'impasse depuis la réhabilitation des logements de la cité par la SOGINORPA : les entreprises missionnées ont stocké les déchets de chantier sur ces parcelles ce qui a conduit à en faire des décharges sauvages et a empêché l'entretien par les services communaux



Un cuboverre à intégrer (photo habitant)



La rue Ligueil (photo C. Pavot)



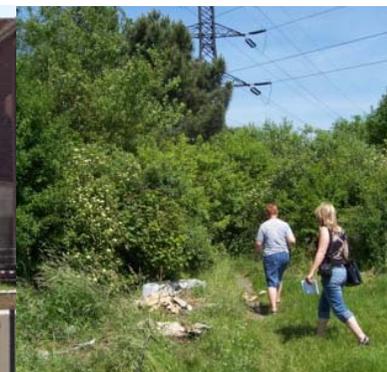
Un fond d'impasse (photo habitant)

Le chemin vert et l'ancien terriil

Situés en interface entre le bâti (cité Justice) et l'espace naturel (terrain agricole et ancien terriil), l'itinéraire vert est considéré par les habitants comme un véritable atout pour le quartier. Ce chemin permet aux habitants de bénéficier d'un lieu de



Impasse de la rue Ligueil (photo C. Pavot)



Le chemin vert (photo C. Pavot)

promenade et d'un lien avec le quartier Moulin. En revanche, ils sont unanimes pour dénoncer les conflits d'usages et les nuisances qui en découlent.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- l'absence d'un entretien régulier par les services communaux (fauche,...),
- l'incivilité de certaines personnes qui déposent leurs déchets et gravas,
- les conflits d'usages sur le chemin vert entre piétons et deux roues à moteurs,
- l'absence d'équipement du chemin (mobilier urbain, panneaux d'interdiction aux motos et quads, lampadaires...),
- l'absence d'un mur anti bruit le long de l'autoroute.

Les participants ont exprimé le souhait que le futur quartier inscrit dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme prévoit des espaces verts et la conservation du terriil.

La rue Francisco Ferrer

Symbolisant l'entrée de ville l'entrée de ville depuis Courcelles-les-Lens méritent une attention particulière : aménagement de la RD 120b et valorisation des abords. En effet, les riverains trouvent que cette situation privilégiée n'est pas mise à profit pour donner une bonne image de la ville.

Les débats autour de ce secteur peuvent être scindés en deux points.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS : RUE FRANCISCO FERRER

Par rapport à cette rue très routière, il a été question de :

- la vitesse des véhicules qui génère de l'insécurité pour les piétons et des difficultés à s'engager pour les voitures sur la rue Ferrer,
- la rupture de la piste cyclable entre Auby et Courcelles-les-Lens,
- l'absence d'un traitement de l'entrée de la ville et le manque de référence à son statut de capitale du zinc,
- la présence des panneaux publicitaires,
- la lutte contre les nuisances sonores liées au flux routier.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS : CITÉ JUSTICE, ENTRÉE DE VILLE

cette partie de la cité Justice présente pour les participants un bon exemple d'aménagement des espaces publics en harmonie avec l'espace privatif (jardin, façades,...).

Toutefois, les participants ont fait part :

- du bruit généré par les motos,



L'entrée de ville rue F. Ferrer



Un croisement (photo habitant)



L'absence de fleurissement (photo habitant)



Vue sur le square Méloni (photo CAUE)

- du manque de végétalisation de la rue (pas de plate bande fleurie au pied des lampadaires),
- d'un manque de traitement de l'accès au square Méloni.

Les points importants à retenir (synthèse)

Au terme de cette rencontre, trois grands principes ressortent des débats qui ont eu lieu lors de la visite sur le terrain.

Les potentiels du quartier

Toutes les personnes présentes ont affirmé leur attachement au quartier et apprécient unanimement les réhabilitations réalisées récemment par la SOGINORPA qui valorisent leur cadre de vie. Ils considèrent que leur quartier recèle un potentiel important, à savoir :

- un patrimoine architectural apprécié,
- des espaces publics et cheminements verts,
- de larges espaces hérité de l'activité minière (terriil et ancien site de la mine).

Principes à retenir pour une charte d'aménagement de qualité des espaces publics

Ces principes ne vont concerner que les espaces où la commune est maître d'ouvrage. Pour des raisons de commodités nous les classons par catégories :

- Les routes

- concilier sécurité des piétons, des deux roues et flux routier,
- lutter contre la vitesse,
- diminuer les nuisances sonores,
- choisir des matériaux au sol cohérents sur les trottoirs,
- organisation du stationnement,
- effacer le réseau aérien,
- gérer les panneaux publicitaires et les enseignes commerciales le long de la RD,
- faire une étude et plan lumière au niveau de la cité,
- harmoniser le mobilier urbain d'accompagnement,
- symboliser l'entrée de ville.

- Les itinéraires

- sécuriser la liaison douce (deux roues et piétons) entre justice et Courcelles-les-Lens,
- mettre en valeur (équipement, signalétique) la liaison verte entre Justice et Moulin,
- préserver la butte (ancien terriil),
- prévoir un entretien régulier du chemin,
- interdire l'accès au chemin vert depuis la cité (traitement des impasses),
- relier le quartier du Grand Marais par des circulations douces (piétons et cycles).
- créer des relations entre les différents quartiers,

- Les croisements

- mettre en évidence et sécuriser les croisements sur la RD.

- Le square

- définir l'usage du square par des équipements spécifiques pour enfants et adolescents
- assurer un entretien régulier,
- faciliter l'accessibilité aux différents usagers,
- intégrer le cuboverre,
- mettre en œuvre un développement durable des espaces publics,
- créer un lieu de rencontre et de convivialité intergénérationnelles.

- Les parkings

- organiser les stationnements le long des rues de la cité pour faciliter le déplacement des piétons.

Les recommandations aux particuliers et partenaires

Ces recommandations sont destinés aux particuliers et autres partenaires dont la façade et le jardin ont une covisibilité avec l'espace public. Les élus sont amenés à trouver le meilleur outil pour inciter les personnes concernées à s'impliquer pour améliorer le cadre de vie de leur quartier.

Plusieurs outils peuvent être imaginés : cahiers de recommandation, subventions ou charte.

96

Les éléments qui ont retenu l'attention des participants :

- Les jardins et clôtures

- harmoniser le choix des clôtures des maisons,
- sensibiliser les habitants à un aménagement qualitatif des jardins.

- L'encombrement des trottoirs

- sensibiliser les riverains à un stationnement citoyen,
- sensibiliser les riverains au respect des heures de sorties des poubelles.

Les participants

Habitant(e)s :

- Mme. DEVRED (14 rue C. Debarge, Grand Marais)
- M. André SENECHAL (19 rue de Ligueil),
- Mme KOMORNICZAK (31 rue de Ligueil),
- Mme. Julia KOBAN (11 rue de Ligueil),
- Mme & M. VEJUX (24 rue de Vouvray),

Elue

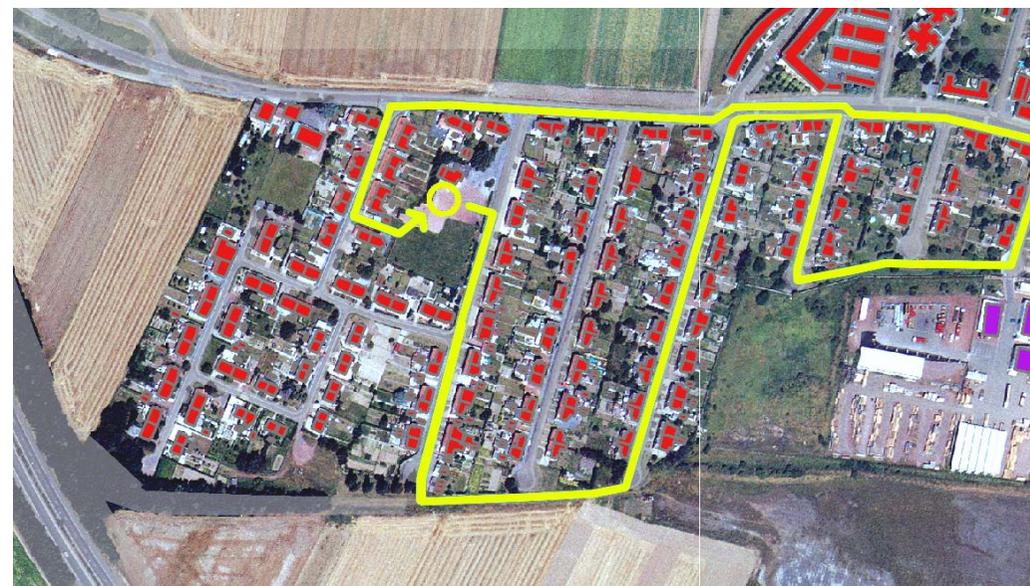
- Mme C. FIEUW, adjointe, chargée de la commission services à la population.

Technicien(ne)s

- Mlle Cécile PAVOT, chargée de mission concertation, commune,
- Mlle. Séverine DELFOSSE, chargée de mission projet urbain, commune,
- M. Ahmed Rebaï, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE du Nord.

Le parcours réalisé

96



Introduction

Ce document retranscrit, sous la forme d'un compte rendu, la visite du quartier de La vallée à laquelle ont participé un certain nombre d'habitants, d'élus, de techniciens de la commune et du CAUE du Nord (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) - (Cf. annexe 1).

Cette réunion visait à déterminer les points forts et les points faibles du quartier en matière d'aménagement dans le cadre du développement d'une charte d'aménagement (Cf. annexe 3).

L'itinéraire suivi (Cf. annexe 2) a permis de réaliser une boucle à travers le quartier qui, au-delà des ambiances urbaines traversées, permettait de découvrir les lieux majeurs du quartier, à savoir :

- les espaces publics,
- les rues principales.

Le rendez-vous a eu lieu Place de l'Enclos et avait pour objectif de :

- présenter le déroulement de la séance de travail et de donner un certain nombre de consignes,
- distribuer des documents (cf. annexe 2) où figurent notamment l'itinéraire (photo aérienne), le plan de la commune avec le nom des rues et des cartes représentant l'évolution historique du quartier,
- mettre à disposition des appareils photos numériques, les photos servant ensuite de support aux débats en salle et à l'illustration du présent compte-rendu.



Quelques participants échantent avec des habitants (photo CAUE)

Les lieux ayant retenu l'attention

Si le parcours, dans son ensemble, a donné lieu à des commentaires spontanés, l'attention des personnes présentes s'est portée davantage sur des espaces particuliers et sur les éléments qui les composent.

Le square et le terrain de foot et de basket (angle Ouest)

Les habitants présents ont informé les participants qu'ils appréciaient la présence de ces espaces publics situés le long de la rue Thorez (côté ouest). Si l'ensemble des participants les ont trouvé bien entretenus et très agréables du fait de leur ouverture sur les champs cultivés, ils ont néanmoins soulevé quelques problèmes.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- seulement deux bancs (en mauvais état) pour l'ensemble des espaces publics,
- pas de poubelles,
- les espaces publics ne portent pas de nom et ne sont pas signalés dans le quartier,
- il n'y a pas de jeux pour les enfants en bas âge,
- les voitures roulent vite et la traversée de la rue est dangereuse particulièrement pour les enfants. Les habitants souhaiteraient qu'un aménagement soit réalisé.



Le terrain de foot et de basket (photo CAUE)



Le square (photo CAUE)



Le terrain de basket (photo C. Pavot)

Le petit square rue Maurice Thorez (angle Est)

Les participants se sont ensuite rendus dans un joli petit square ombragé situé au nord-est du quartier de la Vallée. Cet espace public est proche de maisons individuelles qui accueillent apparemment beaucoup de personnes âgées (gestion société SIA). A proximité du square se trouvent des jardins ouvriers appartenant à la commune. Si les participants ont trouvé beaucoup d'atout à ce lieu (calme, ombragé, avec un vue dégagée sur des parcelles cultivées), ils ont relevé quelques problèmes.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

- le square ne comporte aucun mobilier urbain (bancs, poubelles, lampadaires, ...),
- les clôtures ne sont pas qualitatives,
- le square ne porte pas de nom et n'est pas indiqué dans le quartier.

La rue Maurice Thorez

L'ensemble des participants ont trouvé que la rue M. Thorez avait un aspect agréable (plantations, maisons en recul de la rue,...). Ils ont toutefois mis en avant que :

- les lampadaires n'étaient pas à l'échelle de la rue,
- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite n'était pas facilitée,
- les réseaux aériens étaient apparents,
- qu'une partie des voitures stationnaient sur les trottoirs.



La rue Maurice Thorez (photo CAUE)



Des déplacements difficiles pour les personnes à mobilité réduite (photo M. Hadjam)



Les jardins ouvriers (photo M. Hadjam)



Le petit square de la rue Maurice Thorez (photo CAUE)

Le grand parc (au pied des immeubles Glycines, Lilas, Mimosas, Bruyères et Hortensias)

Les participants se sont ensuite rendus au grand parc au pied des logements collectifs gérés par la société SIA. Au cœur de la cité, les participants ont découvert un magnifique parc composé de grands arbres.

LES INTERROGATIONS

Si les participants ont été unanimes sur le potentiel de cet espace et sur la qualité de son entretien, ils se sont interrogés sur le statut réel de cet espace du fait du manque d'aménagement et de mobilier urbain.

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

Les participants ont relevé :

- l'absence de bancs et de poubelles,
- le manque d'éclairage public,
- le parc ne porte aucun nom et n'est pas signalé dans le quartier,
- le manque d'aménagement permettant une diversité d'activité (jeux pour enfants,...),
- un vieillissement et une déformation des matériaux au sol des cheminements piétons due à certaines essences d'arbres mal adaptées (peupliers).



Le grand parc (photo CAUE)



Le grand parc (photo C. Pavot)

Le parking de la cité des Glycines

Concernant le parking, les participants ont remarqué que :

- son aspect est très minéral,
- le stationnement n'est pas organisé,
- le parking est sous-utilisé (la plupart des voitures se stationnent sur les trottoirs devant les bâtiments collectifs empêchant un déplacement sécurisé des piétons).



Déformation des cheminements piétons (photo CAUE)



Parking de la Cité des Glycines (photo S. Delfosse)



Stationnement sur les trottoirs devant les bâtiments de la cité (photo CAUE)

La place de l'Enclos

Concernant la place de l'Enclos, les participants ont constaté que celle-ci :

- présente un aspect très minéral,
- dispose de peu d'éclairage (luminaire caché dans le feuillage des arbres).



La place de l'Enclos (photo CAUE)

Les rues M. Thorez

Si les habitants apprécient unanimement le quartier de la Vallée, ils ont relevé :

- un éclairage public remplissant mal sa fonction et un peu daté,
- un manque d'intégration des containers à verre,
- un manque de mobilier urbain (poubelle,...),
- des réseaux aériens apparents,
- une vitesse souvent excessive aux abords des habitations,
- un stationnement récurrent sur les trottoirs (malgré une offre importante),
- un manque de continuité des cheminements piétons,
- quelques carrefours dangereux,

Les points importants à retenir (synthèse)

Au terme de cette réunion, des débats qui ont eu lieu, des préoccupations et des problèmes qui ont été soulevés par les participants, on peut retenir trois grands principes :

- le quartier présente de fortes potentialités,
- les problématiques soulevées concernent :
 - des espaces publics où la commune est maître d'ouvrage et où elle peut agir,
 - des espaces privés où la commune ne peut émettre que des recommandations.

Les potentialités du quartier

Toutes les personnes présentes ont une vision positive de leur quartier. Ils considèrent que le quartier de la Vallée dispose de fortes potentialités dont certaines ne demandent qu'à être révélées :

- des espaces publics importants (square, parc),
- des équipements de proximité (terrain de foot et de basket).

Principes à retenir pour une charte d'aménagement de qualité des espaces publics

Ces principes ne vont concerner que les espaces où la commune est maître d'ouvrage. Pour des raisons de commodités nous les classons par catégories :

- Les routes

- concilier sécurité des piétons, des deux roues et flux routier,
- lutter contre la vitesse,
- sécuriser les parcours piétons,
- choisir des matériaux au sol cohérents sur les trottoirs,
- organiser le stationnement,
- effacer le réseau aérien,
- faire une étude et un plan lumière,
- harmoniser le mobilier urbain d'accompagnement,
- gérer les panneaux publicitaires et les enseignes commerciales le long de la RD.

- Les giratoires et les croisements

- mettre en évidence et sécuriser les croisements et giratoires.

- Les parkings

- intégrer les aires de stationnements à leur environnement par des aménagements et équipements spécifiques,

- Les parcs et squares

- permettre l'identification des parcs et des squares en les nommant et en utilisant une signalétique adaptée,
- donner des usages forts à chacun des lieux par des équipements spécifiques,
- assurer un entretien régulier,
- permettre les différents usages dans l'espace public,
- favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- enterrer les containers à verre,
- éclairer les parcs et les squares,
- offrir des aires de jeux pour les enfants,

Les recommandations à destination des particuliers et des partenaires

Ces recommandations sont destinés aux particuliers et aux autres partenaires dont les façades et jardins ont une covisibilité avec l'espace public. Les élus sont amenés à trouver le meilleur outil pour inciter les personnes concernées à s'impliquer pour améliorer le cadre de vie. Plusieurs outils peuvent imaginés : cahiers de recommandation, subventions ou charte.

Les éléments qui ont retenu l'attention des participants sont :

100- L'encombrement des trottoirs

- sensibiliser les riverains à un stationnement citoyen.

- Les parcs et squares

- permettre l'identification des parcs et des squares en les nommant et en utilisant une signalétique adaptée,
- donner des usages forts à chacun des lieux par des équipements spécifiques,
- permettre les différents usages dans l'espace public,
- favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- éclairer les parcs et les squares,
- offrir des aires de jeux pour les enfants.

- Les façades

- restaurer les façades en respectant le caractère du bâti,
- valoriser les façades.

- Les garages

- traiter les façades et les abords des garages.

Les participants

Habitant(e)s (tout le parcours)

- M. DUPUIS Lionel
- M. et Mme HADJAM (31 rue Thorez)

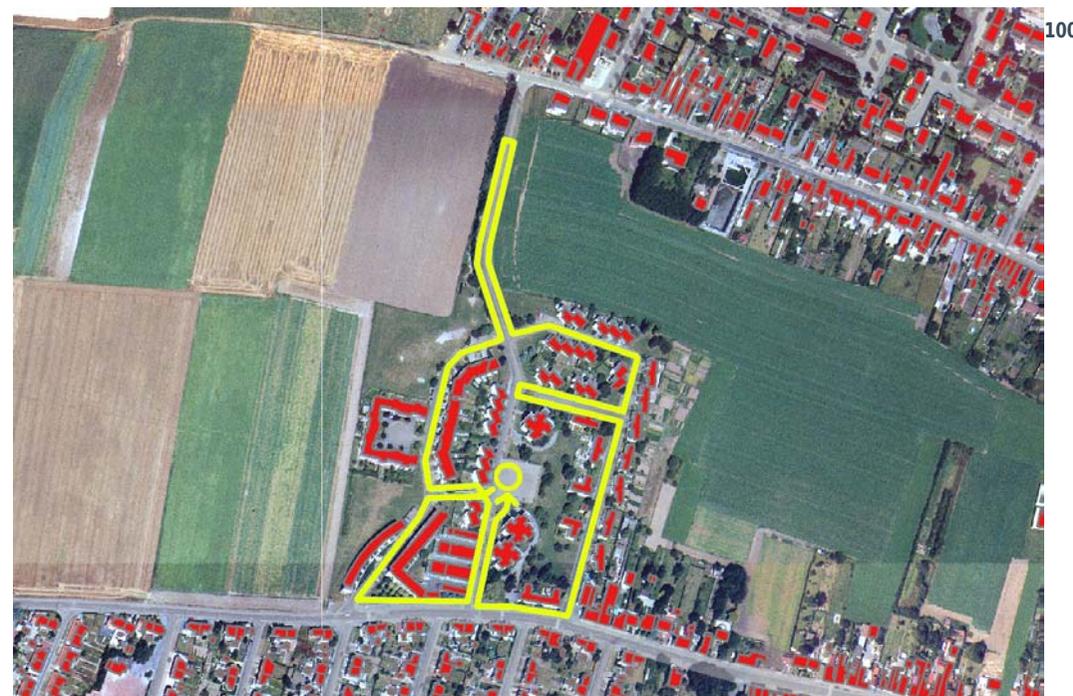
Habitants (porte à porte)

- Mme GUILBERT (29 rue Thorez),
- Mme SAC-EPEE (27 rue Thorez).

Technicien(ne)s

- Mlle Cécile PAVOT, chargée de mission concertation, commune,
- Mlle. Séverine DELFOSSE, chargée de mission projet urbain, commune,
- M. Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études, CAUE du Nord,
- M. Ahmed Rebai, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE du Nord.

Le parcours réalisé



Moulin - Compte rendu de la réunion de concertation du 13.06.2006

Introduction

Ce document retranscrit, sous la forme d'un compte rendu, la visite du quartier Moulin à laquelle ont participé un certain nombre d'habitants, d'élus, de techniciens de la commune et du CAUE du Nord (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) - (Cf. annexe 1).

Cette réunion visait à déterminer les points forts et les points faibles du quartier en matière d'aménagement dans le cadre du développement d'une charte d'aménagement (Cf. annexe 3).

Le rendez-vous a eu lieu à l'intersection des rue de Blois et Léo Lagrange et avait pour objectif de :

- présenter le déroulement de la séance de travail et de donner un certain nombre de consignes,
- distribuer des documents (cf. annexe 2) où figurent notamment l'itinéraire (photo aérienne), le plan de la commune avec le nom des rues et des cartes représentant l'évolution historique du quartier,
- 101 - mettre à disposition des appareils photos numériques, les photos servant ensuite de support aux débats en salle et à l'illustration du présent compte-rendu.

Remarque : nous tenons à remercier l'ensemble des jeunes et des adultes rencontrés lors de notre visite du quartier. En effet, leur disponibilité, la justesse de leur intervention et la richesse des débats nous ont permis de comprendre les problèmes qui se posent au quartier, leurs préoccupations et leurs attentes par rapport à l'amélioration du cadre de vie.



Une partie des participants à l'angle des rues Romorantin et D. Chambord (photo CAUE)



Aménagement de l'ancien terril de la mine (photo CAUE)

Les lieux ayant retenu l'attention

Si le parcours, dans son ensemble, a donné lieu à des commentaires spontanés, l'attention des personnes présentes s'est portée davantage sur des espaces particuliers et sur les éléments qui les composent.

La rue de Blois

Les participants ont débuté la visite par la rue de Blois. Ce début de parcours fut l'occasion pour les habitants d'évoquer l'image qu'ils se font de leur quartier : un quartier calme et tranquille dont l'origine remonte au temps de la mine. Si les habitants apprécient leur quartier, la rue de Blois fut l'objet de nombreux commentaires.

LES INTERROGATIONS

Les participants s'interrogent sur la récente modification des sens de circulation dans le premier tronçon de la rue. En effet, la rue a été passée en sens unique jusqu'au croisement avec la rue de Romorentin (pose d'un panneau "sens interdit"). Mais comme l'ont relevé l'ensemble des participants, si ce changement pouvait s'avérer nécessaire, aucun aménagement n'a été réalisé. Les habitants ont d'ailleurs précisé que le sens interdit n'est pas souvent respecté. Les habitants souhaiteraient un aménagement cohérent : réduction du gabarit de la voie et/ou élargissement des trottoirs, organisation du stationnement,...

LES PROBLÈMES SOULEVÉS

Par ailleurs, les participants ont relevé un certain nombre de problèmes :

- absence de mobilier urbain (poubelles,...),
- des lampadaires mal adaptés à ce quartier résidentiel (design et hauteur des mâts),
- l'intégration des containers à verre,
- le stationnement sur les trottoirs empêche le passage sécurisé des piétons,
- le stationnement dans les virages rend la circulation difficile et dangereuse,
- la plupart des maisons ont leur place de stationnement mais quasiment toutes les voitures stationnent sur les trottoirs,
- les réseaux aériens sont apparents,
- les cuvettes des arbres ne sont plus adaptées à leur taille,
- une vitesse souvent excessive de la part des automobilistes.



Angles des rues Léo Lagrange et de Blois (photo CAUE)



La rue de Blois (photo CAUE)



Cuboverre (photo CAUE)



Cuvette, rue de Blois (photo CAUE)

Le site de l'entreprise Delcroix

A propos de l'entreprise Delcroix, située sur l'ancien site minier, les habitants ont signalé un certain nombre de nuisances :

- les camions sont très bruyants, notamment lors des départs du dimanche soir (vers minuit),
- il y a eu une fuite dans une cuve d'essence, il y a plusieurs mois.

A ce propos, M. Briez présent lors de la sortie, a informé les participants que la commune a déjà pris contact avec l'entreprise pour envisager son transfert sur la zone industrielle des Prés Loribes. En effet, le site utilisé par l'entreprise est inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme en zone AU (à urbaniser). Lors d'une précédente réunion, M. le Maire avait signalé qu'une partie de l'ancien site minier serait destinée à l'accueil d'équipement.



L'ancien site minier (photo S. Delfosse)



Les anciens bureau de la mine (au fond) (photo C. Pavot)

Ce qu'on exprimé les jeunes

Les techniciens se sont longuement entretenus avec les jeunes du quartier. Leur sentiment est que le quartier est calme mais "qu'il n'y a pas grand chose à faire". En effet, le quartier est un des rares de la commune à ne disposer ni d'espace public, ni de terrain de foot. Quand on demande aux jeunes où ils jouent au foot, ils répondent, "dans la rue" (de blois) ou "sur le grand terrain bitumé situé de l'autre côté de la rue Léo Lagrange". Comme ces derniers l'ont expliqué, ces lieux de jeux ne sont vraiment pas adaptés pour de jeunes adolescents :

- les propriétaires des maisons rue de Blois se plaignent parce que les ballons finissent toujours par atterrir dans leurs jardins en provoquant des dégâts,
- même si le quartier n'est pas très circulant, il est toujours dangereux de jouer sur la route,

A la question, "que manque-t-il sur le quartier ?", la réponse est donc unanime : un city stade pour les plus jeunes.

A la question, "que manque-t-il sur la commune ?", la réponse des jeunes du quartier est aussi unanime : un lieu où les 18-25 ans pourraient se réunir.

102



Les points importants à retenir (synthèse)

Au terme de cette rencontre, trois grands principes ressortent des débats qui ont eu lieu lors de la visite sur le terrain.

Les potentialités du quartier

Toutes les personnes présentes ont affirmé leur attachement au quartier. Elles considèrent que leur cité est bien située par rapport au centre ville, elle se caractérise par un patrimoine bâti témoin d'une activité minière et un espace naturel appréciable.

Ils évoquent, facilement, ce qu'ils considèrent comme un atout :

- le patrimoine architectural riche et bien conservé,
- un espace naturel imposant par sa surface,
- la présence du terroir, mémoire de leur patrimoine culturel.

Principes à retenir pour une charte d'aménagement de qualité des espaces publics

Ces principes ne vont concerner que les espaces où la commune est maître d'ouvrage. Pour des raisons de commodités nous les classons par catégories :

- Les routes

- concilier sécurité des piétons, des deux roues et flux routier dans les rues de la cité,
- lutter contre la vitesse et les nuisances sonores, en particulier, sur l'axe principal (rue Léo Lagrange),
- organiser le stationnement sur l'ensemble des voies de circulation,
- effacer le réseau aérien,
- harmoniser le mobilier urbain d'accompagnement (signalétique, lampadaires...),
- sécuriser et matérialiser les passages piétonniers sur l'axe routier principal (rue Léo Lagrange),
- donner un statut particulier à l'axe principal par un traitement paysager de l'entrée de ville (rue Léo Lagrange),
- gérer les panneaux publicitaires et la signalétique (rue Léo Lagrange).

- Les croisements

- mettre en évidence et sécuriser les croisements routiers donnant sur l'axe principal,

- Les lieux de convivialité et de rencontres

- créer de nouveaux espaces de jeux pour les différentes tranches d'âges (petite enfance, enfants et adolescents),

102



- favoriser les relations intergénérationnelles en créant des lieux de rencontre et de convivialité,
- prévoir la conservation d'un espace vert et mettre en évidence le terroir dans le futur plan d'urbanisme,
- créer un lieu de rencontre pour les jeunes,
- encourager la création d'association de quartiers.

- Les délaissés (espaces sans statut)

- mettre en place une stratégie pour solutionner les impacts et les nuisances générés par les délaissés,
- définir une politique de résorption des friches urbaines,

- Les itinéraires

- sécuriser la liaison douce (deux roues et piétons) entre le quartier et le centre ville
- mettre en valeur (équipement, signalétique) la liaison verte entre le quartier et Justice,
- prévoir un entretien régulier du chemin,
- créer des relations avec Champ Fromentin.

103 Les recommandations à destination des particuliers et des partenaires

Ces recommandations sont destinées aux particuliers et autres partenaires dont la façade et le jardin ont une covisibilité avec l'espace public. Les élus sont amenés à trouver le meilleur outil pour inciter les personnes concernées à s'impliquer pour améliorer le cadre de vie de leur quartier.

Plusieurs outils peuvent être imaginés : cahiers de recommandation, subventions ou charte.

Les éléments qui ont retenu l'attention des participants :

- Les jardins et clôtures

- harmoniser le choix des clôtures des maisons,
- sensibiliser les habitants à un aménagement qualitatif des jardins.

- L'encombrement des trottoirs

- sensibiliser les riverains à un stationnement citoyen,
- sensibiliser les riverains au respect des heures de sorties des poubelles.

Les participants

Habitant(e)s :

- TIMOUZZER Lahcen (9 rue Blois),
- FLACHERON Anthony (42 rue de Blois)
- BENOMAR Oman (1 rue de Blois)
- BOULAFRONA Lahoucine (200 rue Léo Lagrange),
- M. DABROWSKI Jean-Claude (6 rue de Blois),
- ZELLAMI ? (1 rue de Blois 59950 AUBY),
- M. AÏT ABDELLAH Hakim (46 rue de Blois),
- ISLY Medhi (35 rue de Blois),

Culture et Fêtes.

Technicien(ne)s

- Mlle Cécile PAVOT, chargée de mission concertation, commune,
- Mlle. Séverine DELFOSSE, chargée de mission projet urbain, commune,
- M. Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études, CAUE du Nord,
- M. Ahmed Rebaï, ingénieur-écologue, chargé d'études, CAUE du Nord.

Elu(e)s

- M. BRIEZ, adjoint, chargé de la commission

Le parcours réalisé

